

RAPPORT
SUR LE
BUDGET
PRIMITIF
2024



RAPPORT
SUR LE
BUDGET
PRIMITIF
2024





Grégory DOUCET © Renaud Alouche

Audrey HénoCque © Muriel Chaulet

Dans quel contexte le budget 2024 de la Ville de Lyon s'inscrit-il ?

Audrey HénoCque

Les coûts de l'énergie devraient diminuer en 2024 par rapport à 2023, aidés en cela par la politique de sobriété de la Ville de Lyon qui a permis de diminuer la consommation annuelle de 10%. Le coût de l'électricité reste cependant bien supérieur à ce qu'il était en 2022 (environ 15 millions d'euros de plus qu'en 2022, après avoir augmenté de 30 millions d'euros en 2023). Par contre, la collectivité subit de plein fouet la crise de l'inflation que ce soit sur ses achats directs, sur l'augmentation des frais financiers et d'assurance notamment.

Face à ce contexte d'augmentation des dépenses contraintes, les dotations de l'État stagnent ainsi que certaines recettes traditionnelles ; les droits de mutation baissent du fait des tensions du marché immobilier.

Heureusement, grâce à une gestion prudente et à une augmentation de ses recettes en 2023 (revalorisation du taux de taxe foncière), la ville peut mettre en œuvre un budget à la hauteur des enjeux 2024 et au-delà, en augmentant la rémunération des agents, en renforçant son soutien aux associations qui contribuent aux services publics et en poursuivant des projets essentiels comme la création et l'entretien des espaces végétalisés.

Justement quels sont les enjeux de ce budget ?

Grégory Doucet

Le budget 2024 poursuit l'accélération des investissements nécessaires à la construction et la rénovation des équipements publics plébiscités par les Lyonnaises et les Lyonnais. Après avoir consacré 124 millions d'euros à l'investissement en 2023, la ville consacra un budget encore plus important notamment pour la construction et la réhabilitation de plusieurs écoles (Kennedy, Pompidou – Mourguet, Diderot, Dollet ou Audrey Hepburn), des crèches municipales, des ateliers de la danse et de nombreux travaux dans nos équipements et aménagements dans l'espace public avec la Métropole.

Ce budget finance également les augmentations des dépenses de fonctionnement nécessaires à la transition écologique et aux besoins de services publics de toutes les Lyonnaises et tous les Lyonnais. Ainsi les subventions aux associations œuvrant dans la petite enfance, l'éducation populaire, le périscolaire et la culture sont revalorisées car elles font elles-mêmes face à l'inflation et à l'augmentation des coûts de leur personnel.

En cette période où les familles sont en difficulté, il nous semble essentiel de renforcer les budgets de la restauration scolaire et de l'accompagnement des enfants handicapés dans les activités périscolaires, de développer l'accueil de loisirs Hé Hop aux enfants de trois à six ans sur l'ensemble des vacances scolaires ou encore d'accroître les moyens de la politique de la ville.

Enfin le budget poursuit les grands projets du mandat avec le développement de la végétalisation dans la ville, l'adaptation au dérèglement climatique, une politique culturelle dynamique et des événements toujours rassembleurs, tels que le village des métiers pour accompagner la compétition internationale des Worldskills en septembre 2024.

La Ville de Lyon est un employeur moderne qui innove pour répondre aux attentes d'aujourd'hui, en expérimentant par exemple un congé parental de dix semaines pour le deuxième parent et des autorisations spéciales d'absence pour les agentes ayant des règles douloureuses.

Comment voyez-vous l'évolution du budget pour la fin du mandat ?

Grégory Doucet

Notre prospective budgétaire demeure très solide, car nous réalisons un pilotage rigoureux et pragmatique comme l'a d'ailleurs souligné DBRS Morning Star en septembre 2023 en nous accordant, à nouveau, la note maximale.

Ainsi, nous concilions un effort sans précédent en dépenses d'investissement, en revalorisation du pouvoir d'achat de nos agents et agentes et en soutien au tissu associatif local, tout en préservant la santé financière de la Ville. Nous projetons à 2026 un taux d'épargne brute de l'ordre de 70 millions d'euros et une capacité de désendettement proche de 7 ans, ce qui est une situation très soutenable.

Le service public ne passe-t-il pas essentiellement par les agentes et les agents de la ville de Lyon dont la masse salariale constitue 56 % du budget ?

Audrey HénoCque

En effet, la Ville est une collectivité de proximité dont la majorité des dépenses consiste dans la rémunération et les moyens de travail des agents qui font les services publics du quotidien. Le budget des ressources humaines 2024 augmente de 5% pour renforcer le pouvoir de vivre des agents et demeurer une collectivité attractive dans une période où tous les employeurs subissent des vacances d'emploi importantes.

Cette augmentation budgétaire inédite depuis de très nombreuses années à la Ville de Lyon permet à la fois de financer des mesures salariales décidées au niveau national – très attendues bien que non compensées par l'État – mais aussi des mesures volontaristes fortes : augmentation du régime indemnitaire, de la valeur des tickets restaurant ou encore sortie de la précarité des emplois d'animateurs dans les écoles.

SOMMAIRE

01.

LE PROFIL DE LA VILLE

Chiffres clés	07
Profil socio-économique	09
Organigramme des services	20

02.

CADRE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

La planification budgétaire	24
L'organisation budgétaire	25

03.

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

L'équilibre du budget en synthèse	30
Section de fonctionnement	33
Section d'investissement	47

04.

BUDGET SENSIBLE AU GENRE

Directions pilotes	52
Direction des Sports	53
Musée des Beaux-Arts	55
Mairie du 7 ^e arrondissement	58
Commande publique	58
Direction Biodiversité et nature en ville	60

05.

POLITIQUES PUBLIQUES

Notice	65
Nombre d'ETP	66

RELATIONS À L'USAGER

Lyon en direct	68
Service des mairies d'arrondissement	69
Missions démocratie ouverte	70
Mairies d'arrondissement	71

RELATIONS PUBLIQUES, COMMUNICATION ET ÉVÈNEMENTIEL

Évènements et animations	73
Logistique urbaine festivités	74
Communication externe	75
Protocole	76

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES

Secrétariat général Pôle technologique	77
Sécurité Tranquillité Sûreté	78
Santé	80
Sécurité Prévention	81
Régulation urbaine	83

CULTURE ET PATRIMOINE

Directions des affaires culturelles	84
Musée des Beaux-Arts	86
Musée d'art contemporain	87
Musées d'histoires et de sociétés	88
Centre d'histoire de la résistance et de la déportation	90
Bibliothèque municipale	91
Archives municipales	92
Théâtre des célestins	94
Auditorium - ONL	95
Opéra de Lyon	96
Animation événementielle	97
Service archéologique	98

PETITE ENFANCE

Petite enfance	101
----------------	-----

ÉDUCATION

Éducation	102
-----------	-----

SPORT

Sports	104
Évènements et animations	105

SOLIDARITÉ

Égalité et hospitalité	106
Développement territorial	107
Action sociale	108

ESPACES PUBLICS

Cadre de vie	109
Services funéraires	110
Aménagement urbain	112
Éclairage urbain	113
Espaces verts	114
Mobilités urbaines	115
Ville des enfants	117

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Économie, commerce et artisanat	118
Relations internationales	119
Université, recherche	120
Halles Paul Bocuse	122
Développement territorial	123

01. PROFIL DE LA VILLE



CHIFFRES CLÉS

Forte de son histoire, de sa culture et de son dynamisme, Lyon est aujourd'hui la ville-capitale de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

3^e ville française, elle rassemble 522 228 habitants, au sein d'une métropole de 1,4 millions de Grands-Lyonnais et Grandes-Lyonnaises.



POPULATION



522 228
habitants au 1^{er} janvier 2023

+ 15 613
en 6 ans

273 790
actifs

62 908
étudiants

Source : INSEE

IMMOBILIER

311 619
logements en 2020

Source : Logements et démographie-Février 2023



EMPLOI



26 930
établissements actifs

Source : INSEE

341 362
emplois à Lyon

Source : INSEE

CULTURE



6
musées
municipaux

1
Auditorium
Orchestre National

1
théâtre en régie
(Théâtre des Célestins)

5
théâtres
concedés

1
bibliothèque centrale
(la Part-Dieu)

15
bibliothèques
d'arrondissements

8
scènes
découvertes
théâtre (2),
danse (1), cirque (1),
arts de la rue et de
l'espace public (1),
musique (3)



ESPACES VERTS

3,57 ha
hectares supplémentaires
d'espaces végétalisés depuis 2020

3 667
arbres plantés depuis 2020



MOBILITÉS DOUCES

3 321 km
pistes cyclables

304 stations Vélo'v
sur Lyon pour
2950 vélos
disponibles

98 stations en
auto partage
pour 268
emplacements



ÉDUCATION ET JEUNESSE

208
écoles
publiques

33644 élèves dont
12 699
en maternelle et
20 945
en élémentaire

1 515 classes dont
557
en maternelle et
958
en élémentaire



SPORT

2 140
créneaux associatifs attribués
dans l'année (hors vacances scolaires)

400
structures associatives
soutenues par la Ville

12 500
enfants concernés par la mise en place
des séances en temps scolaire



SANTÉ ET COHÉSION SOCIALE (résidences seniors)

31 281
repas servis au restaurant
social (repas gratuit sur table)

39 969
accès aux bains douches
(accès inconditionnel et gratuit)

3 245
domiciliations (permet aux personnes
sans-abris de disposer d'une adresse
administrative)

50 000
téléchargements de
l'application Enform@Lyon

3 600
participants à ReLyonNous

700
enfants accueillis par jour pendant les
vacances grâce
à la plateforme « Hé Hop »

18
Maisons de la Métropole de Lyon :
accueil et accompagnement
social commun par le CCAS de
Lyon et la Métropole de Lyon

304
places dans 4 EHPAD municipaux

937
logements dans
15 résidences seniors

PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA VILLE

A. STRUCTURE DE LA POPULATION

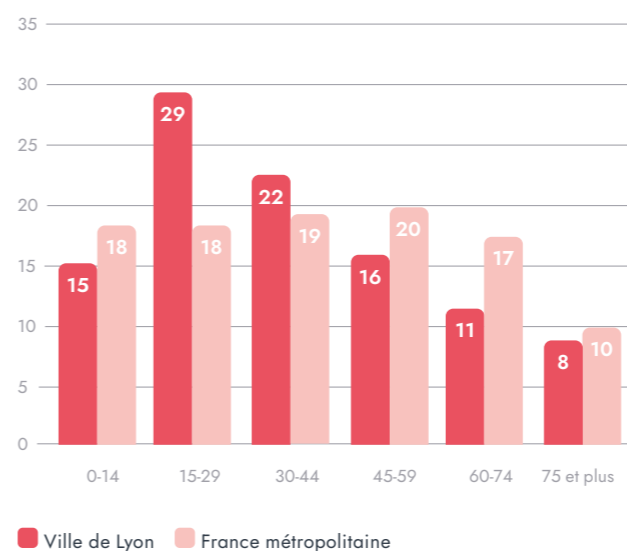
A.1 STRUCTURE PAR ÂGE

Répartition par tranche d'âge (chiffres 2020)

	Ville de Lyon		France métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	522 228	100	100
0-14	79 095	15	18
15-29	151 267	29	18
30-44	112 234	22	19
45-59	81 042	16	20
60-74	58 983	11	17
75 ou plus	39 607	8	10

Les lyonnais sont jeunes : la part de la population de moins de 30 ans reste stable à **44 %**. Par rapport à la France métropolitaine, la tranche d'âge 15-29 ans se démarque en représentant **29 %** de la population Lyonnaise

Répartition par tranches d'âge



A l'inverse, la part d'habitants de plus de 45 ans est moindre à Lyon que dans le reste de la France **34 %** contre **46 %** en France Métropolitaine.

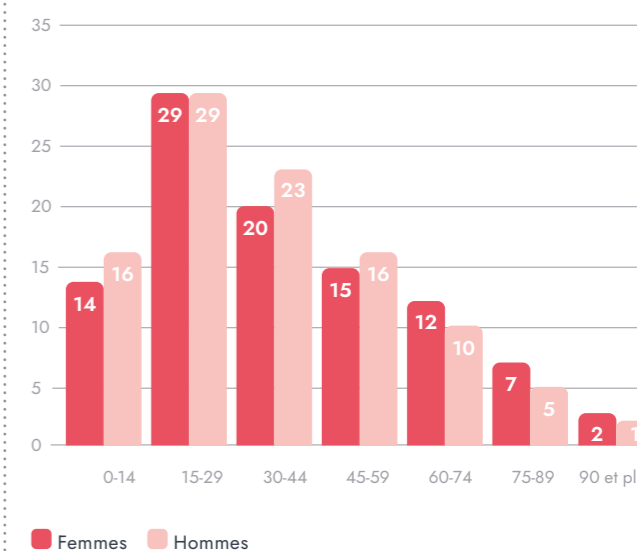
A.2 RÉPARTITION FEMME/HOMMES

Répartition par sexe (chiffres 2020)

	Ville de Lyon			
	Femmes		Hommes	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	276 647	100	245 581	100
0-14	38 802	14	40 292	16
15-29	81 030	29	70 237	29
30-44	56 186	20	56 048	23
45-59	41 683	15	39 358	16
60-74	33 324	12	25 659	10
75-89	20 589	7	12 353	5
90 ou plus	5 032	2	1 634	1

La population lyonnaise est composée de **276 647** femmes et **245 581** hommes. Il y a donc **31 066** femmes de plus que d'hommes. La proportion homme/femme est équilibrée à l'exception des tranches d'âges 15-29 et au delà de 60 ans.

Répartition par sexe



Les hommes sont majoritaires dans les tranches d'âges entre 0-14 ans et 30-44 ans, les femmes restent majoritaires dans le reste des tranches d'âges.

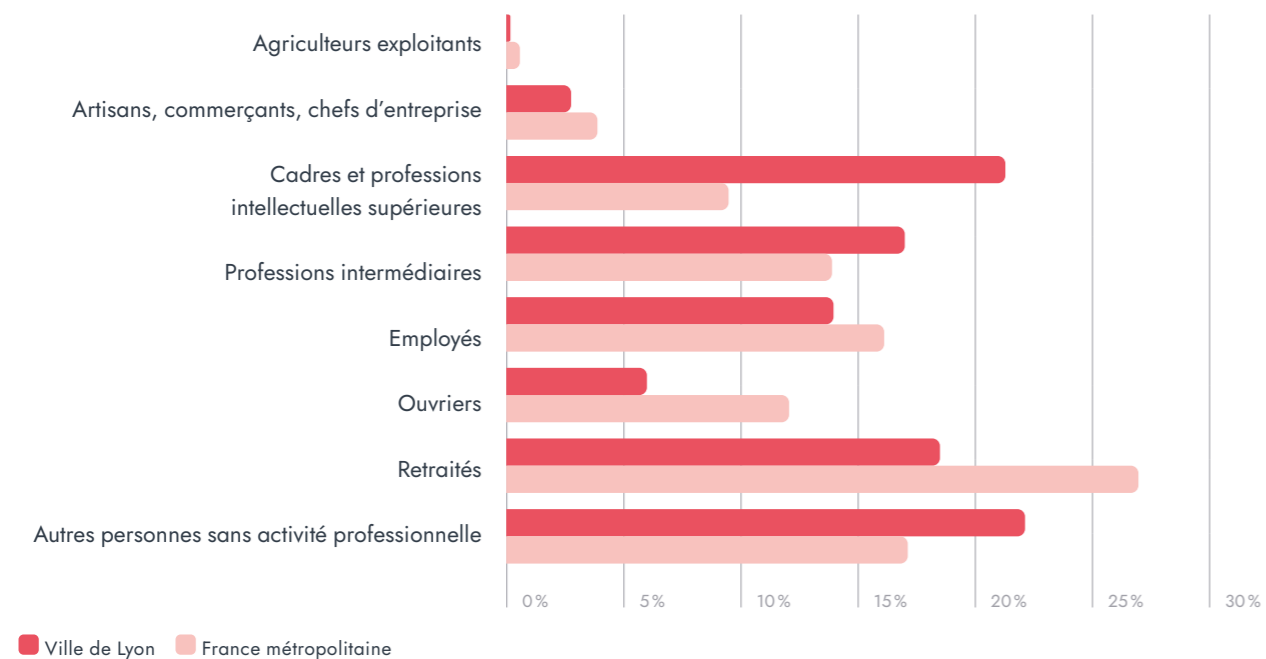
A.3 CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Population par catégories socioprofessionnelles (> 15 ans, chiffres 2020)

	Ville de Lyon		France métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	443 178	100	100
Agriculteurs exploitants	79	0	1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	12 825	3	4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	92 660	21	10
Professions intermédiaires	76 106	17	14
Employés	61 542	14	16
Ouvriers	26 693	6	12
Retraités	77 896	18	27
Autres personnes sans activité professionnelle	95 377	22	17

Seule la population de plus de 15 ans est prise en compte au titre de la répartition de la population par catégorie socio-professionnelle. **21%** de la population de plus de 15 ans est composé de cadres et professions intellectuelles supérieures. C'est **11,2%** de plus que ce que l'on constate au niveau national et en progression par rapport aux années précédentes. A l'inverse le nombre de retraité représente **18%** de la population de plus de 15 ans contre **27,2%** au niveau national.

Population par catégories socioprofessionnelles (> 15 ans)



Parmi les catégories socioprofessionnelles, on constate que la ville de Lyon compte proportionnellement plus de cadres et professions intermédiaires que le reste de la population française. Le graphique permet également de visualiser que la proportion de retraités et d'ouvriers à Lyon est moindre qu'ailleurs en France.

A.4 MÉNAGES

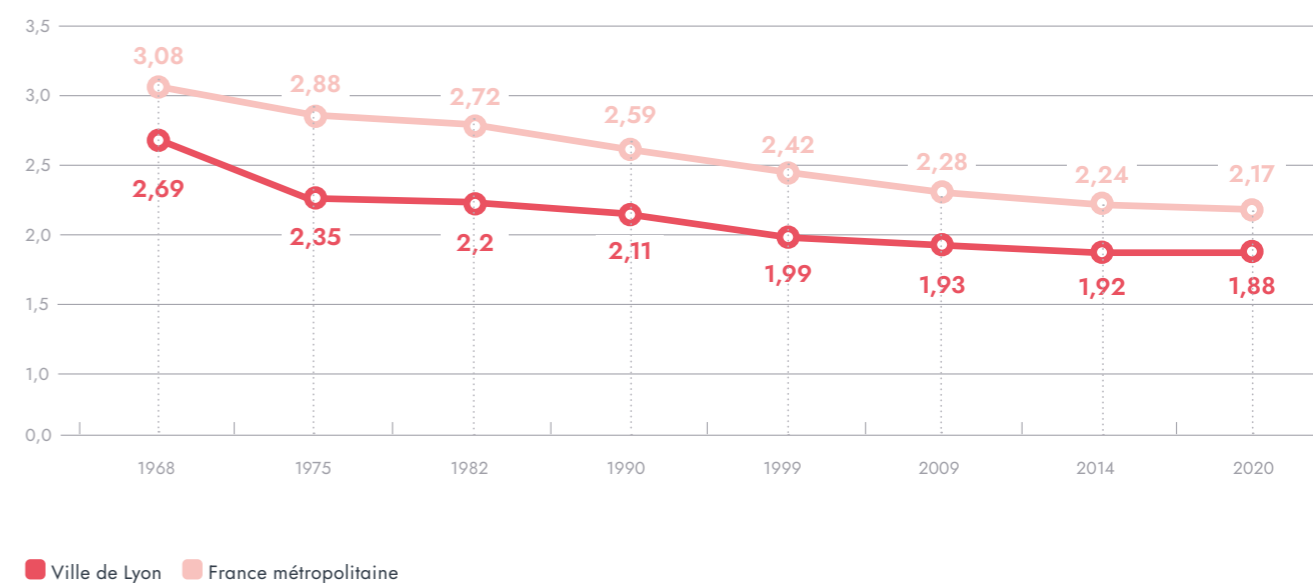
Répartition des ménages (chiffres 2020)

	Ville de Lyon		France métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	270 030	100	100
Ménages d'une personne	137 702	51	37
Hommes seuls	59 196	22	16
Femmes seules	78 506	29	21
Autres ménages sans famille	12 453	5	2
Ménages avec famille(s)	119 875	44	61
Couple sans enfant	52 695	20	26
Couple avec enfant(s)	46 096	17	25
Famille monoparentale	21 083	8	10

La ville de Lyon compte **270 030** ménages. La structure des ménages lyonnais est inversée par rapport à la structure des ménages français. En effet, **51%** des ménages lyonnais sont composés d'une seule personne (un chiffre en augmentation) et **44%** des ménages sont des familles, c'est-à-dire des couples avec ou sans enfants. On constate l'inverse au niveau national : **61%** des ménages sont des familles et **37%** des personnes seules.

La structure des familles lyonnaises est elle aussi différente par rapport aux familles métropolitaines. Le graphique ci-dessous permet de comparer plus précisément la structure des familles lyonnaises par rapport aux familles françaises. La proportion de ménage avec famille est inférieure à la moyenne nationale.

Évolution de la taille des ménages



Ce graphique montre l'évolution de la taille des ménages depuis 1968. Depuis cette date, la taille des ménages lyonnais a toujours été en dessous de la moyenne nationale. Cependant l'écart tend à se réduire, la taille des ménages à Lyon tend à diminuer plus doucement que la taille des ménages français.

B. DIPLÔMES / FORMATIONS EN 2019

Une proportion de diplômés plus importante parmi les non scolarisés (>15ans)

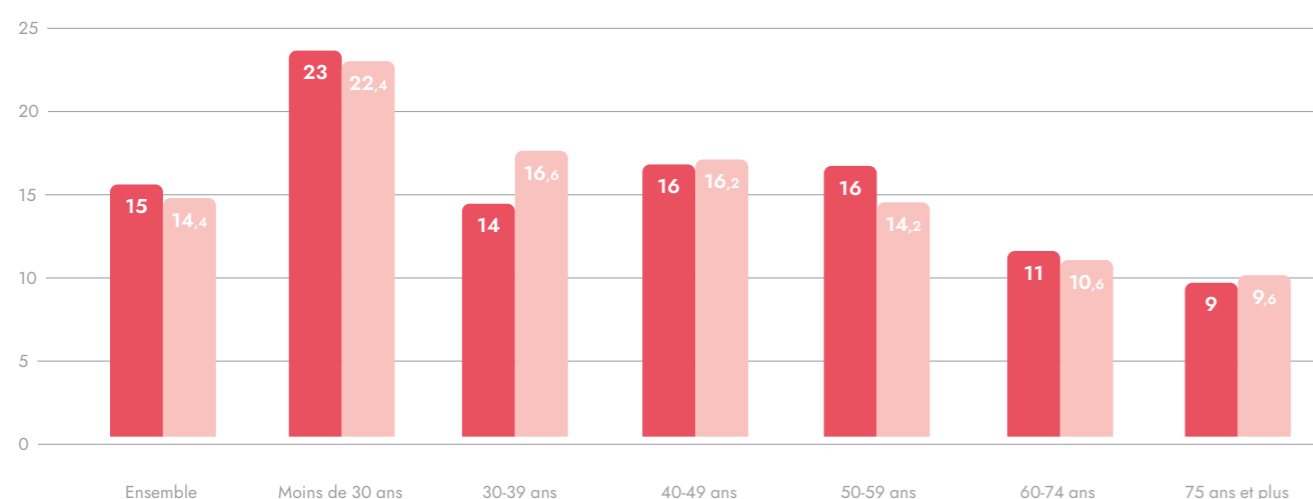
	Ville de Lyon	France métropolitaine
Ensemble	350 739	49 245 375
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	13%	21%
BEPC, brevet des collèges, DNB	4%	5%
CAP, BEP ou équivalent	12%	24%
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	14%	17%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	12%	11%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	15%	9%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	30%	11%

Parmi les lyonnais de plus de 15 ans qui ne sont plus scolarisés, **30 %** ont obtenu un diplôme de niveau bac + 5 contre **11 %** en France métropolitaine. Un chiffre en progression. Cette tendance aux longues études se confirme aussi pour les diplômes de bac + 3 et bac + 4.

C. REVENUS ET PAUVRETÉ DES MÉNAGES EN 2019

Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60% du niveau de vie médian de la population soit 1 102 euros par mois en 2019.

Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal



■ Ville de Lyon ■ France métropolitaine

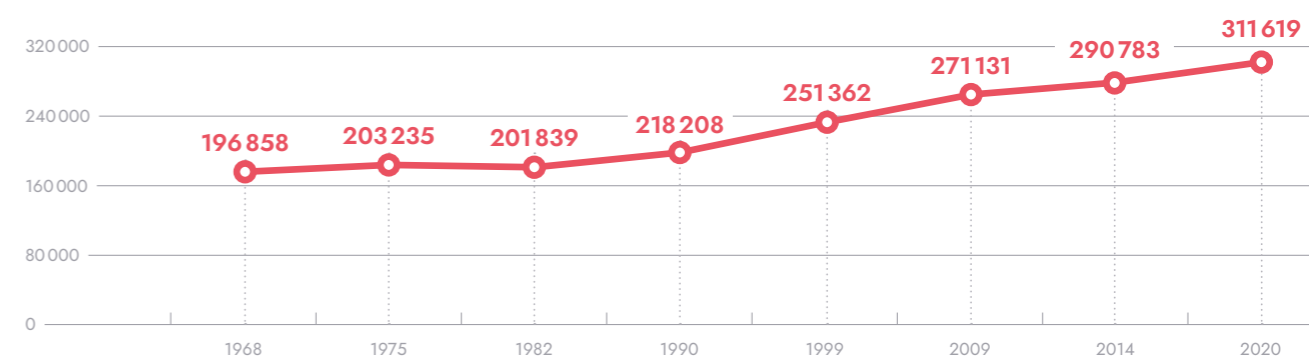
Sur le territoire de la ville de Lyon, le taux de pauvreté est de **15 %** contre **14,4 %** au niveau national. Cela implique que **15 %** des Lyonnais vivraient avec moins de **1 128 euros** par mois en 2020. Le taux de pauvreté des Lyonnais est supérieur à la moyenne nationale pour les moins de 30 ans, les 50 à 59 ans et les 60 à 74 ans. Il est cependant plus faible de 30 à 49 ans.

Comme au niveau national, ce sont les moins de 30 ans qui sont les plus touchés par la pauvreté.

D. LOGEMENT EN 2019

D.1 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS

Évolution du nombre de logements à Lyon



Le nombre de logement n'a fait que s'accroître depuis 1968. En 50 ans, il est passé de **196 858** à **311 619**. Cette courbe nous indique que la dynamique de construction de nouveaux logements a diminué entre 1975 et 1982 de **-1 396** logements au total sur la période.

Depuis 1982, la construction de nouveaux logements est beaucoup plus dynamique puisque la ville de Lyon a augmenté son nombre de logements de **109 780** logements depuis cette date.

D.2 RÉPARTITION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LE STATUT D'OCCUPATIONS

Typologie de l'occupation des résidences principales à Lyon

	Ville de Lyon				France métropolitaine	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne	%	Ancienneté moyenne
Ensemble	270 044	100	508 560	10,4	100	15,3
Propriétaire	91 119	34	188 963	17	58	20
Locataire	172 884	64	309 326	7	40	8
dont d'un logement HLM loué vide	42 509	16	95 667	13	15	12
Logé gratuitement	6 041	2	10 271	8	2	13

Les ménages Lyonnais sont principalement locataires de leur résidence principale et ont emménagé en moyenne depuis 10 ans. Cette proportion de locataire plus importante qu'au niveau national (**64 %** contre **40 %**) explique en partie la forte mobilité des Lyonnais observée au paragraphe précédent.

En effet, lorsque que l'on est locataire, on reste moins longtemps dans son logement que lorsque l'on est propriétaire. Toutefois, les chiffres présentés ci-dessus démontrent que les Lyonnais ont tendance à déménager plus souvent que la moyenne métropolitaine car les propriétaires Lyonnais ont **4,9** années d'ancienneté d'emménagement de moins que la moyenne des Français, un chiffre en progression.

E. DÉMOGRAPHIE DES ENTREPRISES EN 2020

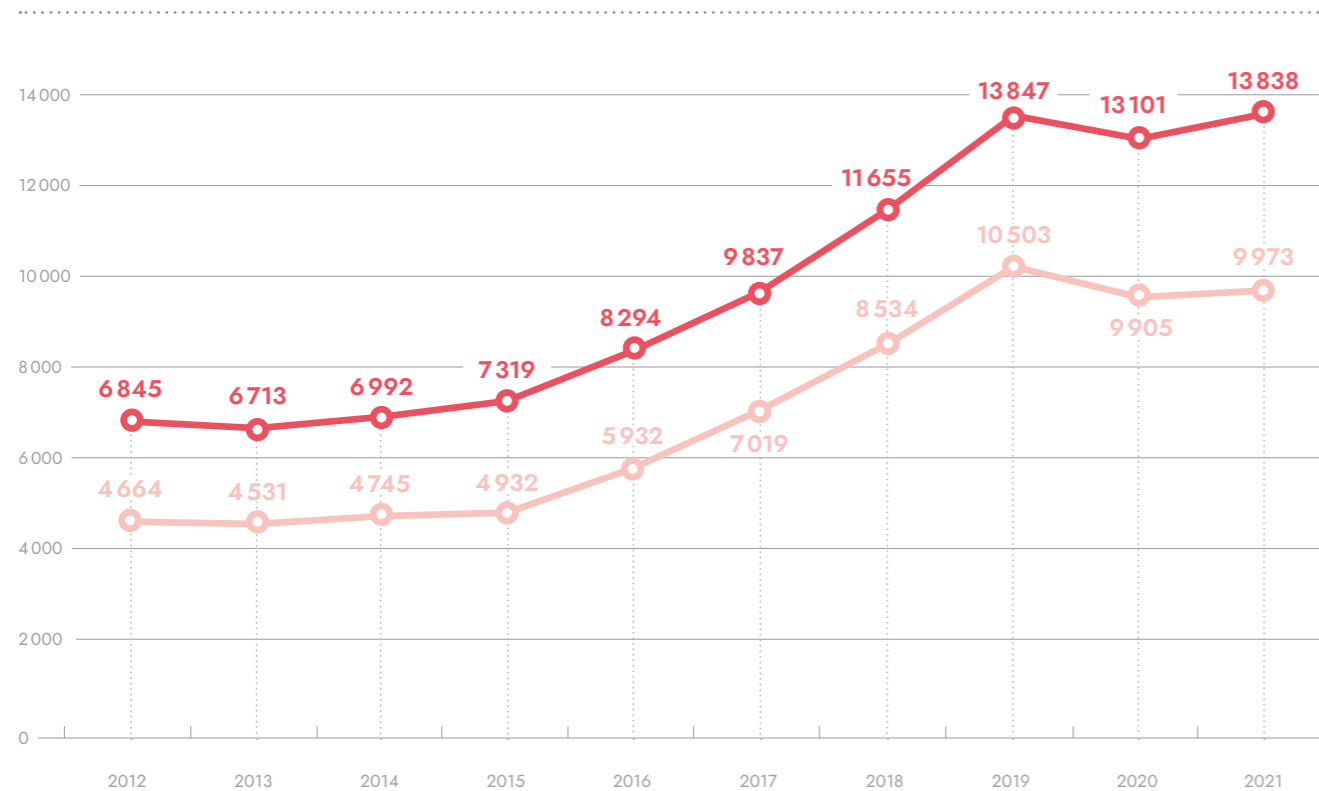
E.1 ÉVOLUTION DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES

Nombre de créations d'entreprises

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ensemble	6845	6713	6992	7319	8594	9837	11655	13847	13101	13838
Entreprises individuelles	4664	4531	4745	4932	5932	7019	8534	10503	9905	9973

Le nombre de créations d'entreprises était stable entre 2012 et 2015. On observe une progression importante à partir de 2016 jusqu'en 2019. La période covid se caractérise par une baisse de la création d'entreprises.

Les facilités de créations de micro-entreprises accordées par le gouvernement actuel ont permis une explosion des créations d'entreprises individuelles à partir de 2018. Cela est vrai à Lyon, comme dans le reste de la France.



Évolution de la création d'entreprises

■ Ensemble ■ Entreprises individuelles

E.2 NOMBRE D'ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

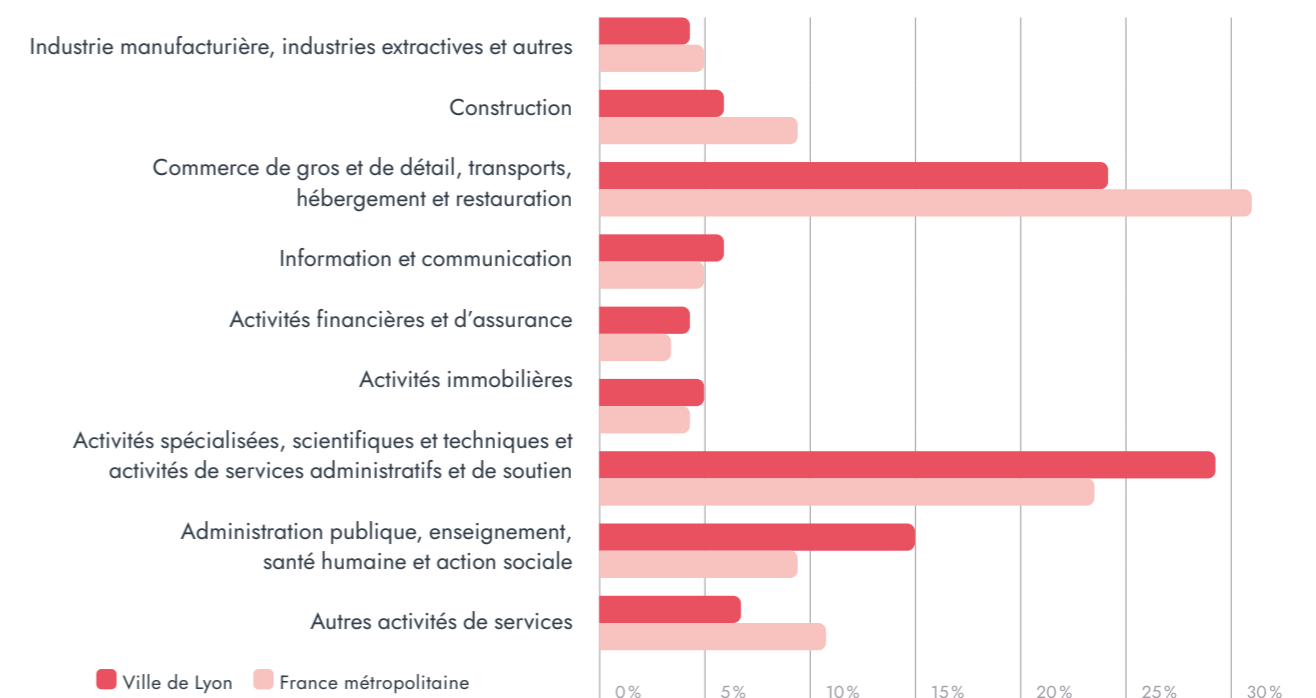
Nombre d'entreprises créées par secteur d'activité

	Ville de Lyon		France métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	70 651	100	100
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	2 632	4	5
Construction	3 994	6	9
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	16 764	24	31
Information et communication	4 529	6	5
Activités financières et d'assurance	3 092	4	3
Activités immobilières	3 693	5	4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	20 247	29	23
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	10 549	15	9
Autres activités de services	5 151	7	11

En 2021, Lyon comptait **70 651** entreprises en activités. Les secteurs d'activités les plus représentés sont les activités scientifiques et de services administratifs ainsi que les commerces.

Ces trois secteurs représentent **67%** des entreprises sur Lyon. Globalement, la répartition par secteur d'activité des entreprises lyonnaises diffère avec ce que l'on constate au niveau national avec une présence plus forte dans le tertiaire.

Évolution de la création d'entreprises



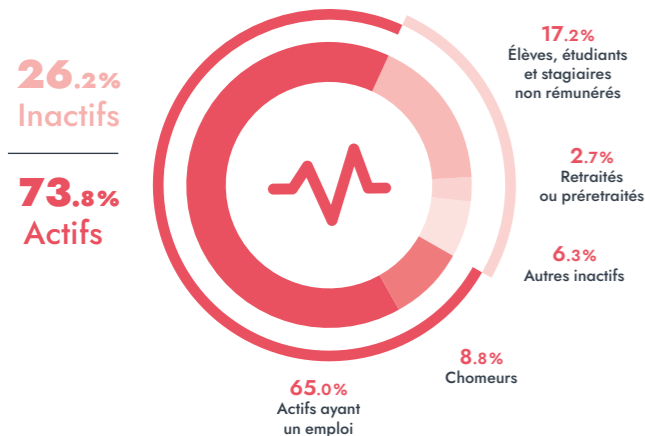
La ville de Lyon se distingue par une présence plus importante d'établissements de services, scientifiques et techniques ainsi que dans le secteur de l'administration publique.

F. POPULATION ACTIVE, EMPLOIS ET CHÔMAGE AU SENS DU RECENSEMENT EN 2019*

F.1 POPULATION DE 15 À 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITÉ

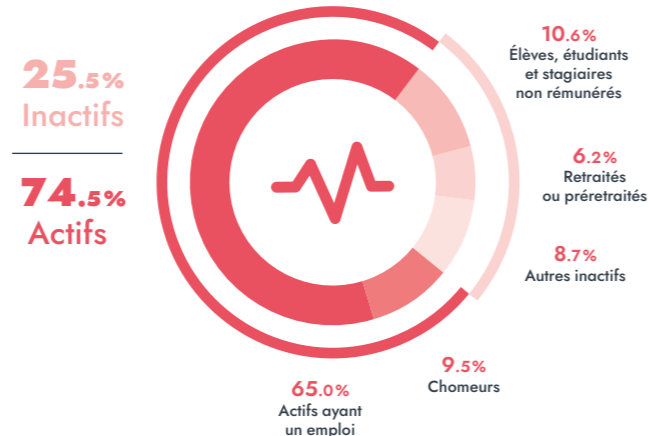
Répartition par type d'activité à Lyon

À Lyon, le taux de scolarisation des mineurs est supérieur au reste de la France.



Répartition par type d'activité en France

Chez les mineurs, le taux de scolarisation est supérieur à Lyon que dans le reste de la France.



La ville de Lyon compte **65%** d'actifs ayant un emploi parmi sa population âgée de 15 à 64 ans (à égalité de la population française). A contrario, la proportion d'élèves et étudiants atteint **17,2%** à Lyon contre **10,6%** en France. Mis ensemble, ces deux chiffres dépassent celui de l'ensemble de la France (**82,2%** contre **75,6%**).

Le chômage compris ici correspond aux déclarations des personnes lors du recensement et non au nombre indiqué nationalement à partir principalement des données Pôle Emploi.

*Les données de ce chapitre sont issues du recensement de la population. Elles dépendent donc des déclarations effectuées par les citoyens eux mêmes. Par conséquent, les chiffres peuvent varier par rapport à ceux dont nous avons l'habitude, notamment sur la proportion de chômeurs. En effet, les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs. En revanche, pour le bureau international du travail (BIT), être sans emploi signifie ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence. Ainsi, un chômeur au sens du recensement peut ne pas être un chômeur au sens du BIT car une personne ayant travaillé un petit peu se considérera sûrement au chômage si elle est par exemple activement à la recherche d'un autre emploi à temps plein.

F.2 EMPLOIS, ACTIVITÉ ET CHÔMAGE AU SENS DU RECENSEMENT EN 2020

Répartition de la population active

	Nombre	%
Population âgée de 15 à 64 ans	365 746	70
Nombre d'actifs résidant à Lyon	273 790	52
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	241 522	46
Nombre de chômeurs*	32 268	6
Nombre d'emploi dans Lyon	341 362	s.o.
Indicateur de concentration d'emploi	141,3	s.o.

Le nombre d'actifs comprend les résidents ayant un emploi et ceux étant au chômage. Ces actifs correspondent à **46%** de la totalité de la population de la ville. Leur nombre s'élève à **241 522**. Le nombre d'emplois à Lyon est de **341 362**. L'indicateur de concentration d'emploi signifie qu'il existe **141,3** emplois sur le territoire pour **100** actifs résidant à Lyon.

*32 268 est le nombre de personnes qui se sont déclarées comme chômeurs lors du recensement de la population en 2020

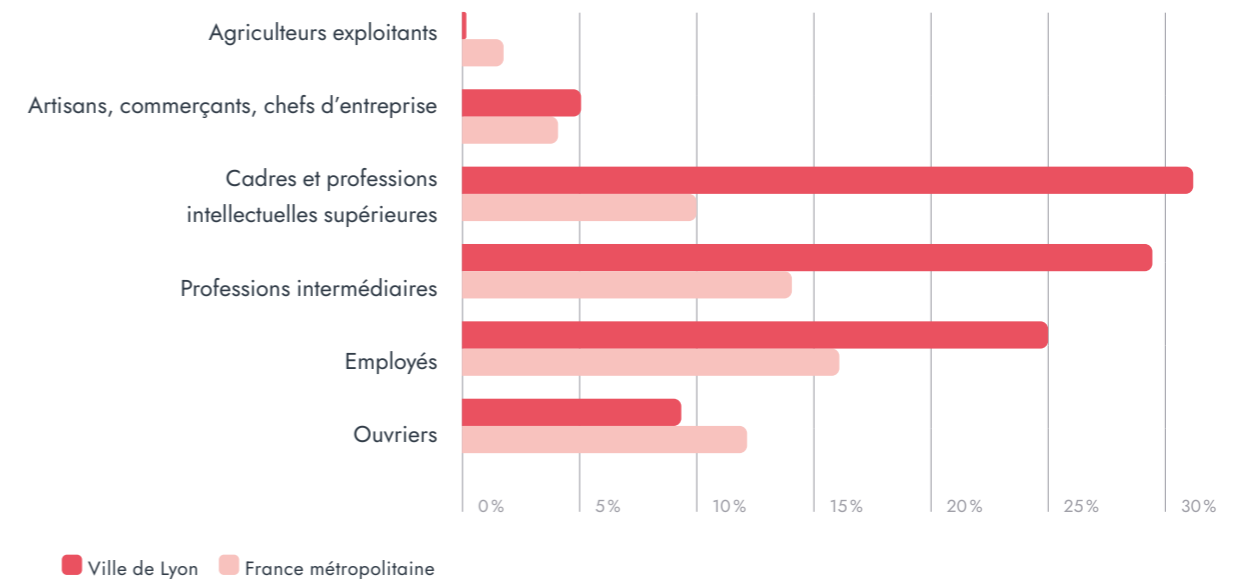
F.3 EMPLOIS PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

Répartition des emplois par catégorie socio-professionnelle à Lyon (chiffres 2020)

	Ville de Lyon		France métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	339 083	100	100
Agriculteurs exploitants	139	0	1
Artisans, commerçants, chefs entreprise	18 263	5	4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	107 600	32	10
Professions intermédiaires	98 855	29	14
Employés	82 960	25	16
Ouvriers	31 266	9	12

En comparaison avec la France métropolitaine, la Ville de Lyon propose deux fois moins d'emplois ouvriers (**6%** contre **12%**). En revanche, les emplois de cadres et professions intermédiaires sont supérieurs au niveau national avec **38%** de l'ensemble des emplois du territoire contre **24%** en France.

Comparaison des emplois par catégorie socio-professionnelle entre Lyon et la France Métropolitaine



Lyon se caractérise par une surreprésentation des artisans, commerçants et chef d'entreprises par rapport au reste de la France.

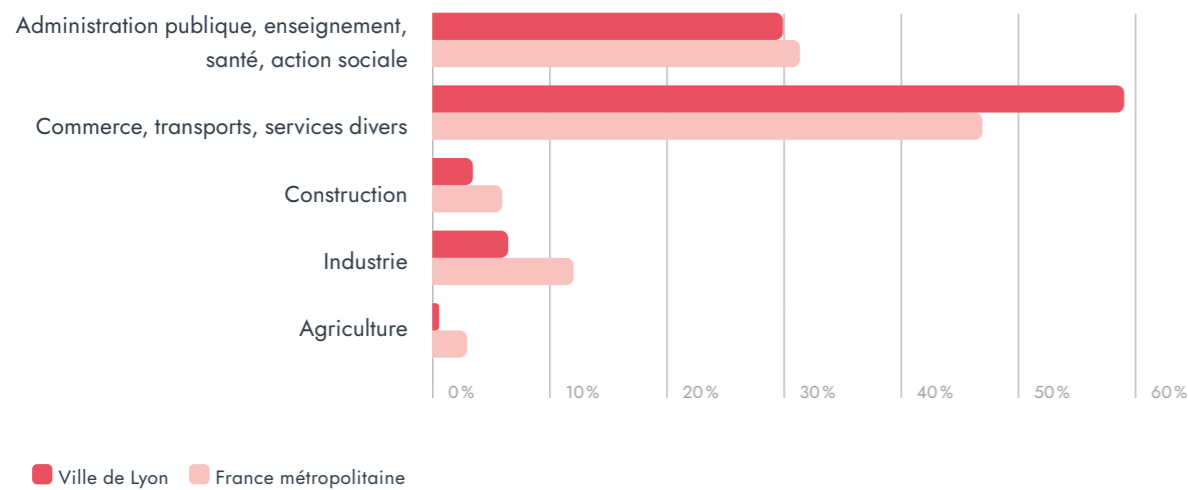
F.4 EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Répartition des emplois par secteur d'activité

	Ville de Lyon		France métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	339 084	100	100
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	102 806	30	32
Commerce, transports, services divers	200 870	59	47
Construction	12 242	4	6
Industrie	22 893	7	12
Agriculture	273	0	3

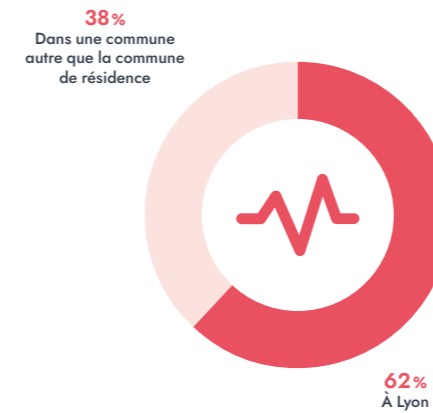
La répartition des emplois par secteur d'activité montre que la majorité des emplois lyonnais se concentre sur le commerce, service, transport, santé et administration à **89%** contre **79%** pour le niveau national. A l'inverse, les secteurs de la construction et de l'industrie sont sous-représentés à Lyon.

Comparaison des emplois par secteur d'activité entre Lyon et France Métropolitaine

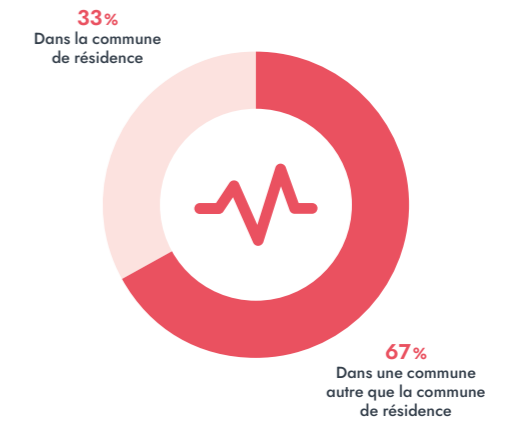


F.5 LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS LYONNAIS

Lieu de travail des actifs



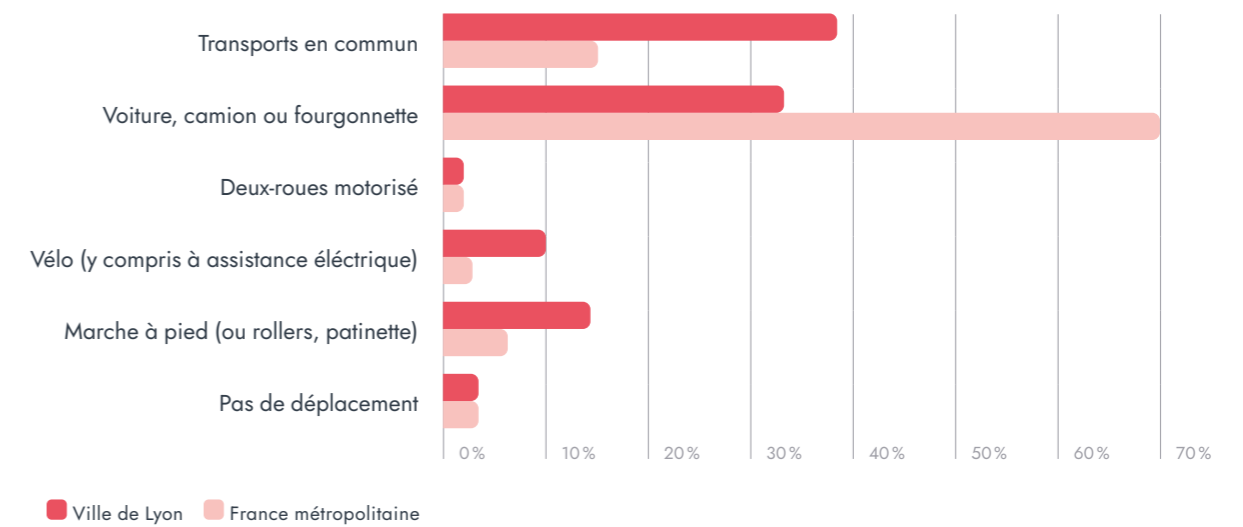
Lieu de travail des actifs ayant un emploi et résidant dans la Métropole de Lyon



La concentration d'emploi sur le territoire de Lyon permet aux Lyonnais de bénéficier de conditions de travail agréables car ils ont moins de déplacement à faire, **62%** des Lyonnais ont l'opportunité de travailler directement dans leur commune de résidence. Ce n'est pas le cas pour tous les français qui, pour 2/3 d'entre eux, doivent se déplacer dans une autre commune que leur commune de résidence pour aller travailler.

F.6 MOYENS DE TRANSPORT UTILISÉS POUR SE RENDRE AU TRAVAIL

Types de transports utilisés pour aller au travail



La proximité du lieu de travail des actifs lyonnais leur permet de se rendre au travail à pied ou à vélo. Ce sont **24%** des actifs qui utilisent ces moyens de déplacements, un chiffre en augmentation. Autre fait notable, les Lyonnais utilisent beaucoup plus les transports en commun que la moyenne des Français **38%** contre **15%**. Ceci s'explique par la bonne offre de transport dans la Ville et la Métropole de Lyon. Les Lyonnais utilisent moins leur voiture que la moyenne nationale **33%** contre **70%**, un chiffre légèrement en baisse.

Sources :
- INSEE dossier France
- INSEE dossier commune de Lyon

ORGANIGRAMME DES SERVICES

LE MAIRE DE LYON
Grégory DOUCET



CABINET DU MAIRE
DIRECTRICE DE CABINET Stéphanie BURLET

DIRECTRICE DE CABINET ADJOINT Laurence BERNE


DIRECTEUR DE CABINET ADJOINT Guillaume DUPEYRON

CHEFFE DE CABINET Claire-Cécile DAVID

COMMUNICATION EXTERNE Jeanne REBUFFAT

PROTOCOLE Mégaoëline PLARD

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES
Jérôme MAILLARD



CHARGÉE DE MISSION Anna LECCIA

INSPECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES Evelyne GAUCHARD-MCQUISTON

MISSIONS

PROJET GABRIEL PÉRI
Anne-Laure CHANTELOT

PROJET CITÉ JARDIN
Julie THURIÈRE

TRANSFORMATION ET GOUVERNANCE
Sonia BEN ALI



Xavier FOURNEYRON
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

CULTURE, PATRIMOINE & ÉVÉNEMENTS

AFFAIRES CULTURELLES
Xavier FOURNEYRON

ARCHIVES MUNICIPALES
Louis FAIVRE D'ARCIER

AUDITORIUM - ONL
Nicolas DROIN

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
Nicolas GALAUD

CENTRE D'HISTOIRE DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION
Isabelle RIVÉ

ÉVÈNEMENTS ET ANIMATION
Julien PAVILLARD

PÔLE DES MUSÉES D'ART
Sylvie RAMOND
Musée des Beaux-Arts : Sylvie RAMOND
Musée d'Art Contemporain : Isabelle BERTOLOTTI


PÔLE DES MUSÉES D'HISTOIRES ET SOCIÉTÉS
Xavier DE LA SELLE
Musées Gadagne : Xavier DE LA SELLE
Musée de l'automobile Henri Malartre : Clarisse DESPIERRES
Musée de l'imprimerie et de la communication graphique : Joseph BELLETANTE

SERVICE ARCHÉOLOGIQUE MUNICIPAL
Sophie FRANÇOIS

THÉÂTRE DES CÉLESTINS
Pierre-Yves LENOIR

SERVICE COMMUN UNIVERSITÉ ET VIE ÉTUDIANTE*

MISSIONS
MÉCÉNAT
Guillaume MARIN



Julie THOMAS
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

JEUNESSE, ÉDUCATION, ENFANCE, SPORTS & INCLUSION
Adjoint : Jérémy FOURNEL

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
Jérémy FOURNEL

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Abdelkader LARBI

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
Pascal BRENOT

ÉDUCATION
Marianne SACKUR

PETITE ENFANCE
Afeif CHLAIKA

SPORTS
François PATRIS

MISSIONS
VILLE DES ENFANTS
Gwendoline HOUETTE

ÉGALITÉ ET HOSPITALITÉ
En cours



Gratianne DUMAS
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

PROXIMITÉ & RELATIONS AUX HABITANTS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
Céline DELAIGUE - SACQUÉPÉE

LYON EN DIRECT
Laure BUTIN

GESTION DE LA RELATION USAGERS
Thierry LE VAGUÉRÈSE

SERVICE DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT
Jean-Yves MARCHAND

MISSION
DÉMOCRATIE OUVERTE
Erwann BINET

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

DIRECTEURS GÉNÉRAUX :

MAIRIE DU 1^{ER}
Erwann LE DÙ

MAIRIE DU 2^E
Céline THOMASCHAFFANGE

MAIRIE DU 3^E
Virginie VAISSAUD

MAIRIE DU 4^E
Alexandra BLETTERY

MAIRIE DU 5^E
Gilles FAURE

MAIRIE DU 6^E
Bertrand WEILL

MAIRIE DU 7^E
Benjamin DURAND

MAIRIE DU 8^E
Stéphanie BOGNER

MAIRIE DU 9^E
Anne AVRIL



Claire LEMEUNIER
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

RESSOURCES

AFFAIRES JURIDIQUES
Stéphanie WETZEL

ASSURANCES
Anne-Laure CHOSSAT

COMMANDE PUBLIQUE
Cyrille GUILLERMOU

CONTRÔLE DE GESTION
Ariane PERRET

FINANCES
Cédric ROUZÉE

MOYENS GÉNÉRAUX
Sébastien BOUCHET

SYSTÈME D'INFORMATION & TRANSFORMATION NUMÉRIQUE
Jean-Marie SÉGURET

MISSION
INCLUSION NUMÉRIQUE
Charles CHAILLOU



Emmanuelle BRISSARD
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

RESSOURCES HUMAINES & DIALOGUE SOCIAL

ADMINISTRATION DES PERSONNELS
Emmanuelle BRISSARD

COMMUNICATION ET COOPÉRATIONS INTERNES
Alexandre KOSAK

EMPLOI ET COMPÉTENCES
Ariel JANIN

PILOTAGE FINANCIER ET JURIDIQUE RH
Christel BRUYAS

RELATIONS SOCIALES ET VIE AU TRAVAIL
Icare LE BLANC

MODERNISATION DES PROCESSUS RH
Hayfa GHANAY

MISSION
TRAVAILLER AUTREMENT
MY KIËU HUYNH



Aïssia KERKOUB-TÜRK
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

ASSEMBLÉES ET VIE DES ÉLUÉS
Anne-Laure COUTANSON

COORDINATION INSTITUTIONNELLE
David ROCHE

DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES, VALORISATION MARQUES ET LABELS
François PALLIN

CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT & TRANSFORMATION
Bénédicte Soulat

PROSPECTIVE & ÉVALUATION SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION*

MISSION
PROJET D'ADMINISTRATION
Anne-Gaëlle JAVELLE



José MORENO
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

SERVICE AU PUBLIC & SÉCURITÉ

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
Céline DELAIGUE - SACQUÉPÉE

CADRE DE VIE
Jérôme COQUAZ

CIMETIÈRES
Carole MIGLIORE

SÉCURITÉ TRANQUILLITÉ SÛRETÉ
Jérôme HUTET

RÉGULATION URBAINE
Bertrand VEROT

SANTÉ
Guillaume FAUVEL

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION
Régine POULET

MISSION
GESTION DES CRISES



Philippe HUTHWOHL
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

URBANISME, IMMOBILIER & TRAVAUX
Adjointes : Adrien BRUN et Christiane CERUTTI

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
Adrien BRUN

AMÉNAGEMENT URBAIN
Frédérique MARTINENT

CONSTRUCTION
Yannis BAILLY

ÉCLAIRAGE URBAIN
Thierry MARSICK

ÉCONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT
Laurence LEGER

ESPACES VERTS
Nicolas MAGALON

GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS
Nausicaa BOISSON

IMMOBILIER
Christiane CERUTTI

MOBILITÉ URBAINE
Norbert KELLER-MAYAUD

MISSION
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Julie PURDUE

02. CADRE BUDGÉ- TAIRE ET COMP- TABLE



LA VILLE DE LYON EST DOTÉE D'UN RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER (RBF), DOCUMENT OBLIGATOIRE QUI VIENT, PAR AILLEURS, À L'APPUI DE SA DÉMARCHE GLOBALE DE TRANSPARENCE FINANCIÈRE ET DE SÉCURISATION DES RISQUES INTERNES ET EXTERNES.

Ce chapitre a pour objectif de rappeler les principales règles figurant dans ce règlement et ainsi de mieux comprendre le cadre dans lequel se prépare et s'exécute le budget primitif.

A. LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

► L'enjeu

L'équipe municipale, en lien avec la Direction générale, a pour objectif de réaliser les projets prévus pour le mandat, tout en s'assurant d'une gestion financière efficiente permettant de garantir les équilibres budgétaires à long et moyen termes ainsi qu'une allocation performante de nos ressources.

La Direction des Finances est en charge de la mise en œuvre technique de cet enjeu. Elle assure le lien avec les directions opérationnelles et autres directions ressources pour proposer les moyens d'atteindre les objectifs définis par l'équipe municipale.

► La méthode

Le cadre budgétaire et financier de la Ville de Lyon s'inscrit dans une triple temporalité : long terme, moyen terme et annuelle.

Au-delà du principe d'annualité budgétaire qui est une obligation légale et conduit la collectivité à préparer tous les ans un budget annuel, la pratique exige de travailler dans un cadre pluriannuel avec l'appui d'un certain nombre de documents cadre présentés ci-après.

► Le cadre général de la planification



A1. LA PLANIFICATION FINANCIÈRE À LONG TERME

Selon le souhait des élus, la Direction des Finances met en œuvre un certain nombre d'outils pour suivre efficacement la planification financière de long terme, notamment les investissements programmés sur plusieurs années.

Cette planification stratégique s'inscrit généralement sur le temps du mandat, six ans. Elle repose sur 4 grands outils.

L'ensemble de ces outils ont en commun une constante adaptation aux évolutions impulsées par l'État (Loi de Finance, progression des recettes fiscales) et au contexte économique fluctuant (récemment crise énergétique, contexte sanitaire).

► Le plan de mandat

Le plan de mandat réunit les grandes orientations politiques portées par l'exécutif municipal et fixe les priorités de la ville pour les années à venir.

Ce document permet de poser les politiques publiques qui seront menées pendant les 6 ans du mandat et qui seront déclinées ensuite dans un projet d'administration.

► Le projet d'administration

Ce document donne un cap à l'administration en déclinant le plan de mandat, sa stratégie, ses objectifs en matière de stratégie et de projets.

A la Ville de Lyon, ce projet a été co-construit par près de 200 agents qui ont travaillé sur les projets des directions pour les 6 ans à venir. Cette feuille de route commune de l'administration sera suivie en continu et constitue un objet qui s'adaptera dans le temps.

Il est décliné à son tour par les projets des directions regroupant les plans d'actions des directions, eux-mêmes revus et ajustés tous les ans.

► La prospective financière

Elle constitue l'outil de référence qui permet à la Ville d'assurer le pilotage pluriannuel de sa stratégie financière et le cadrage annuel de chacun de ses budgets.

La prospective se fonde sur quatre indicateurs financiers majeurs : l'épargne brute, le taux d'épargne brute, le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal et la capacité de désendettement.

La prospective démarre le processus de préparation budgétaire. Construite et présentée par la Direction des Finances en concertation avec la Direction Générale, elle propose au maire et à l'adjointe déléguée aux Finances, un scénario de projection pour le futur en cohérence avec la stratégie financière arrêtée pour le mandat et à partir duquel se définit le cadrage du budget à venir. Elle est partagée avec l'ensemble de l'exécutif et avec les maires d'arrondissement.

► La programmation des investissements : un programme pluriannuel

La programmation des investissements est un processus continu de planification de projets sur une période donnée, souvent concordante avec la mandature ; elle est pluriannuelle et chiffrée.

Elle permet de recenser les projets d'investissement puis de les prioriser en fonction de la capacité financière et des choix de gestion de la collectivité. Elle permet de formaliser la stratégie d'investissement de la collectivité et d'en faciliter le pilotage.

La programmation pluriannuelle des investissements est peu réglementée. Les collectivités disposent ainsi de toute latitude pour en organiser la gestion.

A2. LA PLANIFICATION FINANCIÈRE À MOYEN TERME

Au-delà de la planification à long terme, les collectivités peuvent mettre en œuvre des outils de pilotage leur permettant de faire l'intermédiaire entre la planification de long terme (prospective et PPI) et le budget annuel.

Le budget à moyen terme et la programmation pluriannuelle de fonctionnement permettent de faire le lien entre une vision longue et une vision courte. Il permet aux directions d'avoir une visibilité sur une durée supérieure à un an, rendant le pilotage plus aisé que ce soit dans une perspective de déploiement de nouveaux projets nécessitant des crédits pluriannuels ou dans une perspective d'économies budgétaires qui réclame du temps dans la mise en œuvre.

De telles pratiques sont en cours de réflexion et seront probablement déployées sur le mandat. Elles permettront aux directions de la collectivité de parfaire leurs outils de pilotage et de gestion.

A3. LE CADRE BUDGÉTAIRE ANNUEL

Conformément au principe d'annualité budgétaire, la Direction des Finances produit annuellement plusieurs documents qui régissent la gestion comptable et budgétaire :

- Débat d'orientation budgétaire,
- Rapport annuel du budget,
- Compte administratif (jusqu'à 2022) puis Compte financier unique (à partir de 2023 sur le budget 2022).

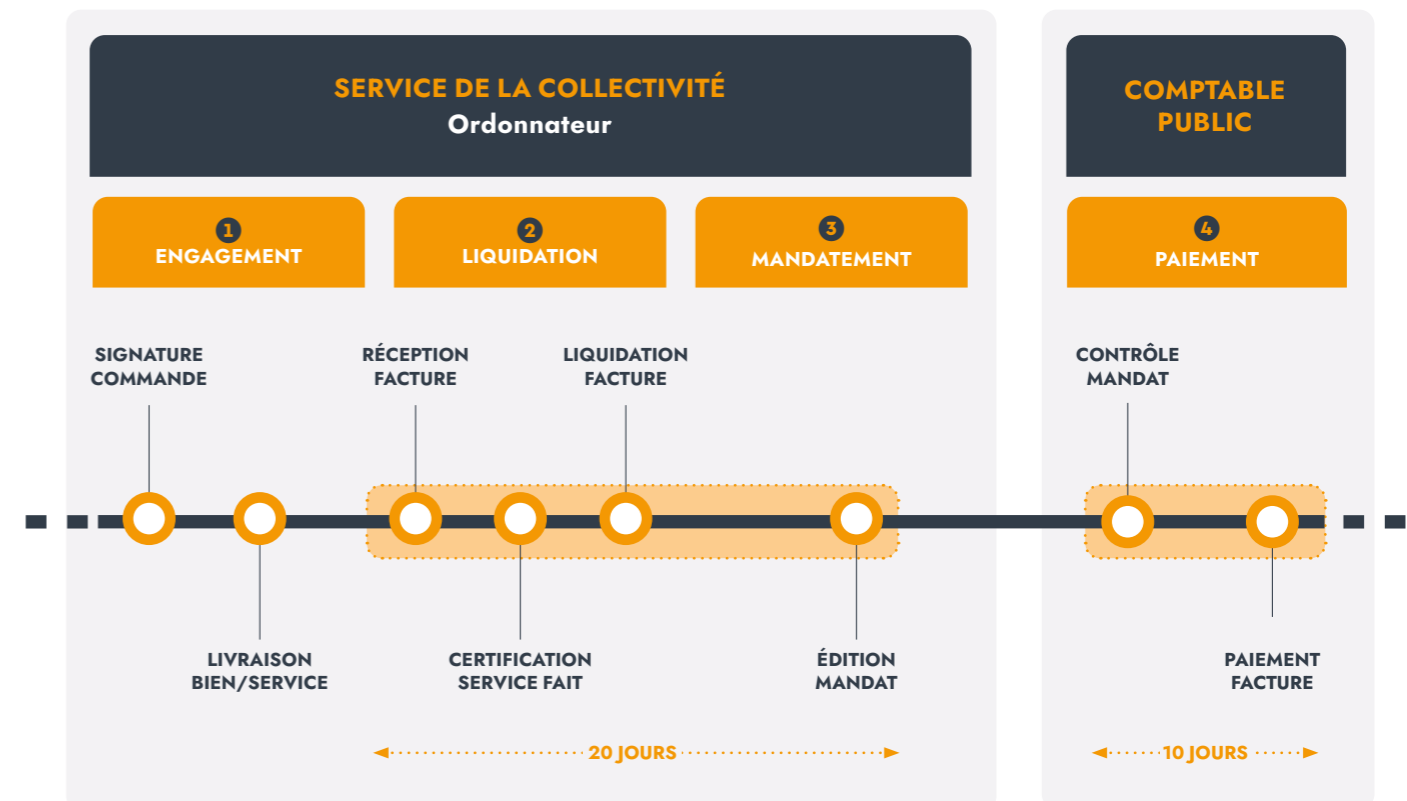
Ces documents sont explicités dans le règlement budgétaire et financier de la Ville de Lyon.

B. L'ORGANISATION BUDGÉTAIRE

Une fois voté, le budget est exécuté comptablement dans le respect du **principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable**. Ce dernier découle de l'article 20 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement sur la comptabilité publique (modifié par l'article 9 de décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012) : les fonctions d'ordonnateur et de comptable public, lequel relève de l'État, sont incompatibles. Les rôles de chacun sont toutefois bien coordonnés.

La qualité d'ordonnateur est dévolue au maire. Il prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. Après les avoir engagées et liquidées, il délivre les mandats de dépenses et émet les titres de recettes correspondants.

Le comptable, seul chargé du maniement des fonds publics, en assure le recouvrement ou le paiement après avoir exercé sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire les contrôles visant à constater la régularité de ces recettes ou dépenses, sans se prononcer sur leur opportunité.



La comptabilité de l'ordonnateur est dite en « partie simple » et est retracée dans un « compte administratif ». La comptabilité du comptable public est dite en « partie double » et est retracée dans un compte de gestion.

La ville de Lyon fait le choix à partir de 2023 d'expérimenter un **compte financier unique (CFU)**. Ce dernier a vocation à devenir à partir de 2024 la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le CFU vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en question leurs prérogatives respectives.

B1. LE CADRE BUDGÉTAIRE ET SES GRANDS PRINCIPES

Le budget primitif (BP) est l'acte juridique qui prévoit et autorise toutes les dépenses et toutes les recettes pour un exercice. Il est voté par nature, au niveau du chapitre et de certains articles spécialisés.

Conformément à l'instruction **M57** (pour le budget principal, le budget du théâtre des Célestins, le budget de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon et les états spéciaux des mairies d'arrondissement) et à l'instruction M4 (pour le budget des Halles de Lyon - Paul Bocuse car c'est une régie directe gérant un service public à caractère industriel et commercial), le budget primitif respecte les cinq grands principes budgétaires applicables aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

► L'annualité budgétaire

Le budget prévoit et autorise les recettes et les dépenses du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il existe des dérogations à ce principe : journée complémentaire, autorisations de programme et d'engagement, poursuite de l'exécution du budget sur l'exercice suivant à travers les restes à réaliser, etc.

► L'unité budgétaire

La totalité des recettes et des dépenses doit normalement figurer dans un document unique afin de donner une vision d'ensemble des ressources et des charges de la commune et d'assurer un contrôle des opérations financières le plus complet et le plus précis possible.

Par exception, le budget principal avec les budgets annexes et les budgets autonomes (régies sans personnalité juridique) forment le budget de la collectivité dans son ensemble.

Le budget de la Ville de Lyon comprend, outre les états spéciaux des neuf mairies d'arrondissement, le budget principal et les trois budgets annexes du Théâtre des Célestins, des Halles de Lyon - Paul Bocuse et de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon.

► L'universalité budgétaire

Deux règles sont corrélées à ce principe d'universalité :

- L'interdiction de contracter des recettes et des dépenses, c'est-à-dire de compenser une écriture en recette par une dépense ou inversement,
- L'interdiction d'affecter une recette à une dépense précise.

L'ensemble des ressources doit financer l'ensemble des dépenses prévues au budget.

Il existe toutefois des exceptions à la règle de la « non-affectation » : certaines recettes affectées, par la loi ou des règlements, à des dépenses particulières ; les subventions d'équipement reçues pour un équipement particulier ; les recettes finançant une opération pour compte de tiers.

► La spécialité des dépenses

Les crédits doivent être affectés à des dépenses ou des catégories de dépenses définies dans l'autorisation budgétaire.

Ce principe de spécialité ne doit pas être confondu avec la règle de la non-affectation : si les recettes ne doivent pas être affectées à des dépenses précises, les crédits de dépenses et de recettes doivent au contraire l'être avec précision selon leur nature (répartition par chapitres et articles budgétaires) ou leur destination (répartition par fonctions et sous-fonctions).

► L'équilibre budgétaire

Le montant total des dépenses doit être égal au montant total des recettes

B2. LA STRUCTURATION DU BUDGET

Le budget de la ville se divise en plusieurs parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe :

- Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions),
- Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes et, éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit des impôts directs locaux ou de la dotation globale de fonctionnement (DGF) par exemple.

La section d'investissement comporte :

- En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...);
- En recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque :

1. Les recettes et les dépenses, évaluées de manière sincère, sont équilibrées toutes sections confondues,
2. La section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre,
3. Le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section (à l'exclusion du produit des emprunts), et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice

Ces contraintes d'équilibre sont cadrées et plusieurs ratios sont à intégrer dans les choix budgétaires des collectivités, notamment :

► Le taux d'épargne brute

(Épargne brute/Recettes réelles de fonctionnement)

C'est un solde intermédiaire de gestion pivot en analyse financière. Son niveau de référence est de 10%. Il ne doit pas descendre en dessous de 5%.

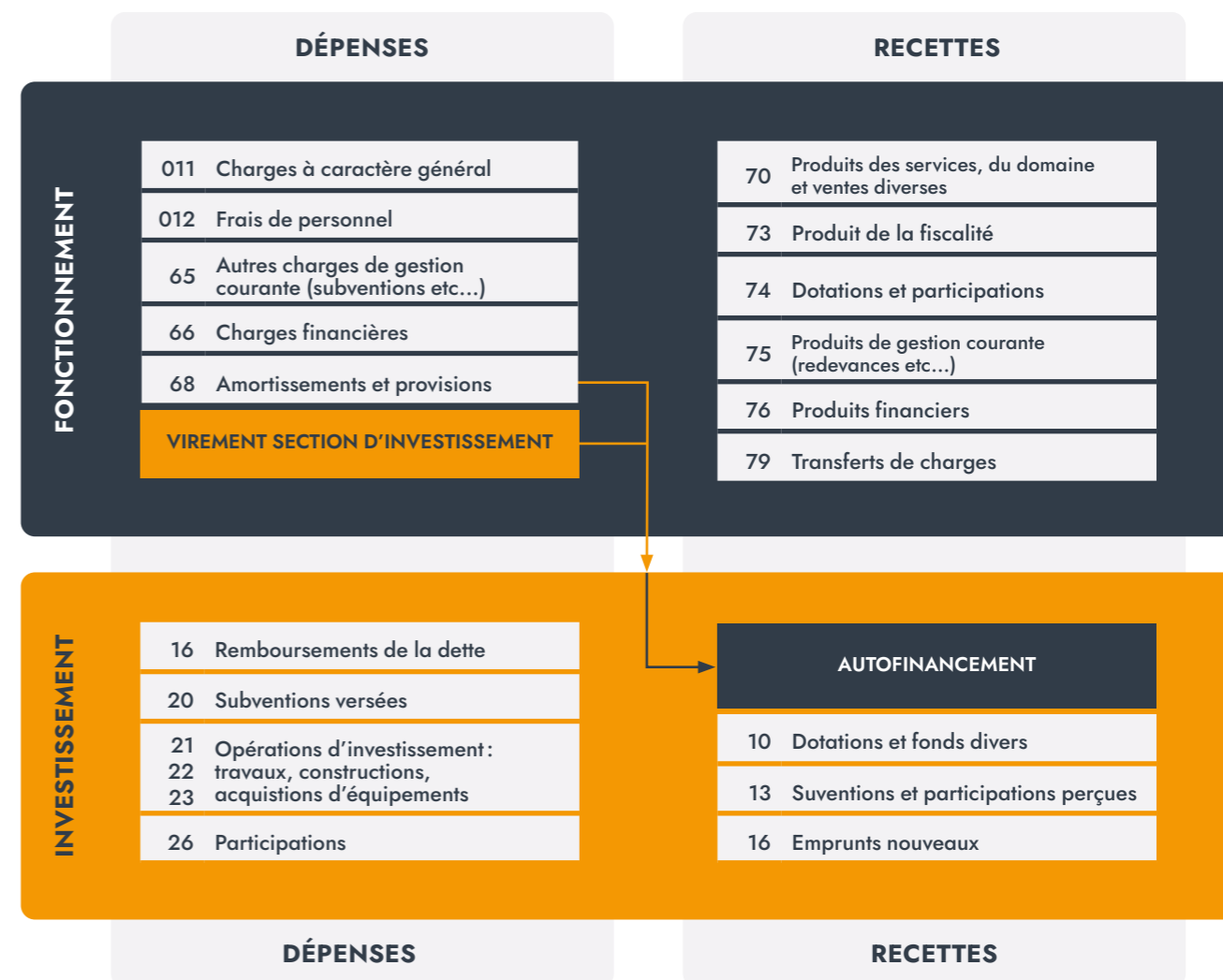
► L'épargne nette

Elle correspond à l'épargne brute à laquelle on retranche le remboursement en capital de la dette. Elle doit être idéalement supérieure à 0. Le taux d'épargne nette doit donc également être positif.

► La capacité de désendettement

(Stock de la dette en capital / Épargne brute)

Ce ratio mesure le temps (en années) qu'une collectivité mettrait à rembourser sa dette si elle devait y consacrer l'ensemble de son épargne brute. Son niveau ne doit jamais être supérieur à 15 ans.



03. ÉQUI- LIBRE BUDGÉ- TAIRE

LE CHAPITRE 3 « ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE » PRÉSENTE :

- ▶ **L'équilibre du budget 2024 en synthèse :** le contexte global de la construction du budget 2024, les principaux sous-jacents relatifs aux recettes de fonctionnement, les principaux sous-jacents relatifs aux dépenses de fonctionnement et les conséquences sur le niveau d'épargne,
- ▶ **La section de fonctionnement :** à travers les évolutions des principales recettes et des principales dépenses,
- ▶ **La section d'investissement :** à travers les évolutions des principales recettes et des principales dépenses.

Les graphiques et tableaux permettent également d'apprécier les grands équilibres du budget primitif 2024.

1. CONTEXTE GLOBAL DE LA CONSTRUCTION DU BUDGET 2024

Le budget primitif 2024 de la Ville s'inscrit dans la stratégie financière du mandat définie dès septembre 2020 par l'Exécutif et rappelée dans le rapport d'orientation budgétaire (Conseil municipal du 25 janvier 2024). Cette stratégie a pour principaux objectifs :

- La réalisation d'un plan d'équipement ambitieux pour accompagner les besoins croissants de la population, assurer la rénovation du patrimoine bâti de la Ville et son adaptation aux nécessités de la transition écologique,
- Le développement d'un service au public renforcé, solidaire et inclusif, avec un soutien aux acteurs sociaux et associatifs qui contribuent à ce service public,
- Enfin la préservation de la santé financière de la Ville, grâce à une gestion rigoureuse et responsable.

Le budget primitif 2024 s'établit à **712,1 M€**. Comparativement à celui de 2023, il est en progression de 20 M€, soit **+2,9%**. Contrairement au budget primitif 2023 fortement impacté par la hausse des prix de l'énergie, le budget primitif 2024 prévoit une diminution de **-38%** des dépenses de fluides, soit **-19,9 M€**, conformément aux prix constatés de l'énergie et aux économies de consommation réalisées. Cependant, le budget 2024 de la Ville de Lyon est fortement impacté par l'inflation sur divers postes de dépenses ou celle subie par les structures subventionnées. Notons les achats de repas ou les transports pour l'éducation (**+2,5 M€**), les subventions dans le domaine de l'éducation populaire (**+2 M€**) et de l'enfance (**+0,8 M€**), l'augmentation des loyers et charges (**+1 M€**), de la maintenance et de l'entretien (**+0,3 M€**) et des frais liés à l'informatique (**0,3 M€**). Au global, l'effet inflation a été estimé à minima entre **7** et **8 M€** en 2024.

Les charges de personnel sont en augmentation de **+5%**, soit **+18,7 M€**, comparativement au BP 2023. Cette hausse, volontariste, prend en compte les différentes mesures visant à améliorer le pouvoir d'achat des agents de la Ville et à renforcer l'attractivité des postes proposés. Sont donc prévues au titre du budget primitif 2024 :

- Les mesures de la Ville de Lyon qui comprennent une revalorisation du régime indemnitaire à compter du mois d'avril 2024 (**7,5 M€**, contre **10 M€** pour une année pleine) ainsi qu'une revalorisation de la valeur des titres restaurant pour un montant de **0,8 M€**,
- L'augmentation des effectifs pour un montant de **+8,4 M€** qui comprend **3,8 M€** au titre des plan de gestion des activités, emplois et compétences (PGAEC) des années antérieures, **3,1 M€** au titre du PGAEC 2024 et **1,5 M€** s'agissant plus précisément des effectifs non permanents et des vacances,
- Le glissement vieillesse technicité (GVT) pour un montant de **+2 M€**.

Des mesures nationales, sans compensation, viennent également impacter le budget 2024 de la masse salariale. Elles représentent un montant global de **8,1 M€** et regroupent les mesures dites « Guérini » relatives à la hausse de la valeur du point d'indice, à l'augmentation du SMIC et à la revalorisation de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA).

Ces hausses sont limitées par un rebasage de la réalisation effective des dépenses de personnel 2023 (**-4 M€**), la non reconduction de la prime pouvoir d'achat de 2023 (**-4 M€**) et, dans une moindre mesure et une baisse du coût de l'auto-assurance chômage (**-1,3 M€**).

2. PRINCIPES SOUS-JACENTS RELATIFS AUX RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de gestion courante de la Ville s'établissent à **785,1 M€**, soit **+2,1%** par rapport au budget 2023. Les recettes réelles de fonctionnement, intégrant les produits financiers et les produits spécifiques, évoluent sur un rythme identique (**+2,2%**) pour atteindre **787,8 M€**.

Les principales évolutions des recettes de fonctionnement concernent la fiscalité directe, avec une budgétisation à **473,1 M€**, soit **+15,1 M€** par rapport à 2023. Cette évolution s'explique principalement par le mécanisme de revalorisation des bases fiscales du foncier. Pour rappel, la fiscalité directe, composée des contributions directes (minorées du prélèvement prévisionnel au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC), additionnée des versements provenant de la Métropole de Lyon et des allocations compensatrices versées par l'État, représente près de **67%** des recettes réelles de fonctionnement de la Ville.

Comparativement à 2023, une autre évolution au titre des recettes réelles de fonctionnement est à noter : l'augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui connaît une progression de **+40,1%**. La suite du rapport permettra d'explicitier cette évolution.

La taxe additionnelle sur les droits de mutation, appelée généralement DMTO, affiche une baisse de **-3 M€** au titre du budget primitif 2024 pour atteindre **37 M€**. Cette variation à la baisse s'inscrit dans la trajectoire constatée sur les années précédentes (**-12 M€** entre 2022 et 2023) et devrait se poursuivre en 2024 compte de la relative stagnation du marché immobilier (baisse des prix de l'immobilier impliquant un décalage de la mise en vente des biens sur le marché d'une part et les difficultés d'obtention de prêts immobiliers par les particuliers d'autre part).

3. PRINCIPAUX SOUS-JACENTS RELATIFS AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de gestion courante connaissent pour leur part une évolution de **+2,9%** et s'établissent en 2024 à **705 M€**. Les dépenses réelles de fonctionnement, intégrant les charges financières et spécifiques évoluent de manière identique (**+2,9%**) pour s'établir à **712,1 M€**.

Comme indiqué ci-dessus, la principale augmentation relative aux dépenses de fonctionnement concerne les charges de personnel pour **18,7 M€**. A l'instar de ces charges, les autres charges de gestion courante observent une augmentation de **+5%** au budget primitif 2024, soit **+6,8 M€** pour s'établir à **147,2 M€**. Cette variation concerne en grande majorité les subventions aux personnes de droit privé (**+7%**) qui augmentent de plus de **5 M€** par rapport à 2023. On y retrouve un effort supplémentaire de la Ville pour accompagner les associations dans les secteurs de l'enfance et de l'éducation populaire qui font face à l'inflation et aux difficultés de recrutement.

Les atténuations de produits du budget principal, au titre desquelles sont comptabilisées principalement le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et les dotations aux arrondissements de la Ville, connaît une évolution de **+33%**, soit **19,9 M€** au titre de l'année 2024.

Détermination de l'épargne brute

	BP 2023 (M€)	BP 2024 (M€)	ÉVOLUTION (M€)	ÉVOLUTION (%)
Recettes de gestion	769,1	785,1	15,9	2,1
Dépenses de gestion (dont annulations sur exercices antérieurs)	685,4	705	19,6	2,9
Épargne de gestion	83,7	80,1	-3,6	-4,3
Charge nette de la dette (D)	5,7	6,13	0,4	7,2
Épargne brute	77,6	74,6	-3	-3,9
Amortissement de la dette principale	40,8	37,7	3,1	-7,5

Besoin de financement de l'investissement

	BP 2023 (M€)	BP 2024 (M€)
Dépenses d'équipement (hors compte 27)	152	209
Autres dépenses d'investissement (hors dette)	7	10
Amortissement de la dette principale	41	38
Recettes propres	39	28
Épargne nette	37	37
Besoin d'emprunt	83	154

Cette évolution nécessite d'être retraitée sur la base de deux composantes :

- La prise en compte au titre des dépenses d'une provision de **5,4 M€** pour restitution contentieuse s'agissant de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- Un affichage en baisse des dotations aux arrondissements qui ne concerne que le réajustement des prix de l'énergie comparativement au budget primitif 2023. En effet, afin d'assurer le soutien nécessaire dans le cadre de la crise énergétique, la Ville de Lyon au titre de sa décision modificative n°1/2023 a versé **1,321 M€** de plus aux mairies d'arrondissement.

Outre ces principaux éléments de variation, les dépenses de gestion tiennent également compte des évolutions anticipées de prix au niveau des charges à caractère général (impact inflation mentionné) et des projets du plan de mandat 2020-2026. Ces évolutions de périmètres, estimés à **6 M€** au titre du budget primitif 2024, concernent diverses postes de dépenses comme par exemple le tri des déchets alimentaires sur les marchés ou des frais de gardiennage, le soutien dans le domaine sportif à travers de nouveaux équipements (piscine de Gerland), la participation à de grands événements tels que les « Worldskills » ou encore le renforcement de l'accompagnement des enfants en situation de handicap.

Les charges financières connaissent quant à elles une progression de **+7,2%** soit **+447 k€** comparativement au budget 2023. Cette progression est moindre que celle constatée

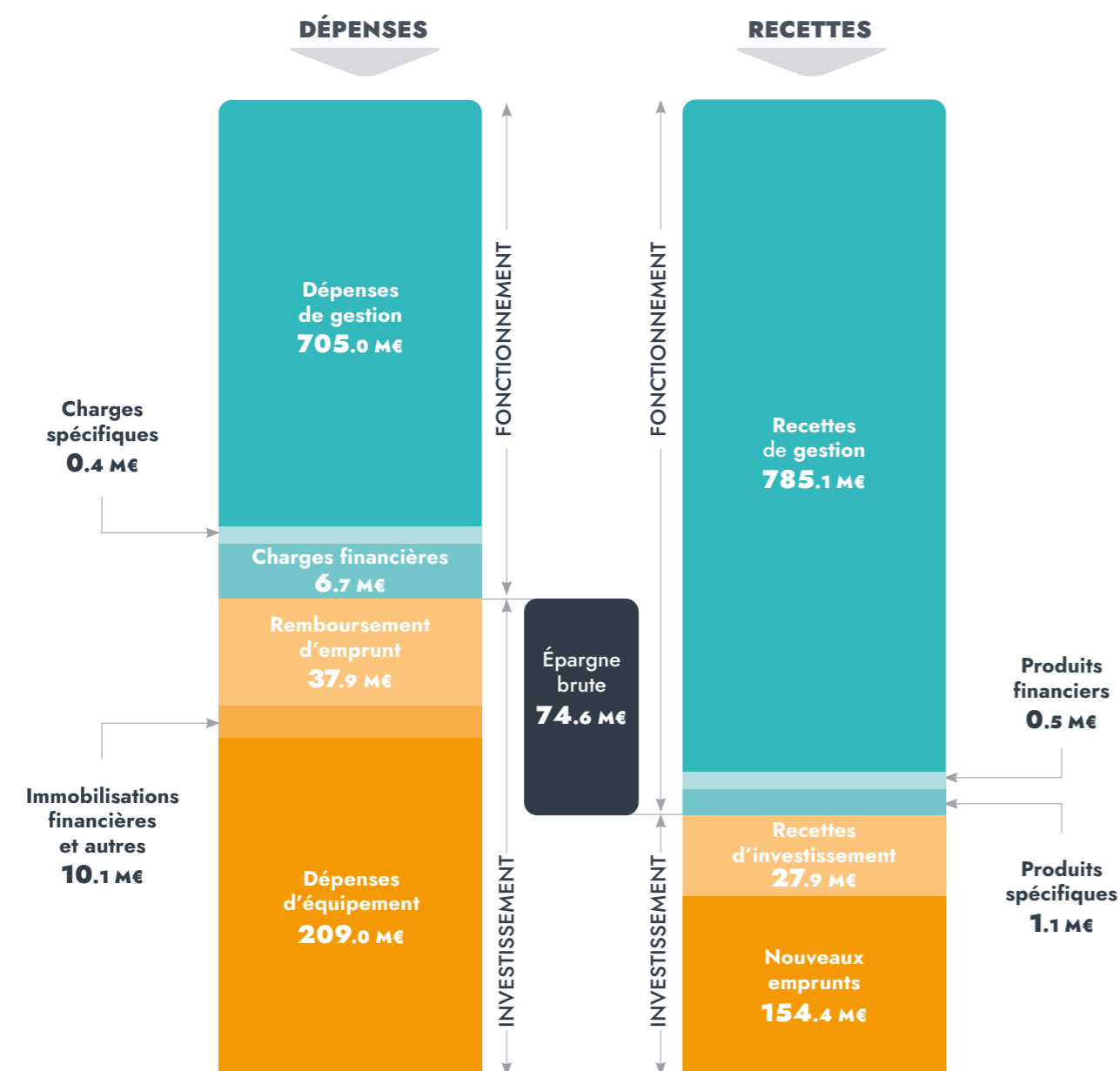
l'année précédente pour laquelle l'impact du contexte inflationniste avait été particulièrement important sur les charges financières.

4. CONSÉQUENCES SUR LES NIVEAUX D'ÉPARGNE

Conséquence de ces éléments et d'une charge nette de la dette en augmentation, l'épargne brute affiche une baisse de budget à budget, baisse qui reste relativement faible compte tenu du contexte de crise : elle atteindrait **74,6 M€** en 2024 contre **77,6 M€** en 2023.

L'épargne nette s'élèverait à **37 M€**. Elle est stable par rapport au budget primitif 2023 du fait d'un montant en remboursement de capital de la dette moins important en 2024. Ainsi, le budget primitif 2024 présenté est conforme à la trajectoire élaborée dans le cadre de la stratégie financière définie pour la période 2021-2026. Les équilibres financiers sont respectés grâce à un niveau d'épargne nette stable.

La robustesse financière de la Ville permet d'absorber les effets de l'inflation, tout en déployant le projet de mandat. Dans ce contexte, le pilotage resserré des dépenses et des recettes se poursuivra encore afin de préserver un juste équilibre entre un service public en adéquation avec les objectifs de la municipalité et le maintien de fondamentaux budgétaires sains.



Cette présentation synthétique du budget principal permet d'avoir une vision globale de l'équilibre du budget 2024 et des montants consacrés à chaque grande catégorie de dépenses et de recettes (dépenses et recettes de gestion, dépenses et recettes financières et exceptionnelles, dépenses et recettes d'investissement...), à l'exclusion des opérations d'ordre. Elle permet par ailleurs de constater le montant de l'épargne brute dégagée pour le financement de l'investissement (74,7 M€) et le recours aux nouveaux emprunts (154,4 M€) selon la réalisation des engagements d'investissement.

Comme déjà présenté précédemment, les dépenses de gestion courante se montent à 705 M€ en 2024 contre 685,4 M€

en 2023, soit une hausse de 2,9%. Cette évolution mesurée est liée à un travail important des services sur la maîtrise de l'ensemble des charges de fonctionnement malgré un impact certain de l'inflation. Les recettes de gestion courante sont en progression de 2,1% et s'établissent à 785,1 M€ contre 769,1 M€ en 2023.

L'épargne brute diminue de -3,7% et s'établit à 74,6 M€ (77,6 M€ en 2023). Les dépenses d'équipement sont en hausse par rapport à 2023 avec une inscription de 209 M€.

Ainsi, ce budget 2024 permet de consolider les bases financières de la Ville de Lyon, tout en poursuivant l'effort d'investissement. La situation de la Ville de Lyon reste saine.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023 (€)	BP 2024 (€)	ÉVOLUTION (€)	ÉVOLUTION (%)
70 Produits des services et du domaine	74 930 058	77 264 523	2 334 465	3
73 Impôts & taxes (sauf 731)	52 945 312	54 184 883	1 239 571	2
731 Fiscalité locale	516 539 000	530 690 722	14 151 722	3
74 Dotations & participations	106 518 181	103 298 369	-3 219 812	-3
Dont dotation forfaitaire	58 361 000	59 276 279	915 279	2
Dont compensation taxes foncières	5 925 957	6 468 657	542 700	9
Dont dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)	2 936 882	3 043 687	106 805	4
Dont dotation nationale de péréquation (DNP)	2 400 000	1 963 605	-436 395	-18
NB FPIC (atténuation des recettes)	7 300 000	7 450 000	150 000	2
75 Autres produits de gestion courante	11 654 022	12 408 166	754 144	6
013 Atténuation de charges	6 553 700	7 239 200	685 500	10
76 Produits financiers	505 093	542 390	37 297	7
77 Produits spécifiques	0	1 140 755	1 140 755	-
Total recettes de gestion courante	769 140 273	785 085 863	15 945 590	2,1
Total recettes réelles de fonctionnement	769 645 366	786 769 008	17 123 642	2,2

A1. DOTATIONS VERSÉES PAR L'ÉTAT

La **dotation globale de fonctionnement** (DGF) perçue par la Ville de Lyon est composée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et de la dotation nationale de péréquation.

► La dotation forfaitaire : 59,2 M€

La dotation forfaitaire varie selon deux critères :

- Elle progresse en fonction de la dynamique de la population,
- Elle supporte, pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à **85%** du potentiel fiscal moyen par habitant, un écrêtement qui permet de financer l'intégralité des enveloppes supplémentaires accordées aux communes au titre de la péréquation verticale (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale). Eu égard à l'abondement de la DGF, financé par l'État pour la troisième année consécutive, la DF de la Ville ne devrait pas faire l'objet d'un écrêtement.

La **recette prévue au budget primitif 2024 s'élève à 59,2 M€ et tient compte :**

- D'une stabilité de la population,
- Du montant de la recette 2023.

► La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) : 3,0 M€

Cette dotation est perçue par les communes de plus de **10 000** habitants. Ses modalités de répartition ont été modifiées en 2017. L'éligibilité repose sur un indice synthétique de ressources et de charges.

L'éligibilité de la Ville de Lyon est précaire. En effet, la Ville est sortie du dispositif en 2017, puis y est à nouveau entrée en 2019. Bien que la Ville améliore son rang sur l'année 2023, la diminution progressive du mécanisme atténuateur de la réforme des indicateurs de richesse et les recettes exceptionnelles de taxe d'habitation sur les résidences secondaires perçues en 2023 sont de nature à faire sortir de l'éligibilité la Ville de Lyon. La DSU versée en 2023 s'est élevée à **6 M€**.

Par mesure de prudence, et au vu de la proximité du dernier rang de classement, l'hypothèse retenue pour le budget primitif 2024 est celle d'une nouvelle perte d'éligibilité, conduisant la

première année à l'attribution de la moitié de la DSU 2023, puis à sa disparition totale l'année suivante. La DSU prévue au budget primitif 2024 s'élève donc à **3 M€**.

► La dotation nationale de péréquation (DNP) : 1,9 M€

La part principale de la DNP, à laquelle la Ville de Lyon est éligible, est répartie entre les communes qui satisfont à une double condition de potentiel financier et d'effort fiscal. Le montant global de l'enveloppe attribuée aux communes de plus de **200 000** habitants est déterminé à partir d'un montant figé en euro par habitant depuis 1995. La recette 2023 de la DNP a connu une baisse par rapport aux années antérieures. La prévision 2024 pour la Ville repose sur l'hypothèse d'une notification équivalente à **90%** de la recette 2023, soit **1,9 M€**.

A2. AUTRES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Le solde du chapitre 74 « Dotations et participations », hors politique financière liée à la DGF et aux compensations fiscales, s'établit à **32,5 M€** au budget primitif 2024 contre **36,9 M€** au budget primitif 2023, soit une diminution de **-4,3 M€ (-11,7%)**. L'essentiel de cette évolution résulte des variations ci-dessous.

Sur le secteur de l'Enfance, la Prestation de Service contrat Enfance et Jeunesse (PSEJ) dans sa partie relative aux associations ne sera plus perçue et reversée par la Ville mais directement par les associations, soit une variation de **-6,3 M€** par rapport au budget primitif 2023. La prestation sociale unique (PSU) augmentera de **+1,7 M€** en 2024 pour atteindre **13,5 M€**. Enfin, au titre du Bonus territoire, la Ville percevra **3,7 M€** comparativement au budget primitif 2023.

S'agissant du secteur de l'Éducation, à l'instar du secteur de l'Enfance, la PSEJ dans sa partie relative aux associations ne sera plus non plus perçue et reversée par la Ville, soit une variation de **-954 k€** par rapport au budget primitif 2023. Les recettes relatives à l'alimentation (restauration scolaire) sont également en diminution de **-582 k€**.

Sur le secteur du développement territorial, les participations État et Métropole sont en augmentation au titre de l'animation

de la politique jeunesse pour respectivement **+257 k€** et **+30 k€**. Sur la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, la participation État augmente de **+25 k€**.

Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) inscrit en 2024 au titre des dépenses de fonctionnement devrait s'élever à **540 k€**, soit une prévision budgétaire en baisse par rapport à 2023 (**850 k€**). Cette recette est calculée en appliquant un taux de **16,404%** au montant TTC des dépenses éligibles comptabilisées sur l'exercice N-2, donc ici 2022.

S'agissant des équipements sportifs, il est constaté une augmentation liée à l'actualisation des tarifs d'utilisation des équipements sportifs (gymnases, stades, piscines) financés par la Métropole et la Région au titre du sport scolaire, représentant **+372 k€**. En effet, cette participation doit être calculée par référence aux frais de fonctionnement réels des équipements, selon le rappel effectué par la Chambre Régionale des Comptes.

Enfin, une dotation supplémentaire en provenance du fonds européen URBACT est attendue dans le secteur de santé pour un montant de **126 k€**.

En matière de ressources humaines, **+70 k€** sont attendus sur ce chapitre 74 au titre du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), qui s'établit à **200 k€** pour 2024.

A3. FISCALITÉ DIRECTE CONSOLIDÉE

Composé des contributions directes (minorées du prélèvement prévisionnel au titre du FPIC - Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), des versements provenant de la Métropole de Lyon et des allocations compensatrices versées par l'État, le produit global de fiscalité directe consolidée représente plus de la moitié des recettes réelles de fonctionnement de la Ville de Lyon.

Cette recette prévisionnelle progresse de **3,3%** par rapport au budget primitif 2023, pour s'établir à **524,8 M€**.

a. Les contributions directes (473,1 M€)

Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la Ville est désormais composé :

- De la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- De la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS),
- De la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- Et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le produit de foncier bâti métropolitain, qui constitue la ressource de substitution de la Ville de Lyon depuis 2021, reste néanmoins insuffisant pour couvrir l'intégralité de la perte de taxe d'habitation sur les résidences principales. Une compensation financière, déterminée à partir d'un coefficient correcteur appliqué aux bases d'imposition, est donc attribuée aux collectivités « perdantes ». En 2024, cette compensation devrait s'élever à **103,7 M€** pour la Ville. Celle-ci a été revue à la hausse du fait de la progression des bases pour 2024.

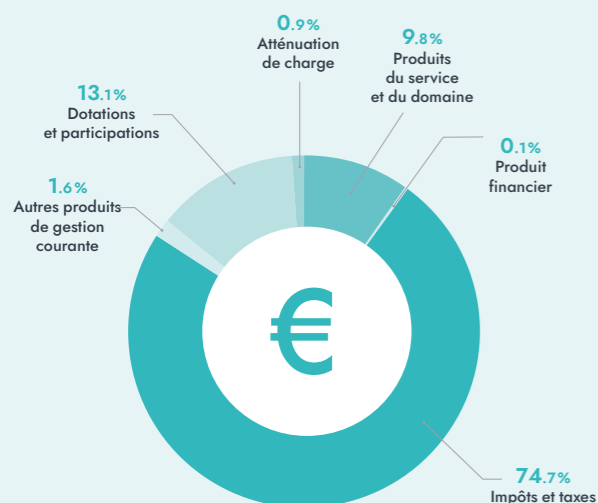
La recette 2023 de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) a connu une progression exceptionnelle de **113%**. Cette augmentation inattendue est due à un changement de la modalité de détermination des résidences secondaires de la part de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques). Cette nouvelle méthode a entraîné de nombreuses impositions à tort, et une partie du surplus de recette ne devrait ainsi pas être pérenne dans le temps. Le budget primitif 2024 tient compte de ces évolutions erratiques de la base de la THRS. Son produit 2024 est estimé à **24,5 M€** dont **7,4 M€** de majoration.

Des rôles supplémentaires sont également attendus pour un montant de **0,5 M€**.

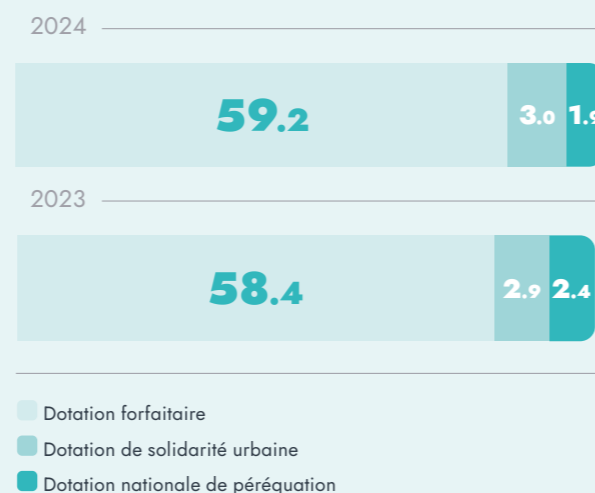
Compte tenu de ces éléments, les contributions directes de la Ville pour 2023 sont estimées comme suit (Cf tableau « Contribution directe page suivante). Ces prévisions de recettes ont été établies à partir des hypothèses suivantes :

- Une progression de **30%** des bases de taxe d'habitation des résidences secondaires (THRS) par rapport au budget primitif 2023. En effet, bien que l'évolution nominale prévisionnelle soit

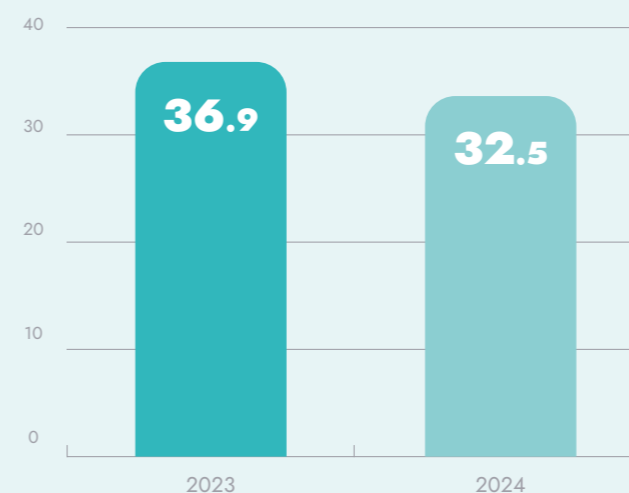
a. Recettes réelles de fonctionnement



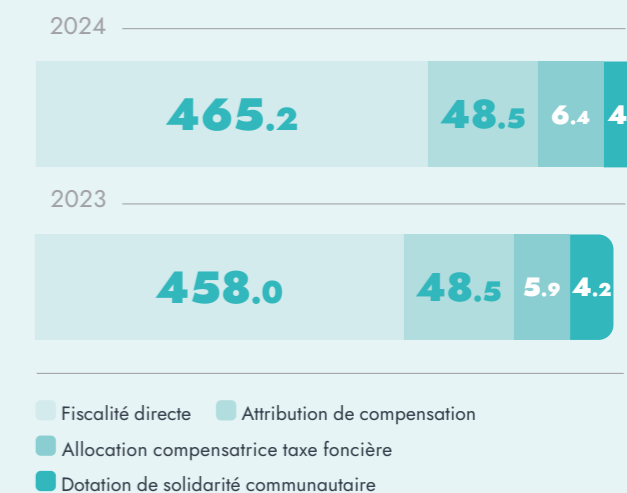
b. Dotation globale de fonctionnement (M€)



c. Autres dotations et participations (M€)



d. Fiscalité directe consolidée (M€)



Contributions directes

	PRÉVISIONS BP 2023 (M€)	PRÉVISIONS BP 2024 (M€)	ÉVOLUTION 2023/2024 (%)
Taxe d'habitation (réduite aux résidences secondaires depuis 2021)	18,7	24,5	30,1
Dont majoration 60% de THRS	5,6	7,4	32,6
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (incluant, depuis 2021, la part métropolitaine)	438,2	447,7	2,2
Dont compensation réforme	101,6	103,7	2,1
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	0,3	0,3	0
Rôles complémentaires	-	-	-
Total rôles généraux et complémentaires	457,4	472,6	3,3
Rôles supplémentaires	0,5	0,5	0
Total Contributions Directes	457,9	473,1	3,3

de **+ 3,5%**, cette progression permet de prendre en compte les conséquences de la mise en place par la DGFIP de sa nouvelle méthode de détermination des redevables de la THRS. Cette dernière a entraîné de nombreuses impositions à tort, notamment de certaines personnes morales normalement en dehors du champ de l'impôt (CROUS, Associations, EHPAD...). Dès lors, le montant retenu pour 2024 est inférieur au montant des recettes 2023 de THRS, ce qui permet de prendre en compte et d'anticiper qu'une partie de la base 2023 ne sera pas reconduite en 2024.

- Une progression nominale des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties de **2,49%**, et aucune évolution physique des éléments bâtis. Cette évolution nominale repose aux deux tiers sur la progression des bases habitation (Coefficient de mobilisation forfaitaire de **+ 3,5%**) et au dernier tiers sur la progression des loyers professionnels¹ (**+ 0,5%**).
- Une stabilité des bases de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ces prévisions de recettes se basent également sur des taux de fiscalité directe locale qui demeurent inchangés par rapport à ceux de 2023, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **31,89%**,
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **22,15%**,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **19,97%**.

Compte tenu de ces éléments, le produit brut de fiscalité directe locale prévu au budget primitif 2024 s'élève à **472,6 M€**. Additionnés des rôles supplémentaires attendus (**0,5 M€**), le total des contributions directes s'établit à **473,1 M€**.

A ces prévisions de produit est retranchée la contribution de la Ville de Lyon au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour obtenir le produit fiscal net. Estimé à **7,4 M€** en 2024, ce montant est en progression par rapport à celui versé les années précédentes. Il tient compte d'un maintien de l'enveloppe nationale à **1 Md€** depuis 2018 et de la correction du coefficient d'intégration fiscale.

Le produit fiscal net devrait donc s'établir à **465,2 M€** en 2024.

b. Les versements provenant de la Métropole de Lyon

► L'attribution de compensation (48,52 M€)

L'attribution de compensation neutralise financièrement les transferts d'impôts (« impôts ménages » et fiscalité professionnelle) ainsi que les transferts de charges, généralement induits par des transferts de compétences entre la Ville et la Métropole. Son montant reconduit d'une année sur l'autre, varie potentiellement lors de nouveaux transferts de charges. En 2018, cinq champs de compétences ont été transférés à la Métropole :

- Police des immeubles menaçant ruine,
- Gestion des autorisations de stationnement délivrées aux exploitants de taxis,
- Défense extérieure contre l'incendie,
- Création, aménagement, entretien, et gestion de réseaux de chaleur et de froid urbains,
- Concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz.

Ces transferts ont conduit à la minoration de l'attribution de compensation à hauteur de **0,35 M€**, pour l'établir à **48,52 M€** depuis 2018².

Par ailleurs, le transfert de la compétence « GEMAPI » (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et de la compétence « terrains familiaux locatifs » intervenu en 2023 n'a eu aucune incidence sur le montant de l'attribution de compensation.

Sous réserve de nouveaux transferts qui pourraient intervenir d'ici la fin de l'année, le montant prévisionnel de l'attribution de compensation est donc fixé à **48,52 M€** en 2024.

► La dotation de solidarité communautaire (4,1 M€)

La dotation de solidarité communautaire (DSC) constitue un versement obligatoire des communautés urbaines et des métropoles sous le régime de fiscalité professionnelle unique au profit des communes. Dans le cadre de l'accompagnement financier de la Métropole de Lyon envers les communes de

1. Depuis la révision des valeurs locatives des locaux professionnels en 2017, les tarifs progressent en fonction des loyers moyens appliqués sur les 3 dernières années. Pour 2024, cette évolution devrait s'établir à +0,5% pour la ville de Lyon.

2. Avant 2018, le montant de l'attribution de compensation était de 48,87 M€

son territoire, le montant global de l'enveloppe a été revalorisé de **20 à 27 M€** en 2019, faisant ainsi progresser le montant attribué à la Ville de Lyon de **2,97 à 3,93 M€**.

Par sa délibération n°2022-0929 du 24 janvier 2022, le Conseil de la Métropole de Lyon a défini les nouvelles modalités de répartition de la dotation de solidarité communautaire (DSC) faisant passer l'enveloppe de **3,9 M€** en 2021 à **4,36 M€** en 2022 puis **4,42 M€** en 2023.

La DSC devrait légèrement diminuer du fait de l'évolution des indicateurs financiers de la Ville. Elle devrait s'établir à **4,1 M€** en 2024.

c. Les allocations compensatrices en matière de taxe foncière : 6,4 M€

À l'origine, ces allocations de taxe foncière ont été instaurées pour compenser les pertes de recettes supportées par les collectivités suite à certaines mesures d'allègement décidées par l'État (réductions accordées aux contribuables âgés et/ou de condition modeste, abattements sur la valeur locative de certains logements situés dans un quartier prioritaire politique de la Ville (QPV), exonérations accordées en faveur des logements sociaux...).

Depuis 2021, une nouvelle allocation vient compenser la réduction de moitié de la valeur locative servant de base au calcul du foncier bâti des locaux industriels. Cette mesure entre dans le cadre du plan de relance engagé par l'État en 2020. Au total, le montant des allocations compensatrices de taxe foncière est estimé à **6,4 M€** pour l'année 2024.

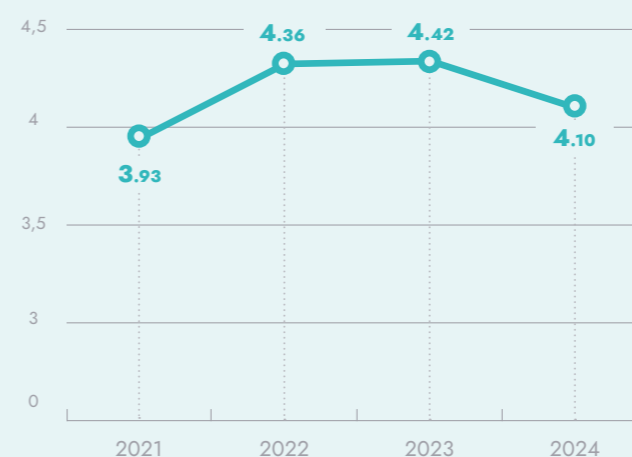
A.4. FISCALITÉ INDIRECTE

Le produit de la fiscalité indirecte en 2024 s'établit à **57,7 M€** (**58,9 M€** en 2023).

► La taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : 37 M€

La taxe additionnelle aux droits de mutation, dont les paramètres (taux, conditions d'exonérations) sont fixés par l'Etat, est assise sur les cessions à titre onéreux de biens ou de droits immobiliers ainsi que sur les cessions de fonds de commerce.

e. Évolution de la dotation de solidarité communautaire (en M€)



Le niveau de cette recette, directement lié à l'activité du marché immobilier, n'a pas été impacté par la crise sanitaire. Ainsi, le montant de **49,3 M€** perçu en 2022 constitue un record pour cette recette. Toutefois, à la suite de la remontée des taux d'intérêt, l'année 2023 a connu une diminution très conséquente du volume des transactions immobilières entraînant une baisse de cette recette de plus de **11,7 M€**, pour un montant global de **37,8 M€**. En parallèle de cette baisse de la volumétrie, les prix de l'immobilier lyonnais ont également commencé à baisser, à hauteur de **2,8%** sur l'année 2023.

Le produit des DMTO est estimé à **37 M€** pour 2024, tenant compte à la fois du maintien à un niveau élevé des taux d'intérêts et d'une certaine stabilité du volume de transactions permise par la poursuite de la baisse des prix de l'immobilier.

► La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) : 12,7 M€

La loi MAPTAM (loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) a transféré la compétence « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz » à la Métropole de Lyon ainsi que la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE).

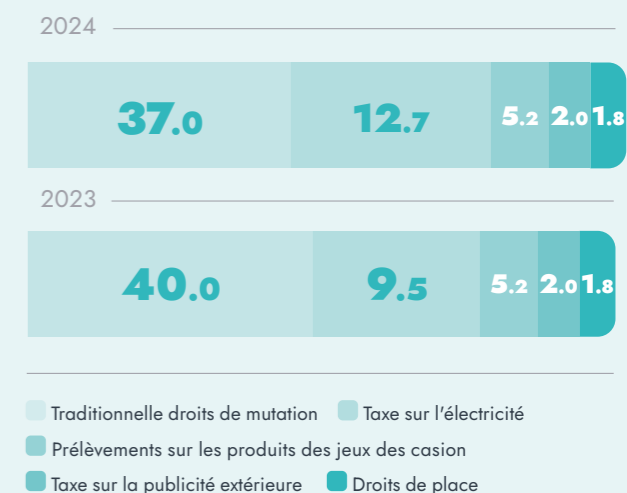
Par délibération en date du 21 septembre 2015, la Métropole de Lyon a décidé de reverser à la Ville l'intégralité de la part communale perçue sur Lyon à compter du 1^{er} janvier 2015. La Ville a pour sa part accepté ce reversement par délibération en date du 28 septembre 2015.

A compter de 2023, la TCCFE a été regroupée avec un ensemble de taxes sur l'électricité et fait l'objet d'un nouveau mode de collecte et de versement. Ainsi, cette recette est désormais versée par l'Etat directement à la Ville.

Dans ce cadre, la TCCFE devient une part communale de la Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE). Son produit 2024 sera égal au produit perçu en 2023, modifié de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac entre 2021 et 2024 et de l'évolution de la consommation d'électricité sur le territoire de la Ville entre 2021 et 2022.

Le montant de TICFE prévu au budget primitif 2024 s'élève à **12,7 M€**.

f. Fiscalité indirecte - Principales taxes (M€)



► Le prélèvement sur les produits des jeux : 5,2 M€

Cette recette correspond :

- À un prélèvement de **15%** sur les recettes réalisées par le casino, en faveur de la commune d'implantation de ces établissements,
- À un reversement de **10%** du prélèvement effectué par l'Etat sur le produit des jeux dans le casino.

Dans la continuité de l'année 2023, le produit 2024 devrait retrouver son niveau d'avant crise, soit **5,2 M€** pour 2024.

A5. PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE

Prévus à hauteur de **74,9 M€** au budget primitif 2023, les produits des services et du domaine s'établissent à **77,3 M€** au budget primitif 2024. Ils affichent ainsi une progression de **+2,3 M€**, soit **+3,1%**. Parmi les éléments notables :

► **Les recettes prévisionnelles d'exploitation du stationnement payant** sont en augmentation de **+2,5 M€** par rapport au budget primitif 2023 avec **25 M€** inscrits au budget primitif 2024. Cette variation du produit attendu s'explique par l'extension du stationnement payant, la nouvelle tarification et l'effet des contrôles par LAPI (lecture automatisée des plaques d'immatriculation) qui devrait améliorer le taux de respect du stationnement payant. Les recettes liées au développement des mobilités « free floating » connaîtront elles une baisse de **-130 k€** compte tenu du départ de certains opérateurs d'auto-partage.

► **Les redevances d'occupation temporaire de l'espace public** présentent une légère baisse (**-100 k€**) par rapport à 2023 pour s'établir à **4,1 M€** (au lieu de **4,2 M€**), du fait notamment d'une baisse de **-5%** de l'activité liée au droit d'occupation des chantiers sur l'espace public. Ce montant prévoit également une augmentation des tarifs de l'indice des coûts de construction de **+6,6%** et une baisse sur l'impact de la tarification « chantier vert » de **-180 k€**.

► **Les recettes relatives au patrimoine funéraire** restent stables au budget primitif 2024 à **1,4 M€**.

► **Les redevances à caractère culturel** sont dynamiques et augmentent de **+6%**. Les principales variations sont résumées ci-après :

- Une augmentation de **+20 k€** s'agissant du Musée d'Art contemporain (hausse des tarifs appliqués à partir de 2023 et programmation ambitieuse du nouvel espace Living, qui doit permettre d'accroître la fréquentation globale de toutes les expositions),
- Le Musée des Beaux-Arts voit ses recettes liées aux expositions augmenter de **+170 k€** du fait notamment de l'exposition supplémentaire « Mondes connectés » mais également ses recettes relatives aux activités annexes augmenter de **+54 k€** (renouvellements des concessions boutique et librairie),
- Les recettes du Centre d'histoire de la résistance et de la déportation sont en hausse (**+17 k€**) du fait d'une augmentation des droits d'entrée liée à l'exposition Jean Moulin qui a débuté le 30 novembre 2023 se tiendra jusqu'au 26 mai 2024.

► **Les redevances à caractère sportif et de loisirs** connaissent une diminution de **-365 k€** au budget 2024. Cette baisse du budget prévisionnel concerne essentiellement les redevances des piscines d'été dans un objectif de prévision budgétaire plus en phase avec le niveau de recettes constaté en moyenne ces dernières années,

► **Sur le secteur de l'éducation**, la diminution nette de **-382 k€** du produit de la participation des familles à la restauration scolaire par rapport au budget primitif 2023 s'explique, à l'instar de l'année dernière, par la baisse des effectifs inscrits entre 2023 et 2024, et représente des recettes prévisionnelles de **14,3 M€** pour 2024 contre **14,7 M€** en 2023.

A6. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

En 2024, les autres produits de gestion courante s'établissent à **12,41 M€**, en augmentation de **+754 k€ (+6,5%)** par rapport au budget primitif 2023 (**11,65 M€**). Ces recettes enregistrent dorénavant, en plus des redevances ou loyers perçus par la Ville, les recettes de mécénat.

Cette progression s'explique principalement par :

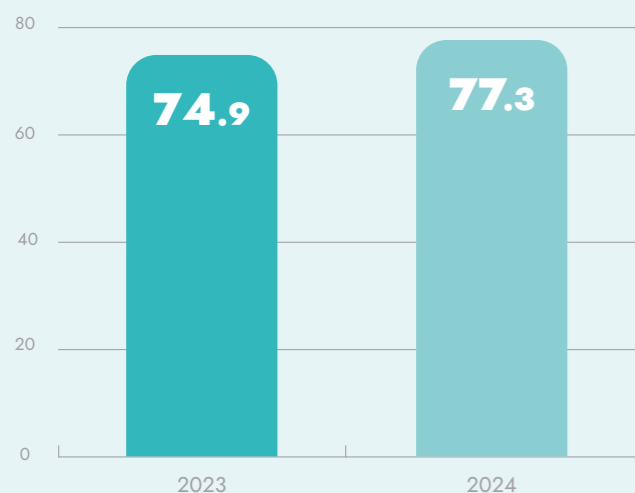
- Une augmentation des recettes de locations/baux gérés par la direction centrale de l'Immobilier de **+230 k€**, pour un montant au budget primitif 2024 atteignant **7,94 M€** contre **7,71 M€** en 2023. Cette augmentation est principalement prévue sur les charges de services publics.

• Une augmentation du loyer de la Halle Tony Garnier de **+207 k€** est prévue au budget primitif 2024 en raison de la reprise d'activité du site offrant un chiffre d'affaires plus conséquent à l'exploitant.

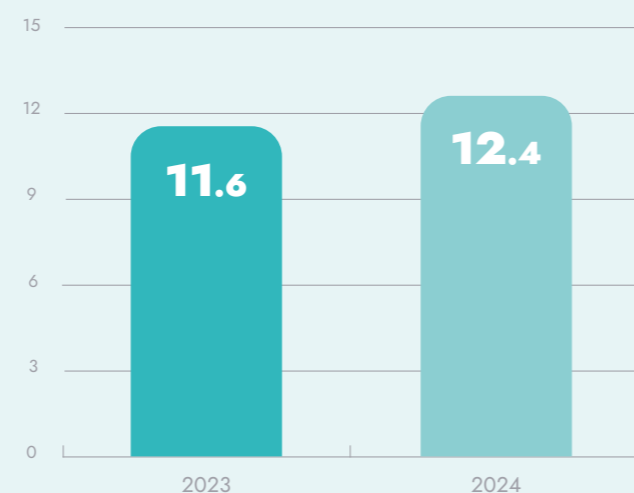
• Une recette de **+95 k€** de loyer du Théâtre nouvelle génération, exonéré en 2023 en raison de sa fermeture pour travaux.

Enfin, les recettes de mécénat en numéraire sont globalement stables par rapport à 2023, avec notamment **400 k€** pour le Festival entre Rhône et Saône, **500 k€** pour la Fête des Lumières, **73 k€** pour le Musée des Beaux-Arts, et **49 k€** pour le Musée d'Art contemporain.

g. Produits des services et du domaine (M€)



h. Autres produits de gestion courante (M€)



B. ÉVOLUTION DES PRINCIPALES DÉPENSES

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023 (€)	BP 2024 (€)	ÉVOLUTION (%)	ÉVOLUTION (€)
011 Charges à caractère général	156 171 318	145 387 299	-10 784 019	-7
Dont dépenses directes liées aux fluides	52 363 570	32 465 847	-19 897 723	-38
Dont dépenses hors fluides	103 807 748	112 921 452	9 113 704	9
012 Charges de personnel et assimilés	373 250 000	391 912 500	18 662 500	5
dont mesures Ville de revalorisation du régime indemnitaire	0	7 500 000	7 500 000	-
65 Autres charges de gestion courante	140 364 274	147 192 892	6 828 618	5
Subventions aux personnes de droit privé	69 563 029	74 578 811	5 015 782	7
Dont neutralisation effet CTG*	-7 236 446	0	7 236 446	-100
Subventions aux personnes de droit public	17 977 734	18 049 974	72 240	0
Dont subvention d'équilibre au CCAS	16 185 744	16 185 744	0	0
Total des subventions	87 971 113	93 119 135	5 148 022	6
Participation à l'équilibre du budget annexe des Célestins	5 235 000	5 467 360	232 360	4
Participation à l'équilibre du budget annexe de l'Auditorium ONL	9 641 000	10 237 000	596 000	6
Participations aux organismes de regroupement	15 013 010	15 332 770	319 760	2
Dont participation ENSBAL	6 320 000	6 496 400	176 400	3
Dont participation CRR	7 168 000	7 311 360	143 360	2
65 Enveloppe dédiée à des dépenses imprévues	6 300 000	6 300 000	0	0
6586 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	609 520	604 480	-5 040	-1
014 Atténuations de produits	15 002 855	19 907 267	4 904 412	33
Dont fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	7 300 000	7 450 000	150 000	2
Dotations aux arrondissements	7 395 000	6 250 200	-1 144 800	-15
66 Charges financières	6 228 238	6 674 915	446 677	7,2
67 Charges spécifiques	458 719	458 719	0	0
Total recettes de gestion courante	685 397 967	705 004 438	19 606 471	2,9
Total des dépenses réelles de fonctionnement	692 084 924	712 138 072	20 053 148	2,9

*Subventions CAF versées directement aux associations gestionnaires de crèches et aux ACM

B1. CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Les charges à caractère général, qui représentent le deuxième poste de dépenses le plus important après la masse salariale, sont en baisse de **-7%** et s'établissent à **145,4 M€** contre **156,2 M€** en 2023.

Cette baisse de **-11 M€** comporte deux composantes : une forte baisse prévisionnelle des dépenses directes liées aux fluides de **-20 M€** (soit **-38%** par rapport à 2023) et une hausse des autres dépenses hors fluides de **+9 M€** (soit **+9%** par rapport à 2023), dues pour partie à l'impact de l'inflation anticipée pour 2024.

Au-delà de la baisse constatée sur les dépenses de fluides, les charges à caractère général du budget primitif 2024 comprennent plusieurs sous-jacents :

► **La progression des dépenses liées à la biodiversité et à la nature en ville de +299,5 k€** permet entre autres d'assurer la maintenance et l'entretien des espaces verts (+185 k€). La hausse de ces dépenses tient compte de l'effet inflation anticipée.

► **La progression des dépenses de +417 k€ s'agissant de la gestion technique des bâtiments** s'explique principalement par l'inflation constatée sur les dépenses d'intervention et de maintenance et par une augmentation des études relatives à la maîtrise des énergies (audits énergétiques et assistance à maîtrise d'ouvrage pour achat d'énergie et sobriété notamment).

► **Les dépenses relatives aux secteurs de l'économie, du commerce et de l'alimentation** progresseront de **+791 k€**. L'année 2024 sera l'année de la mise en œuvre de l'obligation de tri des déchets alimentaires sur l'ensemble des marchés du territoire (représentant un surcoût prévisionnel de **+650 k€**). La mise en œuvre d'un gardiennage en horaires continus sur deux mois de la base de vie des forains entraîne des dépenses supplémentaires à hauteur de **120 k€**. Les frais de nettoyage de la Vogue des Marrons (**+62 k€**) seront assumés par la Ville de Lyon en 2024.

Les secteurs de l'éducation et de l'enfance voient leurs dépenses progresser respectivement de +3 M€ et +96 k€.

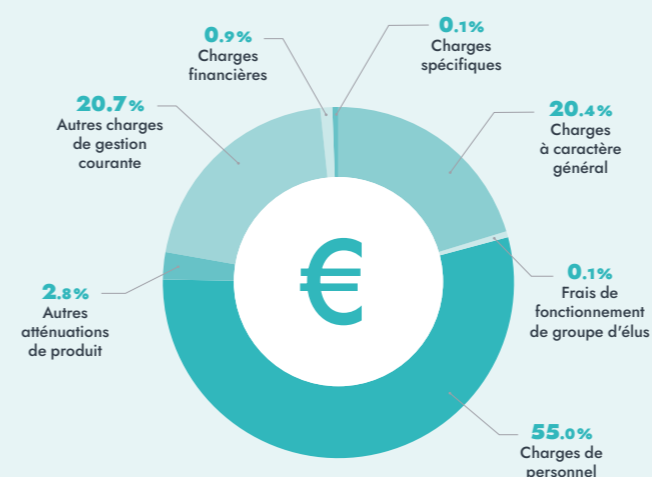
► **Le secteur de l'éducation** intègre une augmentation des prix du marché de la restauration scolaire (**+2,3 M€**) (prise en compte contractuelle de l'inflation dans les prix appliqués). S'ajoute la mise en place de deux nouveaux projets : la fusion du temps du soir qui constitue une proposition renouvelée pour le périscolaire du soir à la rentrée 2024 aura un impact de **+200 k€** sur le budget 2024 et le projet du temps de l'enfant, visant à offrir une meilleure prise en charge de l'accueil des enfants à besoins spécifiques au sein des écoles de la ville en déployant en particulier des moyens en ressources humaines pour la prise en charge sur les temps périscolaires nécessitera un budget en hausse de **399 k€**.

► **Le secteur de l'enfance** poursuit sa trajectoire de transformation écologique avec l'expérimentation des couches compostables (**39 k€**) et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la végétalisation des cours des crèches (**25 k€**).

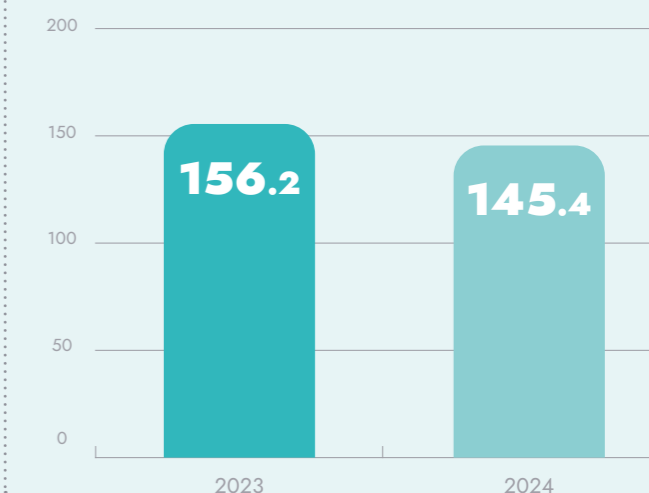
► **Le secteur des Sports** connaît une augmentation de ses charges à caractère général de **+299,5 k€**, soit **+3,8%**, principalement dans le cadre de l'exploitation des piscines (**+324,5 k€**) et des patinoires (**+46 k€**).

► Enfin, **l'effet de l'inflation** constatée ces derniers mois continuera de se faire sentir en 2024. Il a été intégré au budget primitif 2024 de la Ville dans de nombreux domaines : informatique (hausse des prix des composants et des marchés publics de maintenance et assistance, soit un surcoût estimé à **+320 k€**), denrées alimentaires, achats de matériaux de construction (**+55 k€**), pièces détachées pour nos ateliers et garages (de **11 à 63%** d'augmentation suivant les références pour un surcoût anticipé de **+28 k€**). L'éclairage urbain est également impacté (**+140 k€** pour les seules pièces et interventions de maintenance), ainsi que les loyers et charges payées par la Ville (application d'une hausse prévisionnelle de **6%** sur toutes nos lignes budgétaires concernées), les fournitures administratives (**+15%** prévus, en lien avec l'augmentation des prix du marché public) et d'autres domaines et typologies d'achats effectués par la Ville (prestations de service, matériels, produits transformés, etc.). Comme déjà évoqué précédemment, l'effet inflation a été estimé à minima entre **7 et 8 M€** sur le budget 2024 (hors effet masse salariale).

i. Dépenses réelles de fonctionnement



j. Charges à caractère général (M€)



B2. CHARGES DE PERSONNEL

La Ville accompagne les évolutions des besoins des Lyonnais et des Lyonnaises en ouvrant de nouveaux équipements et en développant l'offre de services publics. Le plan de mandat entend adapter la Ville aux grands défis contemporains (crise climatique, énergétique, sanitaire, économique et sociale) dans le respect des valeurs cardinales que sont la transition écologique, la justice sociale et l'équité territoriale.

Parce que la Ville offre un service public de proximité, les agents municipaux jouent un rôle central pour les Lyonnaises et les Lyonnais. Les dépenses de masse salariale traduisent l'engagement fort souhaité pour répondre aux besoins des habitants au travers d'un service public de qualité.

La volonté de la collectivité pour 2024 est de poursuivre la mise en œuvre des engagements pris dans le Pacte social et le Pacte usagers initiés dès 2021. Il s'agit de donner les moyens nécessaires aux services pour la mise en œuvre des politiques publiques et d'améliorer les conditions de travail et la rémunération des agents. Cela se concrétisera notamment en 2024 par :

- Un engagement réaffirmé auprès des agents, dans un contexte d'inflation persistante, en leur permettant de retrouver du pouvoir d'achat par le biais de deux mesures phares que sont une nouvelle revalorisation du régime indemnitaire pour tous les agents, après celle de 2022, et l'augmentation de la valeur faciale des titres restaurant,
- Dans la continuité des mesures de pouvoir d'achat, un accent particulier mis sur la politique sociale avec la participation de la collectivité au financement de la couverture santé en couvrant 50% de la hausse des cotisations liée au relèvement du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) prévue au 1^{er} janvier 2024, et avec la poursuite de l'amélioration des carrières des agents aux revenus les plus modestes, en augmentant de nouveau les ratios d'avancement de la catégorie C,
- Le financement de **139,6 créations nettes de postes dont 86,6 à financer**³,
- La poursuite du plan attractivité, afin de pallier les difficultés de recrutement. La hausse du régime indemnitaire s'inscrivant notamment dans ce cadre.

Il convient de noter que le budget de personnel 2024, comme celui de 2023, est fortement impacté par les mesures prises au niveau national. La Ville a souhaité aller plus loin que ces améliorations réglementaires avec un cadrage à **+5%** par rapport au budget primitif 2023, permettant ainsi d'agir plus fortement en faveur du pouvoir d'achat de ses agents et pour l'attractivité de la collectivité. Ainsi, pour 2024, les dépenses de personnel du budget principal s'élèvent à **391,9 M€**.

Dans le détail, les dépenses de personnel se répartissent entre les programmes budgétaires suivants :

a. Les moyens permanents

Ils constituent **85,2%** du budget (**334,1 M€**, soit **+4,7%**⁴ par rapport au budget primitif 2023). Les dépenses de personnel de ce programme ont été calculées en tenant compte essentiellement :

► De la politique active en faveur des carrières et de la rémunération des agents municipaux intégrant :

- Une nouvelle revalorisation du régime indemnitaire pour l'ensemble des agents (avec un effort supplémentaire pour les filières sociale et médico-sociale) visant à donner du pouvoir d'achat aux agents, tout en renforçant l'attractivité de la collectivité. Les agents bénéficieront d'une hausse mensuelle de leur régime indemnitaire de **100 € bruts** (et de **125 € bruts** pour ceux appartenant aux filières sociales et médico-sociales). Le coût en année pleine de cette revalorisation s'élèvera à **10 M€**. Elle sera mise en œuvre à compter d'avril 2024 pour un coût de **7,5 M€** sur le budget 2024,
- Les mesures « Guérini » avec l'effet report du reclassement indiciaire intervenu au 1^{er} juillet 2023 et la revalorisation de **50% à 75%** du taux de prise en charge des frais de déplacement domicile-travail au 1^{er} septembre 2023, ainsi que les nouvelles mesures au 1^{er} janvier 2024 portant attribution de **5 points d'indice majorés** à tous les agents (**4,1 M€**),
- L'effet report de la hausse du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 (**2,3 M€**),
- L'effet report de la hausse du SMIC intervenue en mai 2023 et les augmentations anticipées pour 2024 et ses impacts sur la prime de fin d'année (**0,9 M€**),

► Des prévisions d'effectifs englobant :

- Les effets reports des PGAEC 2023 et antérieurs pour les postes pourvus en cours d'année 2023 ou restant à pourvoir,
- Le PGAEC 2024 qui enregistre un solde net de **+139,6 postes** sur le budget principal (**163,6 créations pour 24 suppressions de poste**), dont **86,6 postes** donnant lieu à un financement supplémentaire. Ces créations garantiront la réalisation d'actions prioritaires dans les domaines de la transition écologique, de la santé, de la proximité et du handicap. Elles permettront également d'améliorer la qualité de vie au travail des agents et de prévenir les risques professionnels, mais aussi la mise en œuvre et le suivi de la PPI ainsi que le renforcement des fonctions support.

Le choix a été fait de poursuivre la déprécarisation engagée par la Ville depuis 2021. Dans ce cadre, 80 créations de poste n'auront pas d'impact financier : il s'agit notamment de déprécariser des agents jusque-là non permanents (créations de poste contre baisse de moyens non permanents) et de stabiliser les organisations.

3. Certaines créations n'ont pas d'impact financier, notamment lorsque leur coût est compensé par le rendu de moyens non permanents en contrepartie. Ces créations s'inscrivent dans la politique de déprécarisation des agents et de stabilisation des organisations.

4. En intégrant le montant des charges ASSÉDIC au programme des non permanents en 2023 et 2024. Dans le rapport sur le BP 2023, le montant de ces charges figurait sur le programme « chômage ».

► **Du solde Glissement Vieillesse Technicité (GVT)** qui intègre les avancements d'échelon, de grade, les promotions internes et « l'effet de noria » lié au turn-over des effectifs.

Les **14,8%** restant (**57,8 M€**) se ventilent notamment sur les programmes ci-après.

b. Les moyens non permanents

Les directions disposent d'enveloppes arrêtées dans le cadre du PGAEC leur permettant de recourir à des agents non permanents s'agissant d'accroissements temporaires d'activité (ATA) ou saisonniers d'activité (ASA), de vacances, de remplacements (remplacements maladie, maternité, accident du travail), ainsi qu'à des contrats de projet. Le budget 2024 s'élève à **26,8 M€ (+6%**⁵ par rapport au budget primitif 2023).

Cette progression est liée pour partie aux hausses du SMIC et à l'effet report de la hausse du point d'indice de juillet 2023. Mais aussi à la hausse des dépenses relatives à des gels de postes permanents vacants contre l'octroi de moyens non permanents à la direction de l'Éducation, dans l'attente de l'examen des demandes de mobilité interne d'agents dans le cadre d'une « commission de mobilité interne » qui se réunit 2 fois par an.

Cette augmentation s'inscrit dans la volonté de poursuivre la déprécarisation des agents qui seront à présent recrutés sur 12 mois au lieu de 10 mois. Cette hausse résulte également du recours à de nouveaux contrats de projets principalement dans le champ de la transition écologique, de la proximité, et des fonctions supports. De même, des moyens ont été budgétés pour renforcer les remplacements d'agents absents et de nouveaux projets, comme la fusion des temps du soir à la direction de l'Éducation.

Enfin, la Ville conserve le dispositif jobs saisonniers : ce dispositif de prévention de la délinquance et d'insertion professionnelle est destiné principalement aux jeunes sans qualification et domiciliés dans les quartiers inscrits dans le périmètre prioritaire au titre de la politique de la Ville. 120 jeunes seront ainsi accueillis au cours de l'année 2024 au sein des services municipaux.

c. Les mesures sociales, de prévention et d'insertion

Les dépenses pour les mesures sociales correspondent à la prise en charge par la Ville d'une partie du coût des titres restaurant et des mutuelles des agents, et à l'avance des dépenses de prévoyance (subrogation) permettant aux agents de conserver un salaire à taux plein en cas de maladie. Le remboursement aux agents d'une partie de leurs dépenses de trajet domicile travail (dont le forfait « mobilités durables ») entre aussi dans les dépenses sociales, de même que le paiement des capitaux décès, ou la prise en charge d'une partie des vacances collectives.

Les dépenses de prévention correspondent à la prise en charge financière des actions en faveur des agents en situation de handicap, ainsi que les frais médicaux d'honoraires et de médecine du travail.

Les dépenses d'insertion professionnelle (stagiaires, apprentissage, services civiques) participent quant à elles à la responsabilité sociale et sociétale de la Ville, d'autant plus marquée en période de crise. Elles s'inscrivent également dans la politique globale de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de la collectivité en contribuant notamment au recrutement de personnels sur des métiers en tension.

Ce budget de **22,2 M€ (+11,1%** par rapport au budget primitif 2023) intègre la hausse de la valeur faciale des tickets restaurant avec une augmentation de **1 €** par ticket, soit un passage de **7,5 € à 8,5 €**, pour un surcoût de **1,3 M€** au budget primitif 2024 (ou **+0,8 M€** en charge nette, hors part salariale qui est compensée par une recette de même montant).

Il intègre également l'augmentation des crédits consacrés d'une part à la mutuelle santé avec la couverture à hauteur de **50%** par la collectivité de la hausse du plafond mensuel de la Sécurité sociale au 1^{er} janvier 2024, et d'autre part à l'effet report de la hausse de la prise en charge des abonnements transport de septembre 2023 (**50 à 75%**), pour un surcoût global de **+0,6 M€** au budget primitif 2024.

Ce budget intègre enfin la montée en charge des dépenses de forfait mobilités durables suite à l'extension du dispositif en 2023⁶ (**+0,2 M€**).

La politique d'insertion active et volontariste de la Ville est réaffirmée avec le maintien de **95** apprentis et avec une prise en charge financière accrue des frais de formation liée au désengagement de France Compétences, et par voie de ricochet du CNFPT, et la poursuite de l'expérimentation du recours à des jeunes en service civique (1 par mairie d'arrondissement notamment).

d. Les dépenses de chômage

La Ville de Lyon a adhéré à compter de mai 2021 au régime d'assurance chômage pour l'ensemble des agents contractuels afin de réduire, à terme, la charge financière et administrative de l'indemnisation du chômage et de contribuer à un meilleur suivi administratif des agents.

Le budget 2024 (**0,6 M€**) prend en compte les dépenses liées à cette adhésion pour les nouveaux allocataires et la poursuite de l'indemnisation en auto-assurance des demandeurs d'emploi pris en charge par la Ville avant mai 2021. Il est en baisse de **70% (-1,45 M€)** suite au conventionnement qui se traduit par une extinction de ces dépenses et par la prise en compte des charges relatives aux cotisations Assedic sur le programme des permanents et non permanents.

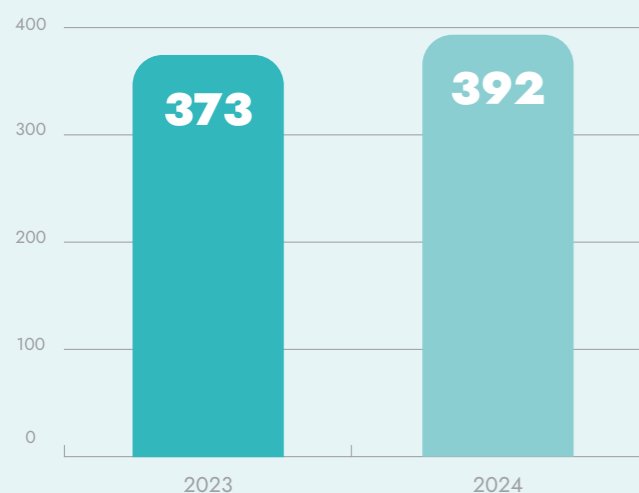
e. Le programme « État »

C'est sur ce programme qu'apparaissent les charges de personnel nécessaires pour le recensement rénové de la population et pour l'organisation des élections. Ce programme est en hausse en 2024 (**+0,3 M€**), en raison de l'organisation des élections européennes (élection à un tour) alors qu'il n'y a pas eu d'élections en 2023.

5. En intégrant le montant des charges Assedics au programme des permanents en 2023 et 2024. Dans le rapport sur le BP 2023, le montant de ces charges figurait sur le programme « chômage ».

6. Afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables, un forfait « mobilités durables » prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 a été mis en place dans les 3 versants de la fonction publique. En 2022, les textes ont élargi les modes de déplacements doux pris en compte, minoré le nombre de jours ouvrant droit au forfait et augmenté le montant du forfait.

k. Charges de personnel (M€)



B3. SUBVENTIONS

a. Subventions aux personnes de droit privé

Le montant des subventions aux personnes de droit privé enregistre une hausse de **+5 M€ (+7%)** pour s'élever à **74,6 M€** au budget primitif 2024, contre **69,6 M€** en 2023. Ce montant est dû principalement aux variations suivantes :

► **+3,1 M€** de revalorisation des subventions aux associations gestionnaires de structures de l'enfance, compte-tenu des charges supplémentaires liées à l'inflation et à l'extension de leur périmètre. Il est également à noter que le cofinancement de la subvention de la Caisse d'allocations familiales augmentera lui de **+1,9 M€** en 2024.

► **+2,8 M€** pour tout ce qui concerne le développement territorial, dont :

- Enveloppe dotations de fonctionnement aux associations d'éducation populaire : **+2 M€**,
- Soutien aux associations de jeunesse : **+306 k€**,
- Centres sociaux (États-Unis, P. Augier, Duchère Plateau, Pôle Girondins) : **+115 k€**,
- Enveloppe de subventions MJC (MJC Mermoz Laënnec, R2AS, MJC Sans-Souci) : **+129 k€**,
- Nouveau projet Ebulliscience : **103 k€**,

► Les subventions à des tiers privé en matière de politique culturelle augmentent également de **+633 k€** et comprennent principalement : **+300 k€** de subvention de fonctionnement pour l'Opéra pour la mise à disposition de personnel de la Ville (cette hausse est compensée à due concurrence par une augmentation des recettes de la Ville),

► La subvention versée au Comité des œuvres sociales (COS) de la Ville connaît une progression de **+136 k€**,

► Les subventions destinées aux secteurs de l'économie, du commerce et du développement de l'artisanat connaissent une augmentation de **+75 k€** pour l'animation commerciale et de **+35 k€** pour le soutien à l'économie sociale et solidaire. Les subventions relatives à l'alimentation durable se maintiennent quant à elles à leur niveau 2023 (**93 k€**),

► Les subventions dans le secteur du sport sont en légère diminution (**-20 k€**) en vue d'un réajustement entre une diminution

de **-115 k€** pour le sport amateur et **+95 k€** pour le soutien aux événements sportifs,

► L'enveloppe de **80 k€** consacrée aux espaces verts est reconduite en 2024 afin de poursuivre notamment les actions pour la préservation de la biodiversité,

► Le soutien aux grands événements augmente de **+143 k€** par rapport à 2023 pour prendre en compte l'inflation et notamment celle des frais de sécurisation. Cela comprend principalement les subventions pour la Fête des Lumières (**365 k€**), le festival entre Rhône et Saône (**210 k€**), et le festival Tout le monde dehors (**203 k€**).

b. Subventions aux personnes de droit public

Les subventions allouées aux personnes de droit public sont relativement stables (**+0,4%**) et s'établissent à hauteur de **18 M€**. Elles sont principalement constituées par la subvention d'équilibre au Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville qui est reconduite pour le même montant (**16,2 M€**). Compte tenu de la baisse des dépenses énergétiques prévues en 2024, la maintien de la subvention représente, à périmètre constant, un effort de solidarité supplémentaire de la ville vis-à-vis de son centre communal d'action sociale et permettra d'accompagner et de soutenir le CCAS dans l'extension de deux EHPAD à **90 lits**, la mise en place du pôle hébergement et lutte contre le sans-abrisme, et une restauration avec un objectif de qualité renforcée dans les résidences.

Enfin, la participation attribuée au Conservatoire à rayonnement régional (CRR) pour des interventions artistiques dans les écoles primaires de Lyon est maintenue à hauteur de **1 M€** en 2024, afin de soutenir l'accès à la pratique culturelle.

B4. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

a. Participations d'équilibre aux budgets annexes

Outre les subventions versées aux personnes de droit public et de droit privé, la Ville concourt, à travers le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » de son budget, à l'équilibre de ses deux budgets annexes (Théâtre des Célestins et Auditorium-ONL), et verse une contribution aux écoles privées ainsi qu'à diverses structures intercommunales dont la Ville est membre.

Les participations d'équilibre du budget principal aux budgets annexes du Théâtre des Célestins et de l'Auditorium ONL s'élèvent respectivement à **5,47 M€** et **10,24 M€**.

S'agissant du Théâtre des Célestins, les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation par rapport à l'année 2023 (**+233 k€**) pour s'établir à **8,5 M€**. Une large part de l'augmentation (**+207 k€**) est prévue au titre du chapitre 012 qui regroupe les charges de personnel (augmentation du point d'indice, glissement vieillesse technicité, revalorisations et progressions de carrières,...). Il en va de même pour l'Auditorium ONL dont les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de **17,4 M€** pour 2024, soit **+922 k€**.

b. Contributions obligatoires

Le Conservatoire à rayonnement régional est également financé par une contribution obligatoire de la Ville, hors actions particulières donnant lieu à une subvention. D'un montant de **7,2 M€** au budget primitif 2023, cette contribution sera légèrement augmentée au budget primitif 2024 pour atteindre **7,3 M€**.

De même, la contribution à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts atteindra **6,5 M€** en 2024 contre **6,3 M€** en 2023.

Dans le secteur de l'éducation enfin, les contributions obligatoires aux écoles privées sont revues pour 2024 afin de se conformer au réalisé 2023 et sont donc en légère baisse au budget 2024 pour ainsi s'établir à **8,4 M€** (soit **-100 k€**).

B5. AUTRES CHARGES

Le chapitre 014 relatif aux atténuations de produits connaît à nouveau une augmentation importante en 2024 de **+32,7%** entre 2023 (**15 M€**) et 2024 (**19,9 M€**) soit **+4,9 M€**. Cette hausse résulte principalement de la part potentielle de restitution contentieuse de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) budgétée au chapitre 014. La contribution au FPIC est aussi en augmentation de **+150 k€** comparativement à 2023, pour s'établir à **7,45 M€** au titre de l'année 2024.

La dotation aux mairies d'arrondissement s'établit à **6,25 M€**, soit **+750 k€** par rapport à 2022 et **-1,1 M€** par rapport à

2023. Cette baisse par rapport à 2023 correspond à la comparaison avec l'année 2023 au cours de laquelle un budget spécifique avait été attribué pour compenser l'augmentation du prix des fluides, qui a diminué de nouveau.

B6. FRAIS FINANCIERS

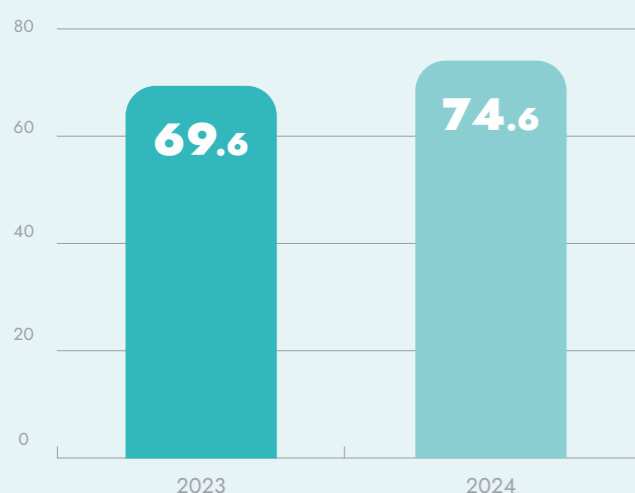
Le chapitre 66 correspondant aux frais financiers intègre la totalité des charges (services bancaires et intérêts) réglées au titre des emprunts, de la trésorerie et de la gestion active de la dette. De budget à budget, les intérêts sont en accroissement de **7,4%** (**6,7 M€** au budget primitif 2024 contre **6,2 M€** au budget primitif 2023), après une progression de **38,4%** constatée au précédent budget. La hausse est due, d'une part, à l'augmentation des taux d'intérêts des emprunts souscrits à taux variables lesquels voient leurs indices augmenter, et, d'autre part, aux taux plus élevés des nouveaux financements souscrits par la Ville comparativement à ceux souscrits ces dernières années.

La lecture du graphique page suivante, permet d'appréhender l'impact de la politique monétaire mise en place par la Banque Centrale Européenne (BCE) pour lutter contre l'inflation. Les niveaux de taux historiquement bas constatés les années précédentes n'ont pas perduré, la BCE pratiquant des hausses successives de ses taux directeurs depuis juillet 2022 jusqu'en octobre 2023. La courbe des taux BCE sur l'année 2024 sera dépendante du niveau de l'inflation. A noter que les données sont extraites dans les conditions de marché du 8 novembre 2023.

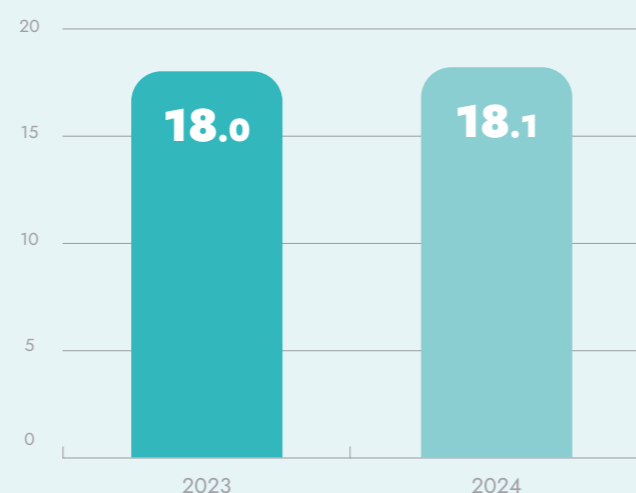
Au regard de ces éléments et des prévisions qui peuvent être opérées à ce jour sur l'évolution des taux d'intérêts, le montant prévisionnel de l'annuité de la dette à régler en 2024 s'élève à **44,4 M€** (**47 M€** au budget primitif 2023), ainsi répartis : **-37,7 M€** au titre de l'amortissement du capital de la dette (comptabilisé en section d'investissement) : cet amortissement est en diminution par rapport au budget primitif 2023 (**40,8 M€**), **-6,7 M€** au titre des intérêts, dont **6,4 M€** dus au titre des échéances contractuelles et **0,3 M€** d'intérêts courus non échus (ICNE).

Par ailleurs, il est à noter que **295 k€** ont été comptabilisés au titre des produits financiers issus des « caps » (instrument financier de couverture face à une variation trop importante d'un taux variable).

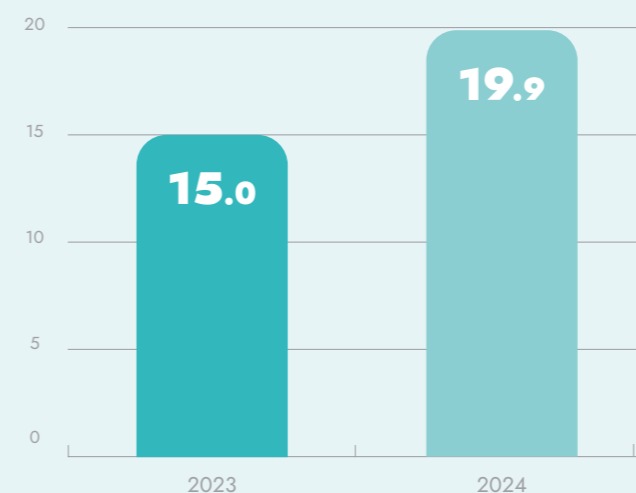
l. Subventions aux personnes de droit privé (M€)



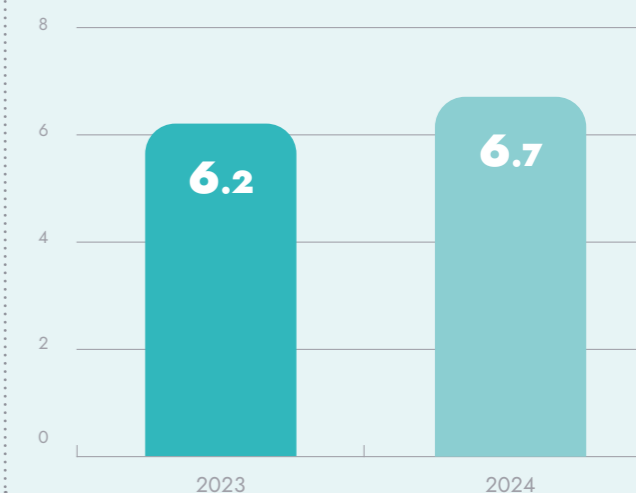
m. Subventions aux personnes de droit public (M€)

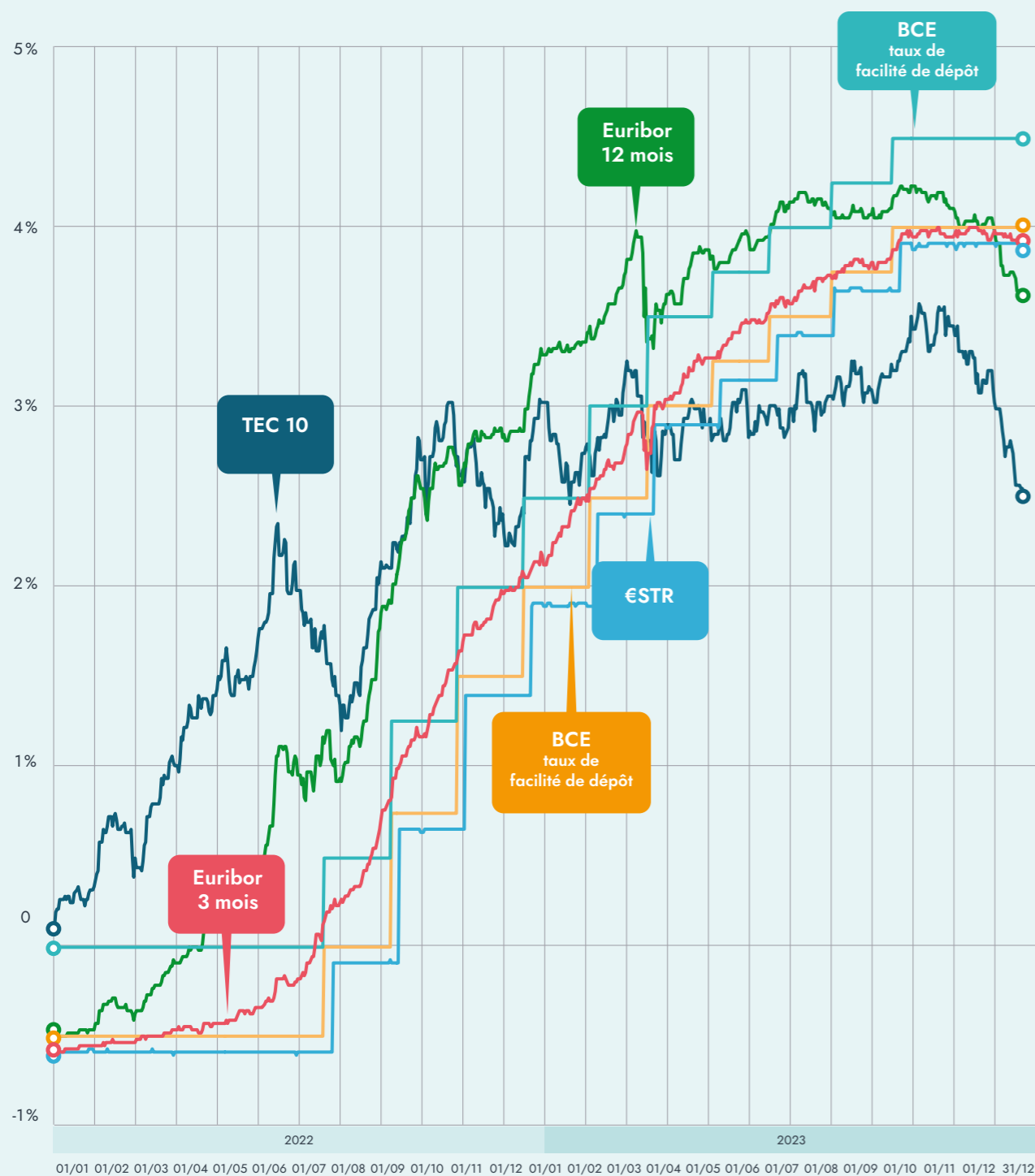


n. Atténuations de produits (M€)



o. Charges financières (M€)





Taux de facilité de dépôt
Taux d'intérêt que les banques perçoivent lorsqu'elles déposent des liquidités pour vingt-quatre heures auprès de la banque centrale européenne.

Taux de refinancement
Taux d'intérêt que les banques paient quand elles empruntent de la liquidité auprès de la BCE pour une durée d'une semaine.

TEC 10
Le Taux à Échéance Constante désigne un indice quotidien calculé par interpolation linéaire entre les deux OAT les plus proches de la maturité exacte de 10 ans.

Euribor
L'Euro Interbank Offered Rate correspond au taux de référence auquel les établissements financiers se prêtent de l'argent sur le marché interbancaire de la zone Euro, pour des échéances de 1 à 12 mois.

€STR
L'Euro Short-Term Rate est le taux de référence de l'euro au jour le jour. Il est calculé par la Banque centrale européenne sur la base des taux des prêts pratiqués sur le marché monétaire en euro.

SECTION D'INVESTISSEMENT

A. ÉVOLUTION DES PRINCIPALES DÉPENSES

Au budget primitif 2024, les crédits de paiement du plan d'équipement s'élèvent à **217,4 M€** (y compris le chapitre 27) et se répartissent par type d'investissement de la manière suivante :

- **132 M€** pour les travaux (**78,1 M€** en 2023),
- **31 M€** pour les acquisitions (**29,5 M€** en 2023),
- **21,9 M€** pour les subventions d'équipement versées par la Ville (**22,4 M€** en 2023),
- **24,3 M€** pour les frais d'études et concessions (**22,1 M€** en 2023),
- **8,3 M€** pour les autres immobilisations financières (chapitre 27), incluant notamment les opérations dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SPL Confluence (construction d'un groupe scolaire et d'un établissement d'accueil des jeunes enfants sur le périmètre de la Confluence, ainsi que la restructuration du bâtiment Porche à destination de la salle de musique « Marché Gare »).

Les dépenses d'investissement sont en hausse par rapport au budget 2023 (+ **60,2 M€**) ce qui traduit l'accélération de la réalisation des opérations et la poursuite du déploiement du plan de mandat.

L'ensemble du plan d'équipement est géré en autorisations de programme/crédits de paiement, afin d'adapter sa gestion au rythme de réalisation des opérations. Seules 9 enveloppes, essentiellement liées à du petit équipement, de l'acquisition d'ouvrages

pour les bibliothèques et pour partie des travaux d'éclairage public, sont gérées en annuel, à hauteur de **5 M€/an**.

Le secteur du scolaire reste le plus représenté dans le total des crédits prévus au budget 2024 pour un montant global de **48 M€**, puis les secteurs de la culture et du sport pour les montants respectifs de **25 M€** et **21,5 M€**.

Le tableau ci-dessous présente les **15 principales opérations** qui nécessiteront des crédits de paiement sur l'exercice.

En outre, les enveloppes du « tous secteurs » et/ou « tous arrondissements » sont lancées pour réaliser des travaux dans le cadre d'opérations non individualisées (< **250 K€ TTC**) et abonder le financement d'opérations individualisées dans le cadre de travaux liés à l'objet de ces enveloppes.

Les **10 principales enveloppes** au titre du budget primitif 2024 sont indiquées dans le tableau page suivante.

S'agissant du **budget participatif**, lancé en janvier 2022 et doté sur le mandat 2021-2026 de **25 M€** (**12,5 M€** au titre de la première tranche votée en 2023), sa deuxième édition sera lancée à l'automne 2024.

S'agissant des années suivantes, la ventilation prévisionnelle des crédits de paiement de la PPI est prévue comme l'indique le graphe « Ventilation des crédits de paiements 2024 et suivants de la PPI ».

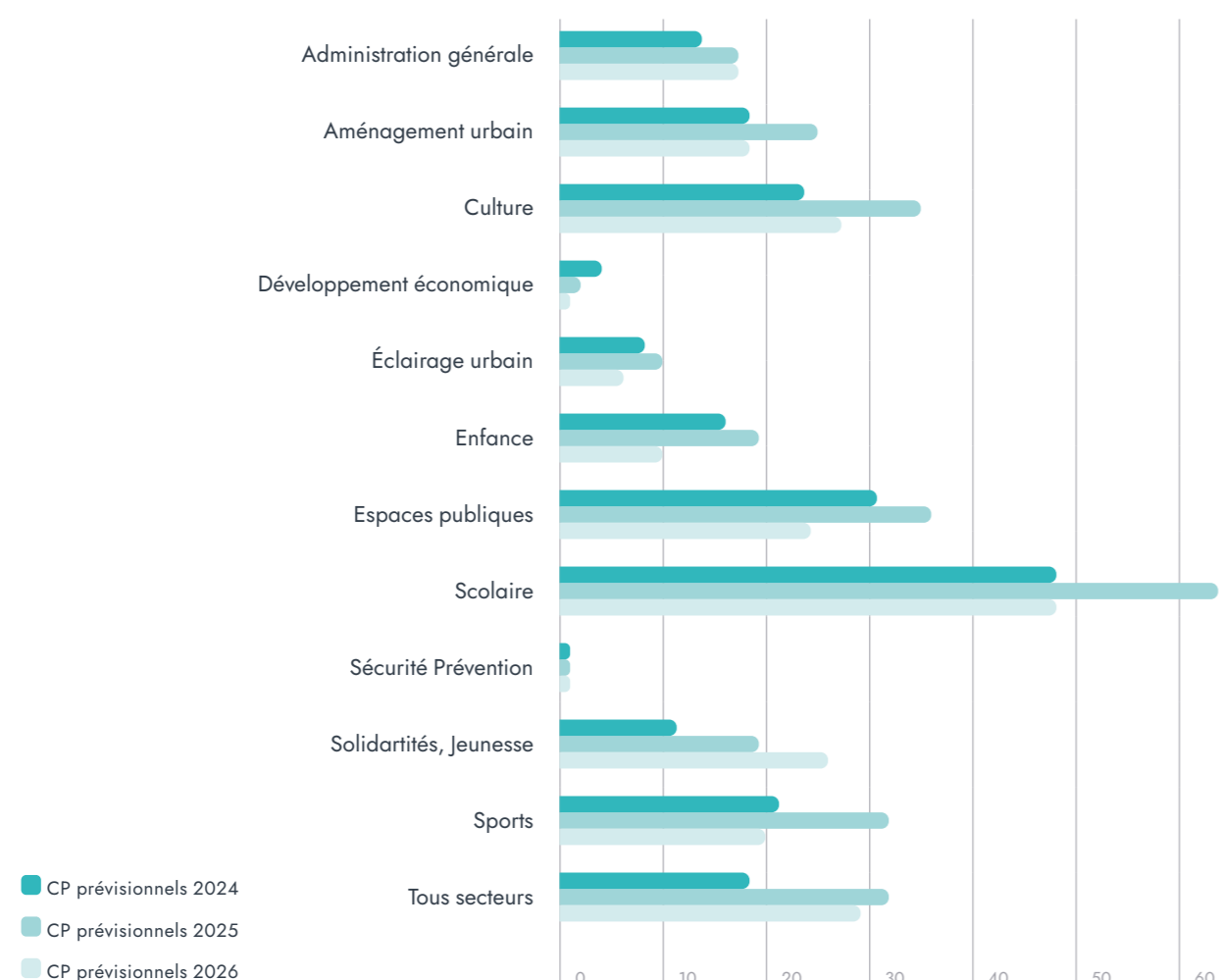
15 principales opérations individualisées qui se dérouleront sur l'exercice

Secteur	Opération	Crédits 2024 (M€)
Scolaire	Groupe scolaire Kennedy - Démolition reconstruction	8
Aménagement urbain	Projet Part-Dieu - infrastructures Hors ZAC - CMOU PEM Part Dieu	6
Culture	Ateliers de la danse - Construction	4,7
Enfance	EAJE quai Arloing - Acquisition et aménagement	3,6
Scolaire	Groupe scolaire Pompidou/Mourguet - Démolition/Reconstruction avec Extension	3,5
Aménagement urbain	Îlot Fontenay place des Pavillons - Aménagement (MOU GL)	3
Culture	Bâtiment rue Neyret - Rénovation et aménagement	3
Scolaire	Groupe scolaire Diderot - Rénovation thermique	3
Enfance	Maternelle Dolet et EAJE Boileau - Rénovation thermique	2,5
Scolaire	Groupe scolaire Audrey Hepburn - Acquisition et construction	2,5
Culture	Bâtiment Porche - Restructuration du bâtiment à destination de la salle de musique « Marché Gare »	2,4
Sport	Îlot Kennedy - Construction d'un complexe sportif	2,3
Enfance	Maison de l'enfance et de la jeunesse du 4 ^e	2,3
Scolaire	Groupe scolaire Joliot Curie - Rénovation thermique et végétalisation des cours	2
Scolaire	Groupe scolaire Gêmeaux - Rénovation thermique	2

10 principales enveloppes

Secteur	Opération	Crédits 2023 (M€)
Tous secteurs	Acquisitions et réserves foncières 2021-2026	4
Tous secteurs	Bâtiments - Travaux d'entretien du propriétaire 2021-2026	2,8
Espaces publics	Politique de stationnement - Horodateurs 2021-2026	2
Aménagement urbain et habitat	Production du logement social 2015-2020	2
Espaces publics	Végétalisation de rues hors périmètre UNESCO 2021-2026	2
Aménagement urbain et habitat	Production du logement social 2021-2026	2
Scolaire	Plan de végétalisation et désimperméabilisation des cours d'écoles	1,5
Eclairage public	Rénovation et amélioration énergétique d'une partie du parc d'éclairage public	1,5
Administration générale	Infrastructure IT - Maintien en condition opérationnelle 2021-2026	1,5
Eclairage public	Travaux éclairage public 2021-2026	1,4

Ventilation des crédits de paiements 2024 et suivants de la PPI (en M€)



B. ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES

B1. LE FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA (FCTVA) : 9,2 M€

Le FCTVA bénéficie aux dépenses d'investissement répondant à un certain nombre de critères. L'immobilisation doit notamment entrer définitivement dans le patrimoine de la Ville.

Cette dotation est calculée sur la base des dépenses réalisées deux ans plus tôt. Ainsi le FCTVA 2024 est assis sur les dépenses portées au compte financier unique 2022. La recette est calculée en appliquant un taux de **16,404%** au montant TTC des dépenses éligibles.

B2. LA TAXE D'AMÉNAGEMENT : 0,4 M€

Depuis 1972, la Métropole de Lyon reverse **1/8^e** de la taxe générée par les permis de construire délivrés sur le territoire de chaque commune.

Ce reversement a été fixé en 2018, compte tenu des difficultés rencontrées par la Métropole pour évaluer distinctement les parts communales et ex-départementales de la taxe d'aménagement. Cette difficulté est désormais résolue.

Le produit de taxe d'aménagement est estimé à **0,4 M€** pour l'année 2024.

B3. LES SUBVENTIONS ET DOTATIONS D'INVESTISSEMENT : 14,64 M€

Les subventions et dotations d'investissement s'élèvent à **14,64 M€**. Les principales recettes sont les suivantes:

5,77 M€ sont issus des Programmes Urbains Partenariaux (PUP) Duvivier, St Vincent-de-Paul, Gerland et Patay et concernent la création d'équipements scolaires, de petite enfance ainsi que des infrastructures liés à ces PUP, et dont les livraisons sont prévues en 2024,

3,95 M€ proviennent de l'État, et plus précisément:

- **1,76 M€** sont en provenance de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et concernent des travaux identifiés dans le cadre de la convention patrimoine, pour la restauration d'œuvres, la rénovation du patrimoine et des équipements culturels, l'extension et réhabilitation du Théâtre Nouvelle Génération (9^e), la restauration des façades de l'église Sainte Irénée (5^e),

- **1,67 M€** relèvent de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Il s'agit des soldes des subventions relatifs:

- À la construction des groupes scolaires (Nérard (9^e, Ginkgo/W.Maathai et Duvivier/F. Kahlo (7^e), la Sauvagère phase n°1 et 2 (9^e)),

- À l'éclairage par détection du quartier Charcot Valdo (5^e),

- À la rénovation et l'amélioration énergétique d'une partie du parc d'éclairage public,

- À la rénovation de la plateforme de stockage de Corbas.

- **175 511 €** proviennent de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) pour la reconstruction du groupe scolaire Pasteur (8^e) et le soutien à la préfiguration de la Halle agricole (9^e),

- **85 000 €** sont inscrits au titre de la réalisation de l'étude de faisabilité de la rénovation des Petites Serres du Parc de la Tête d'Or provenant du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT),

- **26 114 €** sont issus de financements de l'Agence Nationale des Sports (ANS) au titre du dispositif « 5 000 équipements sportifs de proximité », et concernent plus précisément l'installation d'agrès inclusifs au sein du parc Blandan (3^e, 7^e et 8^e), projet lauréat de la démarche de budget participatif.

- **2,7 M€** sont issus de la Métropole de Lyon :

- Dont **1,065 M€** de subventions obtenues dans le cadre de l'appel à projets « Aide aux communes 2023 » pour le réaménagement intérieur de la crèche Chevreul (7^e) et les projets de construction ou de rénovation des groupes scolaires Kennedy (8^e), Joliot Curie (5^e), Chevalier Bayard (9^e). Une partie relève du solde de la subvention obtenue pour le groupe scolaire Nérard (9^e),

- Dont **1,48 M€** au titre du « Pacte Métropolitain », pour soutenir les projets de végétalisation des cours d'écoles (Paul Bert et Lamartine dans le 3^e), le renouvellement des équipements de la cuisine centrale et pour l'acquisition de locaux pour le dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée dans le quartier La Plaine Santy (8^e).

- Dont **121 208 €** dans le cadre de la « convention métropolitaine » et le « dispositif HERITAGE », mis en place à l'occasion de la Coupe du Monde de Rugby pour financer l'éclairage et les travaux d'aménagement de la plaine de jeux de Gerland (7^e).

- **1,49 M€** sont en provenance de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et financent la création et la rénovation d'Equipements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) Confluence (2^e), Montbrillant (3^e), Merlin Pinpin (6^e), Raymond (1^{er}). Ils sont complétés par le Fonds Local de Transition Ecologique et du Plan Mercredi pour la végétalisation de la cour de l'école Lamartine (2^e).

04. BUDGET SENSIBLE AU GENRE



LES FICHES SUIVANTES ONT POUR VOCATION DE VOUS PRÉSENTER LES DIFFÉRENTES ACTIONS QUI SERONT MENÉES EN 2023 PAR LES DIRECTIONS DE LA VILLE DE LYON, AINSI QUE LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE SUSCEPTIBLES D'AVOIR UN IMPACT SUR LE DÉROULEMENT DE CES TRAVAUX.

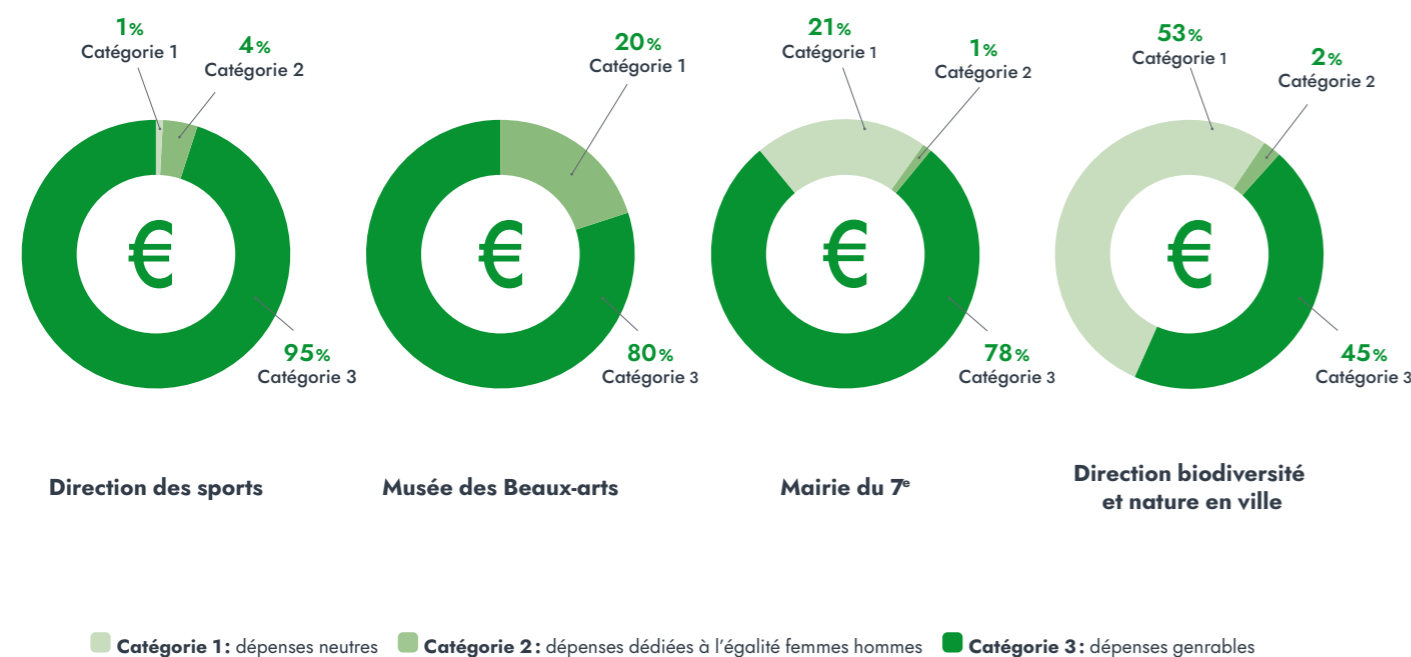
C'est pour pouvoir réaliser cette analyse objective que la Ville de Lyon se lance dans l'expérimentation du budget sensible au genre.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023 DES DIRECTIONS PILOTES

Catégorisation des dépenses de fonctionnement 2023 des directions pilotes

	Direction des sports	Musée des Beaux-arts	Mairie du 7 ^e arrondissement	Direction biodiversité et nature en ville
PEF 2023	7 826 460 €	1 623 000 €	696 809 €	5 207 104 €
Catégorie 1 Dépenses neutres	1% 78 265 €	20% 335 000 €	21% 146 426 €	53% 2 803 398 €
Catégorie 2 Dépenses dédiées à l'égalité femmes hommes	4% 313 058 €	0%	1% 7 000 €	2% 109 958 €
Catégorie 3 Dépenses genrables	95% 7 435 137 €	80% 1 288 000 €	78% 543 383 €	45% 2 293 748 €

Répartition en % des dépenses de fonctionnement 2023 des directions pilotes



LA DIRECTION DES SPORTS

Des données sexospécifiques ont pu être collectées pour toutes les dépenses de la Direction des Sports (**7 826 460 €**). La traduction budgétaire a pu s'opérer sur **60%** du budget de la direction des sports. Dans ces **60%** on compte un montant de **1 887 453 euros** des dépenses alloués aux femmes soit **40%** du budget.

1. SPORT AMATEUR (3,26 M€)

Subventions de fonctionnement aux clubs sportifs amateurs et répartition genrée

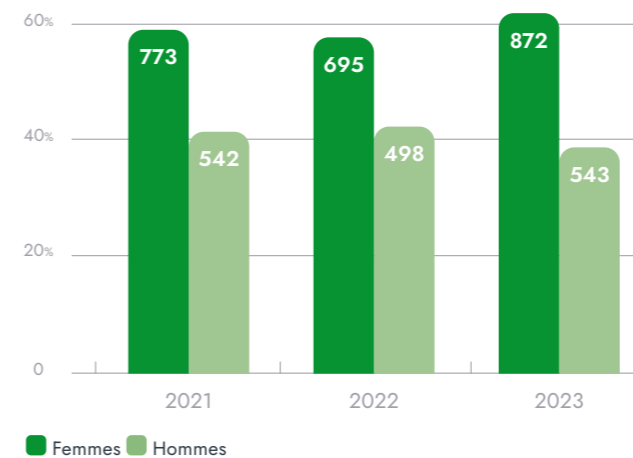
	2020	2021	2022	2023
Nombre associations subventionnées	126	129	147	162
Nombre femmes adhérentes	19 562	18 748	16 286	20 199
Pourcentage de femmes adhérentes	39,7%	38,3%	37,4%	37,4%
Montant total enveloppe subvention fonctionnement	2 874 490 €	2 924 490 €	2 914 990 €	2 965 990 €
Montant de subvention rapporté au féminin	913 801 €	915 566 €	933 280 €	1 001 128 €
Part subvention femmes	31,8%	31,3%	32,0%	33,8%

Le montant des subventions rapporté au féminin (nombre de femmes adhérentes dans les clubs subventionnés) est en hausse. Pour tendre vers plus d'égalité, l'écart entre le pourcentage de femmes adhérentes et la part de subvention femmes doit être le plus réduit possible en augmentant la part des subventions. En 2023, les clubs respectant l'égalité femmes-hommes ont vu leurs subventions augmenter (hausse de 126 000 euros).

2. PATINOIRES ET PISCINES

a. Patinoires

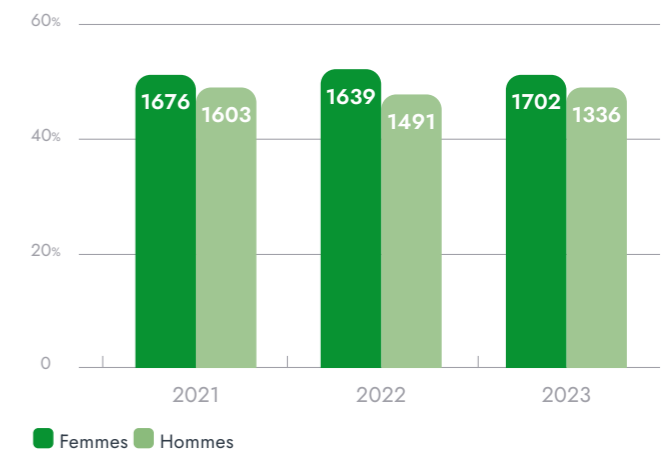
Répartition F/H des membres des 4 clubs de glace



Ces statistiques montrent que les femmes et hommes accèdent de manière égalitaire à la pratique sportive sur glace. Cependant, les femmes s'orientent très majoritairement vers les clubs de patinage artistique et inversement pour les hommes vers les clubs de hockey sur glace.

b. Piscines

Répartition F/H des membres de 5 clubs nautiques*



L'enjeu est similaire sur la pratique sportive nautique. Les clubs de plongeurs et triathlons sont principalement masculins et les clubs de natations synchronisées sont principalement féminins. A noter cependant que les clubs de natation sont mixtes.

*Sur une soixantaine de clubs

3. SPORT PROFESSIONNEL

Subventions :

490 350 euros de subventions versées par la Ville aux clubs professionnels : **57%** de ce montant vont vers les clubs féminins et **43%** vers les clubs masculins.

Achats de prestations :

643 566 euros, montant intégrant des achats de places pour des événements sportifs, qui sont notamment distribués aux acteurs associatifs, locaux ou sociaux et des achats visibilité (panneaux publicitaires vidéo).

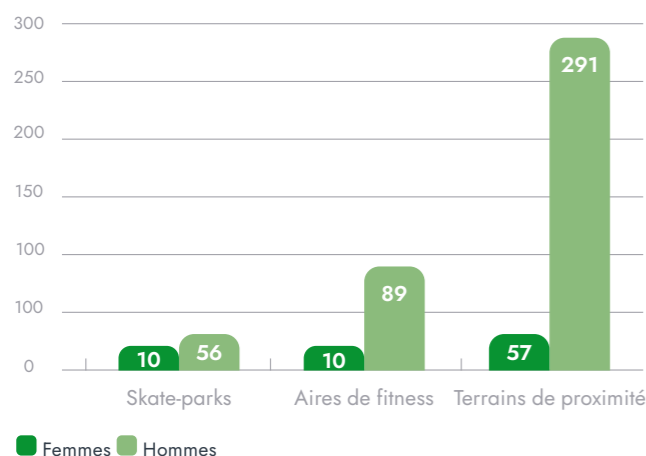
Achats de places pour des compétitions professionnelles de l'OL

	2022	2023
Achat de places OL féminin	41 000 €	45 000 €
Achat de places OL masculin	280 000 €	260 000 €

L'écart entre les places achetées à l'OL féminin et celles à l'OL masculin s'explique par les tarifs plus bas des matchs féminins et le nombre de places réduit des stades où ils ont lieu.

4. SALLES ET STADES (1,07 M€)

Nombres d'hommes et de femmes observés dans chaque type d'équipement



L'enquête « égale utilisation des espaces sportifs en accès libre » montre que les filles et les femmes occupent les skate-park à **15%**, les aires de fitness à **10%** et les terrains de proximité à **16%**.

1. Charlotte Verdot - Activité physique et sédentarité dans la population française
2. Chiffres tirés du Ministère de la Culture : Présentation (culture.gouv.fr)

Enquête égal accès gymnases, salles et stades

	Hommes	Femmes	% femmes
Stades	12 383	1 960	14 %
Gymnases	7 734	5 039	39 %
Salles	2 899	4 468	61 %
Plateau EPS	258	70	21 %
Total	23 348	11 549	33 %

L'enquête « accès gymnases, salles et stades » a mis en lumière un déficit de femmes dans les infrastructures et notamment dans les stades.

5. PLAN ÉDUCATIF LOCAL (421 K€)

Hé Hop (ancien Diverti Sport, renommé en 2023)

En 2022, il y a **60%** de femmes parmi les encadrant.es et 110 jeunes filles ont pu assister à une rencontre avec les joueuses de l'ASVEL féminin. La répartition globale filles-garçons parmi les usagèr.es de Hé Hop (**41%** de filles et **59%** de garçons en 2023) peut être considérée comme satisfaisante au regard des données nationales. Cependant, on observe un désengagement de la pratique sportive féminine à partir de 12 ans.

Répartition des usagèr.es de Hé Hop par sexe et par âge

	6-8 ans	9-11 ans	12-16 ans
Filles	49 %	41 %	10 %
Garçons	51 %	59 %	90 %

Ces chiffres se retrouvent à l'échelle nationale où **70%** des garçons et **56%** des filles âgés de 6-10 ans atteignent les recommandations de l'OMS (de 60 minutes d'activité physique d'intensité modérée à vigoureuse par jour) contre seulement **34%** des garçons et **20%** des filles de 11-14 ans et **40%** des garçons et **16%** des filles de 15-17 ans (Verdot et al., 2020)¹.

6. MANIFESTATIONS SPORTIVES DE PROXIMITÉ (272 K€)

Évènementiel tennis

	2020	2021	2022	2023
OPEN 6 ^e SENS (féminin)	45 k€	COVID	100 k€	100 k€
OPEN PARC (masculin)	140 k€	100 k€	100 k€	100 k€

7. SPORT D'ÉLITE (146,1 K€)

Répartition femmes hommes et montant dédié à chaque catégorie

		2022	2023
Nombre d'athlètes femmes	Cat. 1	1	1
	Cat. 2	13	12
Nombre d'athlètes hommes	Cat. 1	7	7
	Cat. 2	9	9
Pourcentage de femmes athlètes		50 %	45 %
Montant versé aux femmes athlètes		60,8 k€	56,7 k€
Pourcentage		45 %	39 %

Catégorie 1 : rémunération de 7500 € - Catégorie 2 : rémunération de 4100 €

8. PERSPECTIVES 2024

Un travail d'approfondissement de la traduction budgétaire genrée sera poursuivi ainsi que la poursuite de récolte de données.

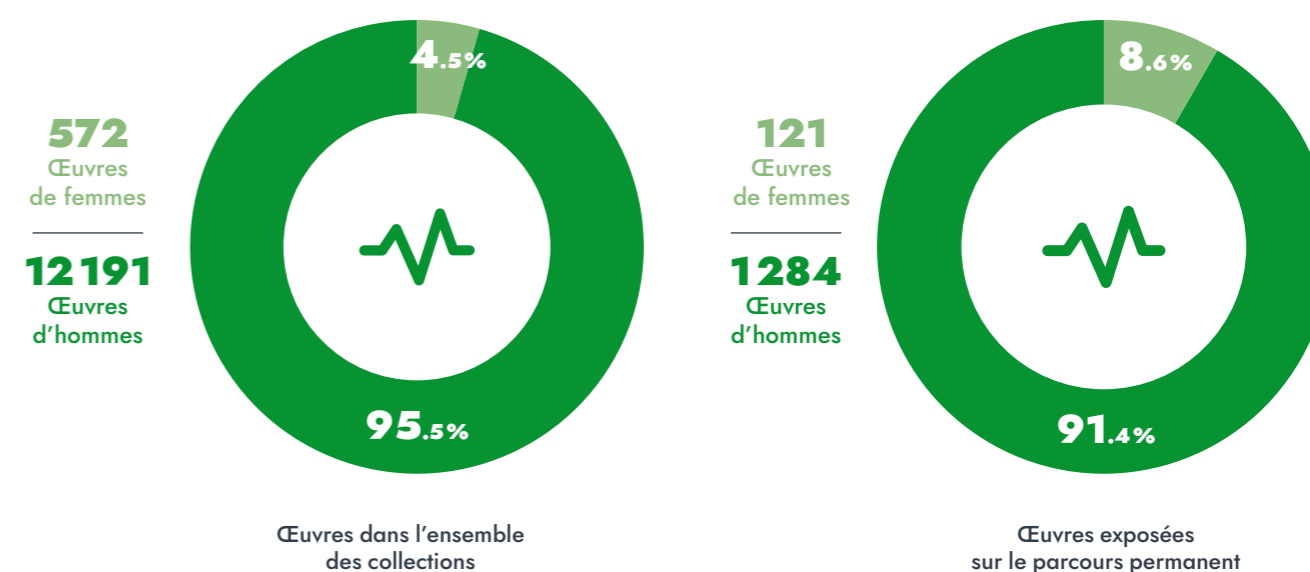
La récolte de données sera notamment creusée pour l'opération « piscines et patinoires », en terme de fréquentation genrée et d'usages. Et d'autres actions (formations) seront menées en parallèle.

LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS

L'entrée budgétaire n'a pas permis d'isoler de dépenses spécifiques dédiées à l'égalité femmes-hommes, mais quelques actions sont entreprises par les équipes, notamment autour du 8 mars.

1. COLLECTION PERMANENTE

Le musée des beaux-arts comptabilise **12 763** œuvres de **2 247** artistes différents au sein de l'ensemble de ses collections. Seulement **572** œuvres de **195** artistes femmes sont représentées. Ces chiffres sont loin d'être isolés et se retrouvent à l'échelle nationale².



Ces graphiques montrent l'effort fourni par le MBA concernant l'exposition des œuvres féminines du parcours permanent par rapport à l'ensemble des collections. En effet, **8,6%** des œuvres sont réalisées par des femmes sur le parcours permanent alors qu'il y en a moins de **5%** dans l'ensemble des œuvres de ses collections.

2. LES NOUVELLES ACQUISITIONS

Achats d'œuvres

Répartition des achats d'œuvres

	2021	2022	2023
Répartition total des œuvres			
Nombre d'œuvres	20	12	6
Montant d'œuvres	61 000 €	241 556 €	19 500 €
Répartition des œuvres d'artistes masculins			
Nombre d'œuvres	20	12	6
Montant d'œuvres	61 000 €	241 556 €	19 500 €
Répartition des œuvres d'artistes féminines			
Nombre d'œuvres	0	0	0
Montant d'œuvres	0 €	0 €	0 €

Dons d'œuvres

Répartition des dons d'œuvres

	2021	2022	2023
Répartition total des œuvres			
Nombre d'œuvres	62	45	*
Montant d'œuvres	413 450 €	907 600 €	*
Répartition des œuvres d'artistes masculins			
Nombre d'œuvres	35	35	*
Montant d'œuvres	359 150 €	337 100 €	*
Répartition des œuvres d'artistes féminines			
Nombre d'œuvres	6	9	*
Montant d'œuvres	15 300 €	555 500 €	*
Répartition des œuvres d'artistes de sexe inconnu			
Nombre d'œuvres	21	1	*
Montant d'œuvres	Min 39 000 €	15 000 €	*

*Données non disponibles pour 2023

3. LES EXPOSITIONS TEMPORAIRES

7 expositions temporaires ont été organisées par le MBA entre 2021 et 2023. Concernant les artistes exposés, de forts écarts entre les années sont observés du fait des différents types d'exposition.

Répartition des artistes

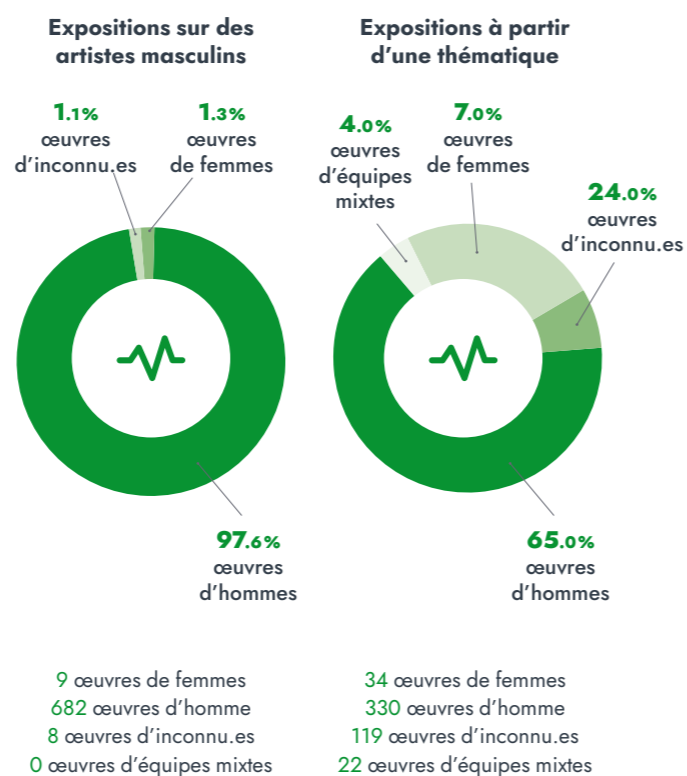
	2021/22	2022/23	2023/24*	Total
Artistes femmes	4,9% (6)	25% (2)	11,1% (14)	8,6% (22)
Artistes hommes	94,3% (115)	75% (6)	84,9% (107)	89% (228)
Artistes mixtes	0,8% (1)	0% (0)	4% (5)	2,4% (6)

*Année en cours

Les expositions peuvent être classées en deux catégories distinctes : celles mettant en lumière un ou plusieurs artistes (Les flandrins, artistes et frères ; Eric Poitevin, invité ; Poussin et l'amour ; Robert Guinan, Chicago) et celles traitant d'une thématique (A la mort, à la vie ! ; Voyage en terre d'encens ; Formes de la ruine).

Les expositions monographiques ont porté exclusivement sur des artistes masculins ces deux dernières années. En revanche, les expositions traitant d'une thématique offre une plus grande pluralité d'artistes (femmes, équipes mixtes, inconnu.es)

Deux principales typologies d'exposition

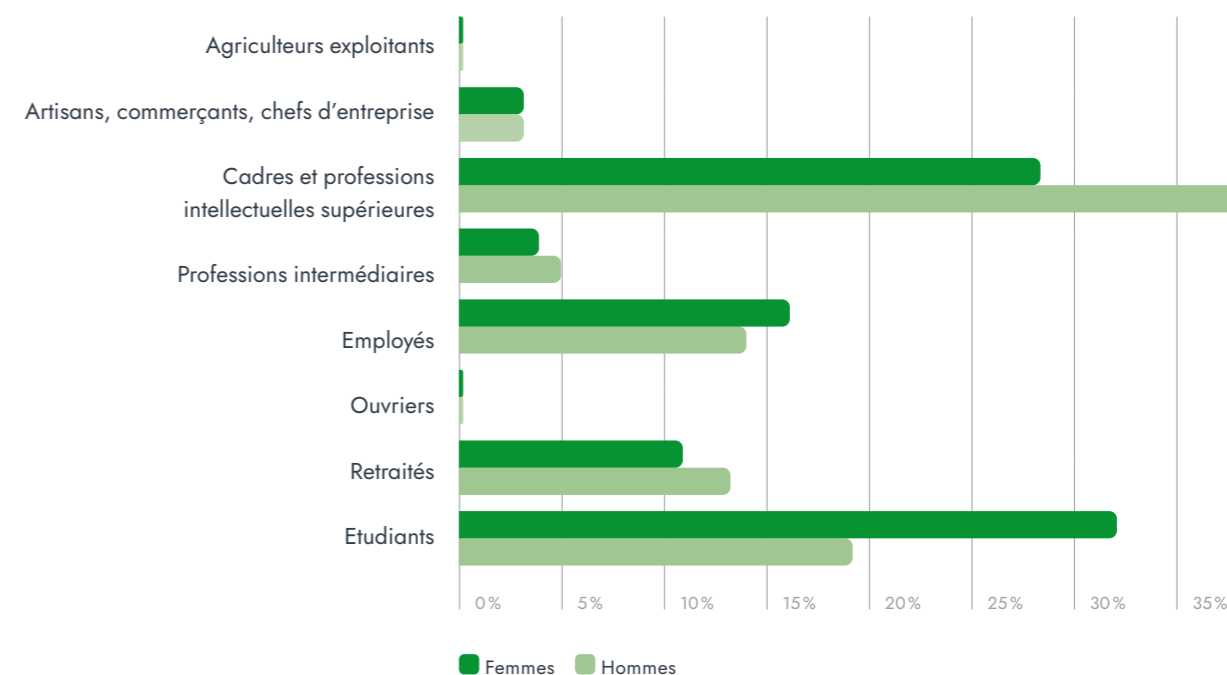


4. LE PUBLIC DU MBA

Le Musée des Beaux-Arts de Lyon a réalisé une étude des publics de mars 2022 à janvier 2023 afin de dresser un état des lieux des profils sociodémographiques du public.

Cette étude met en lumière une surreprésentation des femmes (65%), des cadres et professions intellectuelles supérieures (31%), des jeunes de moins de 24 ans (32%) et des diplômés de l'enseignement supérieur (44%) ont un niveau Master ou doctorat).

Répartition par CSP des sexes



5. PERSPECTIVES

Au printemps 2024, le groupe de direction du MBA sera formé aux enjeux de genre et les médiateurs et médiatrices culturelles pourront suivre une formation dispensée par le cabinet Olympe, spécialiste des questions d'égalité, au mois de février.

Un temps d'échange avec des homologues d'autres musées ayant développé des actions sur l'égalité femmes-hommes sera également prévu. Enfin une évolution du parcours femmes est envisagée au cours de l'année.

1. LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES

Organisation des élections présidentielles et législatives de 2022

	Femmes	Hommes	Part des femmes
Président.e.s	76	104	42%
Assesseur.se.s	263	227	54%
Employé.e.s de BV	116	64	64%

Alors que les femmes occupent **64%** des postes d'employé.es de bureau et **54%** des postes d'assesseurs, elles ne sont que **42%** sur des postes de président.es.

2. LES STRUCTURES ASSOCIATIVES

Lors de la mise à disposition des salles aux associations la mairie a distribué un questionnaire auquel **46** associations ont répondu. Les femmes représentent **63%** des adhérent.es de ces associations et **58%** des membres du bureau (président.es, trésorier.es, secrétaires, etc.).

Parmi ces **46** structures, **12** ont suivi une formation sur l'égalité femmes-hommes, **16** structures ont mis en place des actions pour favoriser la participation des femmes (pratique en non mixité, encadrement des activités par des femmes, parité dans la composition des troupes, etc.) et **21** ont indiqué avoir déjà mis en place des actions pour développer l'égalité femmes-hommes dans leurs structures (égalité salariale, affiches informatives, ajouts dans les statuts du refus de discriminations liées au genre, etc.).

3. LES ACTIONS VOLONTARISTES

Pour la mairie du 7^e arrondissement, des dépenses dédiées à l'égalité femmes-hommes ont été identifiées dans le budget d'animation locale (évènementiel du 8 mars et du 25 novembre, dispositif Angela, etc.) et dans la dotation de gestion (formation des agent.es de la mairie du 7^e).

De plus, deux écoles ont été nommées Frida Kahlo et Wangari Maathai. Une attention a été portée sur la parité dans la soirée des championnes et des champions, le genre est une thématique abordée lors de l'accueil des nouvelles agentes et des nouveaux agents et une rubrique « Avec les lunettes du genre » a été créée dans le journal du 7^e.

4. PERSPECTIVES 2024

Dans la dotation d'animation locale, des actions pour le 25 novembre et le 8 mars 2024 seront organisées, des formations pour les gardiens des équipements associatifs transférés seront faites dans le cadre du dispositif Angela et des inaugurations d'espaces rendant hommages à des femmes – la place Madeleine Brès et l'école Denise Domenach notamment – sont prévues.

Dans la dotation de gestion, la mairie du 7^e continuera de former ses agent.es en interne, elle entamera une récolte de données sexo-spécifiques pour penser le conditionnement de l'attribution des créneaux aux associations sur le critère de l'égalité femmes homme et elle mettra des actions en place pour favoriser la prise de fonction des postes de présidentes dans les bureaux de votes.

Enfin, d'autres dépenses favorisant l'égalité femmes hommes ont été repérées comme la garde d'enfants lors de certaines réunions, le maintien de la rubrique « Avec les lunettes du genre », le maintien de la parité pour la soirée des champions et des championnes, la programmation d'un spectacle seniors valorisant la place des femmes dans l'art et la culture et un travail sur le Conseil de la vie associative et locale et sur le futur local associatif Cité-Jardin.

Un travail est mené au sein de la direction pour que les vêtements de travail des agent.es tiennent compte à la fois du sexe, mais aussi des morphologies de chacun et chacune. Ainsi, dans le cadre de cette démarche, les dépenses affectées à l'achat des vêtements ont été catégorisées en dépenses volontaristes. Elles représentent **2%** du budget de la direction.

1. ÉTUDE SUR « LYON NATURE »

Lyon Nature est le service médiation et communication de la Direction biodiversité et nature en ville de la Ville de Lyon.

- Une enquête sur les publics de Lyon Nature s'est conclue en novembre 2023. **385** questionnaires ont été remplis par les visiteurs à la fin de leur visite. Quelques résultats ressortent de cette enquête :
 - Les activités touchent majoritairement un public féminin (**74%** de femmes),
 - **44%** des participant.es interrogé.es ont fait une activité en étant accompagné.es d'enfants,
 - Le public est fortement diplômé (**58%** du total des répondant.es ont un BAC +5),
 - Le public est issu de catégories socio-professionnelles supérieures (**45%** des répondant.es appartiennent à la catégorie CSP+, **0%** d'agriculteur.rices et **1%** d'ouvrier.es).

2. ÉTUDE « À VOTRE ÉCOUTE DANS LES PARCS »

Une étude sur les publics fréquentant les parcs de la ville de Lyon a été menée. Celle-ci a été réalisée sur quatre parcs : le parc Blandan, le parc Clot-Layat, le parc Gerland et le parc de la Tête d'Or.

L'enquête sociologique a collecté des données quantitatives via un questionnaire (**561** personnes répondantes) et des données qualitatives via **181** mini-entretiens. Le but de cette enquête était de questionner la satisfaction des utilisateur.rices des parcs lyonnais.

La dimension genrée n'était pas prioritaire, ce qui ne permet pas une analyse complète des disparités existantes entre les femmes et les hommes dans les espaces verts lyonnais.

Cependant, certaines données genrées ont pu être extraites de cette étude :

- Le manque d'éclairage et/ou la végétation trop dense peut créer un sentiment d'insécurité mais globalement ce sentiment d'insécurité est faible dans les parcs ;
- Les aires de jeux sont principalement investies par les « mères », « grand-mères », « assistantes maternelles » et « quelques pères » ;
- Le manque de signalétique pour trouver les toilettes - qui sont parfois cités comme étant « en mauvais état » et « pas assez nombreuses » - peut pénaliser les femmes.

3. FOCUS SUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS (QUI ONT UNE ENTRÉE GENRÉE)

- Bancs d'allaitement : dans le cadre du budget participatif (BUPA), expérimentation au printemps 2024 d'installation de **10** bancs d'allaitement dans les parcs des **9** arrondissements et au parc de la Tête d'Or,
- Panneaux inclusifs aires de jeu du 9^e arrondissement : dans le cadre du BUPA, existence d'un projet d'installation de panneaux pédagogiques inclusifs porté par un collectif de maman d'enfants porteurs de handicap,
- Étude aires de jeux : réalisation d'aires de jeux inclusives et accessibles à tous les publics pour un budget d'investissement de **2,8 M€**.

4. PERSPECTIVES 2024

Une formation (une demi-journée) aux enjeux de genre dans l'aménagement des espaces publics sera délivrée par une ingénieure spécialiste du sujet au 1er trimestre 2024. Elle présentera une analyse des observations qu'elle aura faite dans deux espaces verts lyonnais. Une réflexion sera également engagée pour approfondir l'analyse des dépenses au prisme du genre (étude des publics, enquêtes, etc.).

Concernant la Direction de la commande publique, l'enjeu n'était pas tant d'interroger son budget propre mais plutôt d'identifier les étapes et les outils-clés dans le process de la DCP afin de pouvoir intégrer les enjeux d'égalité femmes-hommes :

- ▶ Formation aux enjeux de genre des entités de commande publique et des agents en charge des achats,
- ▶ Intégration dans les dossiers de consultation des entreprises (marchés publics) d'un prospectus sur les discriminations et le cadre réglementaire qui s'y applique (définition, critères prohibés, domaines visés par la loi, etc.),

- ▶ Index Pénicaud : depuis l'été 2023, les entreprises doivent intégrer la note Pénicaud (note qui rend compte des inégalités femmes hommes pour chaque entreprise) dans leurs réponses aux marchés. Dans le cas d'une égalité parfaite entre deux entreprises candidatant pour un marché public, le départage se fera selon la note obtenue par les entreprises à leur réponse sur les actions de promotion de l'égalité ou de prévention des discriminations et sur l'index Pénicaud.

SUBVENTIONS

Le budget 2023 subventions de fonctionnement aux organismes privés de la Ville de Lyon s'élève à **70 M€**. Les directions étudiées via le prisme du genre en 2023 versent **60%** du total des subventions de fonctionnement de la Ville (**41 620 363 €**).

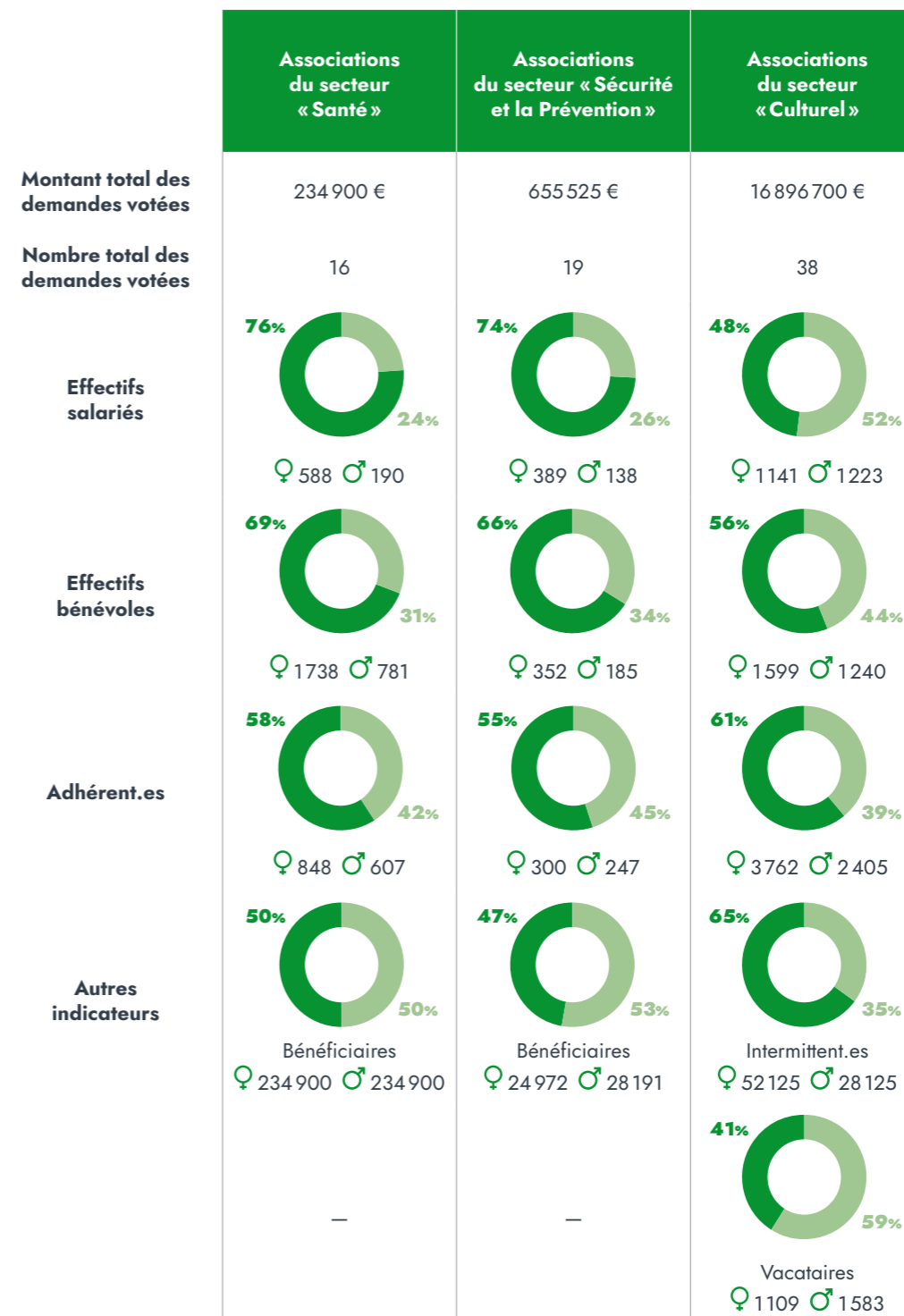
1. SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS³



■ Femmes ■ Hommes

3. Données basées sur les dossiers votés à septembre 2023

Sans avoir la prétention d'être exhaustifs, ces résultats donnent une tendance de la répartition genrée parmi les effectifs salariés, les bénévoles, etc. des associations soutenues par la Ville de Lyon. Ils permettront d'engager une réflexion entre les directions et les associations sur les actions à mener autour des enjeux égalité femmes hommes. L'étude sur le genre des bénéficiaires finaux doit se poursuivre.



■ Femmes ■ Hommes

A noter : l'ensemble de ces données sont déclaratives.

2. PROGRAMMATIONS CULTURELLES DE L'OPÉRA ET DU THÉÂTRE DE LA CROIX-ROUSSE

Catégorisation sexo-spécifique :

Ce travail est basé sur les programmes accessibles sur les sites de l'Opéra et du Théâtre de la Croix-Rousse. Cette catégorisation s'appuie sur les catégories binaires de genre, femmes et hommes. Limites de la catégorisation : Certains prénoms associés au féminin peuvent être portés par des hommes et inversement. De plus, une partie de la population ne se reconnaît pas dans cette binarité de genre et cette classification ne leur permet pas d'être visibles dans ce travail.

► L'Opéra de Lyon

Subvention 2023 de la Ville de Lyon : 10 300 000 €

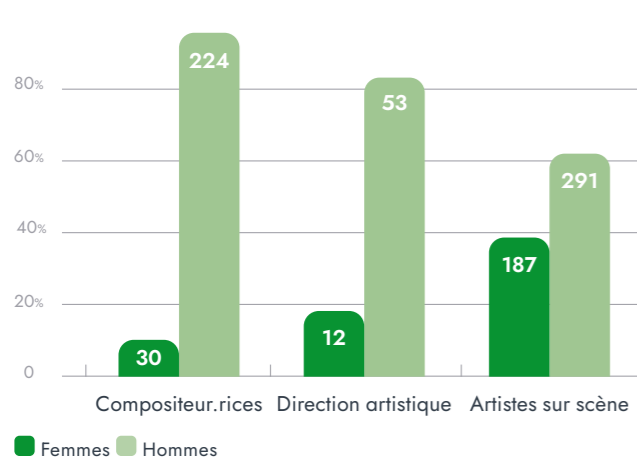
Points forts :

L'Opéra a signé un accord d'entreprise fin 2021 avec des actions spécifiques dans les domaines de la rémunération, de l'embauche, de l'articulation entre vie privée et vie professionnelle et des conditions de travail. De plus, en 2022, une campagne de sensibilisation sur la question du sexisme a été lancée : exposition d'affiches sur les lieux de passages, en français et en anglais.

L'analyse porte sur l'ensemble du programme 2022-2023 de l'Opéra (opéras, ballets, conférences, festival, opéras underground, projections, soirées, écoutes, etc.) qui propose principalement des œuvres dites classiques. Trois catégories se sont distinguées lors de la récolte des données sexo-spécifiques :

- Les compositeur.rices (compositeur.rice musicale, écrivain.e, réalisateur.rice, dramaturge, etc.),
- La direction artistique (mise en scène, direction artistique, musicale, chorégraphe, organisateur.rice de l'événement, chef de des choeurs, etc.),
- Les artistes sur scène (comédien.nes, présentateur.rices, danseur.ses, chanteur.ses, musicien.nes, etc.)

Répartition de l'ensemble de la programmation (%)



Pistes d'améliorations :

Sur l'ensemble de la programmation 2022-2023, on compte seulement **11,8%** de compositrices, **18,5%** de directrices et **40%** des artistes sur scène sont des femmes. Cependant sur cette dernière catégorie, la présence des femmes sur scène ne leur assure pas forcément une place similaire à celle des hommes. Par exemple, les femmes et les hommes ne vont pas jouer les mêmes instruments et cela ne leur donnera pas les mêmes places, reconnaissances et rémunérations (Chagnard, Perronnet, Coville, Détrez, 2018)³.

Focus compositeur.rices :

La faible représentation des femmes parmi les compositeur.rices est une tendance qui se retrouve sur beaucoup d'événements de l'Opéra de Lyon. Par exemple, sur les **17** représentations de musique de chambre (18 heures) seulement **3%** de compositions de femmes ont été jouées. Sur les **7** opéras de la saison (134h), seulement **8,3%** de compositions de femmes ont été jouées. Les seuls événements sur lesquels cette tendance s'inverse sont ceux proposés aux familles (5h30), où **71,4%** des compositeur.rices sont des femmes.

► Le Théâtre de la Croix Rousse

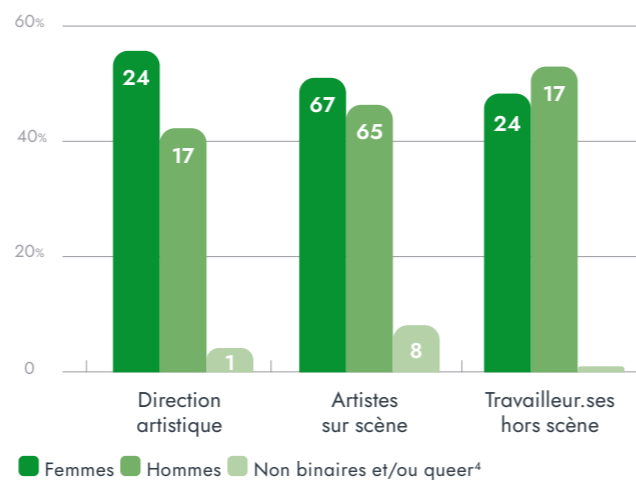
Subvention 2023 de la Ville de Lyon : 700 000 €

Cette analyse porte sur l'ensemble de la programmation 2022-2023 du Théâtre de la Croix-Rousse qui propose principalement des œuvres contemporaines. Ces 35 évènements sont principalement des spectacles de théâtre mais on trouve également de la danse, du cirque et de la musique.

Trois catégories se sont distinguées lors de la récolte des données sexo-spécifiques :

- La direction artistique (Mise en scène, chorégraphe, etc.),
- Les artistes sur scène (Comédien.nes, danseur.ses, chanteur.ses, musicien.nes, etc.),
- Les travailleur.ses hors scène (Costumes, sons, lumières, assistant.es, décors, scénographes, etc.).

Répartition de l'ensemble de la programmation (%)



Points forts :

Une politique volontariste sur les enjeux d'égalité femmes-hommes a été identifiée au Théâtre de la Croix Rousse. Elle constitue un axe fort du projet de la directrice du théâtre. La répartition genrée est satisfaisante à tous les niveaux : chez les travailleur.ses hors scène, les artistes sur scène et au sein de la direction artistique. Au niveau des thématiques traitées, le théâtre aborde à la fois des questions liées au genre et à l'identité de genre (11 évènements sur 34 qui traitent du féminisme, de la transidentité, des stéréotypes, de l'égalité et des luttes).

3. Seconde partie. Représentations | Cairn.info

4. Non-binaires et/ou queer : La catégorie non-binaire regroupe les personnes qui ne se considèrent ni homme ni femme, ou les deux, ou de genre fluide et la catégorie queer englobe toutes les personnes qui s'éloignent ou ne correspondent pas aux normes de sexualité ou aux normes binaires de genre. (Ce terme queer signifie bizarre en anglais et a été repris dans les combats militants pour retourner le stigmate et se réapproprié le terme)



05. POLI- TIQUES PUBLI- QUES



LES FICHES SUIVANTES ONT POUR VOCATION DE VOUS PRÉSENTER LES DIFFÉRENTES ACTIONS QUI SERONT MENÉES EN 2024 PAR LES DIRECTIONS DE LA VILLE DE LYON, AINSI QUE LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE SUSCEPTIBLES D'AVOIR UN IMPACT SUR LE DÉROULEMENT DE CES TRAVAUX :

Elles sont classées selon les grands secteurs d'activité qui ont été définis dans le cadre du Plan des Engagements Financiers (PEF), et qui sont au nombre de 11 :

- Ressources,
- Relation à l'utilisateur,
- Relations publiques, communication, évènementiel,
- Sécurité et prévention des risques,
- Culture et patrimoine,
- Petite enfance,
- Éducation,
- Sports,
- Solidarités,
- Espaces publics,
- Développement économique et rayonnement international.

Les activités de la mission Ressources ne sont pas abordées à l'occasion du budget primitif, elles sont en revanche développées lors du compte administratif.

Certaines directions apparaissent à plusieurs reprises dans le document, leurs missions relevant de plusieurs secteurs :

- La Direction du Développement Territorial dont les missions relèvent à la fois de la Solidarité et du Développement Économique,
- Et de la Direction Animation Évènementielle, qui apporte son expertise aux secteurs des Relations publiques, mais également Culture et Sports.

Chaque fiche fait apparaître, dans son pavé Budget primitif 2024, les éléments d'information suivants :

- Dépenses de fonctionnement,
- Recettes de fonctionnement,
- Nombre d'équivalents temps plein.

Les dépenses de fonctionnement s'entendent hors masse salariale, à l'exception du Théâtre des Célestins, des Halles de Lyon et de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon, ces activités étant isolées en budget annexe.

Le tableau ci-après récapitule les données relatives au personnel en équivalent temps plein (ETP) pourvus, pour l'intégralité des directions de la Ville.

Bonne lecture.

DIRECTION GÉNÉRALE	20,1
Direction générale	20,1
SECRETARIAT GÉNÉRAL VILLE DE LYON	81,9
Assemblées et vie des élu-es	13,0
Coordination institutionnelle	55,9
Secrétariat général	2,0
Délégué à la protection des données	6,0
Prospective et évaluation	2,0
Conseil accompagnement et transition*	3,0
CABINET DU MAIRE ET SERVICES RATTACHÉS	101,3
Cabinets des maires d'arrondissement	50,8
Collaborateurs de cabinet	11,9
Communicat externe	24,6
Protocole	14,0
URBANISME, IMMOBILIER, TRAVAUX	955,5
Secrétariat général	39,0
Aménagement urbain	56,5
Construction	53,9
Eclairage urbain	73,1
Economie commerce artisanat	51,6
Halles Paul Bocuse	6,0
Biodiversité et nature en ville**	331,8
Gestion technique des bâtiments	250,5
Immobilier	71,9
Mobilité urbaine	15,6
Mission transition écologique	5,6
RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL	218,0
Administration des personnels	69,9
Communication et coopérations internes	13,0
Emploi et compétences	71,0
Pilotage financier et juridique RH	10,2
Relations sociales et vie au travail	37,1
Modernisation des processus RH	14,8
Mission travailler autrement	1,0
Délégation générale aux RH et au dialogue social	1,0
PROXIMITÉ ET RELATIONS AUX HABITANTS	336,2
Lyon en direct	36,8
Gestion de la relation usagers	3,0
Service des mairies d'arrondissement	15,0
Mairie 1er arrondissement	22,9
Mairie 2ème arrondissement	24,8
Mairie 3ème arrondissement	42,0
Mairie 4ème arrondissement	28,4
Mairie 5ème arrondissement	26,8
Mairie 6ème arrondissement	27,0
Mairie 7ème arrondissement	32,0
Mairie 8ème arrondissement	39,0
Mairie 9ème arrondissement	32,5
Mission Démocratie ouverte	6,0

RESSOURCES	298,1
DG ressources	1,0
Affaires juridiques	11,4
Assurances	5,0
Commande publique	38,9
Contrôle de gestion	10,4
Finances	38,0
SRH transverse	6,8
Système d'information et transformation numérique	81,7
Mission inclusion numérique	1,0
Moyens généraux	103,9
SERVICE AU PUBLIC, SÉCURITÉ	639,9
Secrétariat général	32,4
Cadre de vie	18,0
Cimetières	65,0
Régulation urbaine	34,6
Sécurité et prévention	78,6
Service au public et sécurité	2,0
Santé (ex écologie urbaine)	39,4
Sécurité tranquillité sureté (ex PM)	369,9
JEUNESSE, ÉDUCATION, ENFANCE, SPORTS ET INCLUSION	2 938,2
Secrétariat général	18,5
Développement territorial	42,7
Éducation	1722,7
Petite enfance	722,2
Sports	427,0
Mission Ville des enfants	1,0
Mission égalité et hospitalité	3,0
Délégation jeunesse éducation enfance sports et inclusion	1,0
CULTURE PATRIMOINE ET EVÉNEMENTS	1231,6
Affaires culturelles	49,6
Archives municipales	32,9
Auditorium - ONL	144,0
Bibliothèque municipale	431,3
Centre d'histoire de la résistance et de la déportation	23,9
Événements et animation	13,3
Service archéologique municipal	29,3
Maison de la Danse	15,0
Musée Art contemporain	32,6
Musée des Beaux-arts	117,4
Musées d'histoires et de sociétés	77,2
Opéra	204,6
Théâtre Célestins	40,5
Théâtre Croix-Rousse	7,0
Théâtre Nouvelle Génération	9,0
Théâtre Point du jour	3,0
Mission Mécénat	1,0
Total	6 820,8

*Ex Organisation et méthodes - **Ex Espaces verts



Crèche Belleau, Lyon 3^e arrondissement © Marie-Chantal

Lyon en Direct

CONTEXTE

La Direction Lyon en direct constitue un guichet unique central. Ses missions principales sont :

- Le traitement des contacts habitants parvenant à la mairie centrale par courriers, formulaires (Internet et Appli Lyon) et téléphone,
- La gestion et l'administration des bases de données liées à la relation aux habitants : base de connaissance (BCGU), application de gestion de la Relation Usagers (CRM Selligent),
- La promotion et l'animation du guichet unique,
- Le traitement du courrier : affranchissement, envoi et distribution, orientation et suivi des courriers entrants,
- La gestion des imprimés administratifs pour l'ensemble des directions de la Ville.

CHIFFRES CLÉS

Au 31 octobre 2023 :

- Nombre de formulaire Internet traités : **7 357**,
- Nombre de formulaires de l'application Toodego, transmis par la Métropole, relatifs à des compétences de la Ville de Lyon : **3 521**,
- Nombre de courriers postaux enregistrés : **2 054**,
- Nombre d'appels servis : **216 000**, avec un taux d'efficacité de **82%** sur 10 mois.

OBJECTIFS 2024

En 2023, Lyon En Direct a poursuivi la mise en œuvre du plan d'action du Pactes Usagers :

- Participation au diagnostic et à l'élaboration d'une feuille de route stratégique pour la Gestion de la Relation Usagers,
- Poursuite de la mutualisation de l'accueil téléphonique avec la prise en charge des appels de la Mairie du 9^e arrondissement à partir du 15 septembre 2023,
- Mise en place d'un appui technique des téléconseillers auprès des agents des mairies d'arrondissement pour des missions de backoffice (traitement des vignettes de stationnement par exemple),
- Mise en place d'accusés de réception systématique pour les courriers adressés au Maire et aux élus,
- Amélioration du niveau de réponse de premier niveau et amélioration des délais pour les contacts par le formulaire internet,
- Augmentation du taux de réponse par téléphone avec plus de 85% des appels pris en charge sur le dernier trimestre 2023,
- Mise en place du transfert automatique des demandes des habitants vers l'outil de suivi de demandes de la Métropole pour les sujets relevant de la compétence de cette dernière,
- Déploiement de l'application de gestion des contacts auprès des assistantes des élus,
- Appui au dispositif de bilan mi-mandat, notamment pour le recueil des demandes et remarques des habitants,
- Accompagnement à l'installation de la Médiatrice de la Ville de Lyon.

Une redéfinition partielle des missions de Lyon En Direct sera proposée en 2024, avec un rapprochement avec la Mission Gestion Relation Usagers, afin de porter de manière plus lisible et efficace les différents enjeux de la relation usagers, en lien étroit avec les 9 mairies d'arrondissement. La Direction s'attachera prioritairement à répondre aux enjeux de qualité et de relation aux usagers, selon les orientations du Pacte Usagers.

Les principaux objectifs pour 2024 seront ainsi :

- Le développement d'un référentiel de la qualité d'accueil dans les services municipaux et dans les mairies d'arrondissement, en lien avec les agents et les attentes des usagers,
- L'accompagnement des services municipaux à la mise en place de nouvelles démarches, en proposant systématiquement une alternative au numérique, et en faisant attention à la prise en compte de tous les publics et à l'expérience usager,
- La prise en charge des appels de la Mairie du 4^e arrondissement à partir du second semestre,
- L'engagement d'un projet d'amélioration de l'ergonomie et des fonctionnalités de l'application de gestion de la relation usager,
- L'augmentation du taux d'efficacité de prise en charge des appels à 85%.

Service des mairies d'arrondissement

CONTEXTE

Dans le cadre du dispositif COMEDEC, les mairies d'arrondissement et le service des mairies d'arrondissement (SMA) poursuivent la reprise des données d'état civil de la ville et le projet de numérisation des actes d'état civil (NUMEDEC) entamé depuis 2017.

L'année 2023 a été consacrée à la numérisation des actes de naissance des années 1930 et des actes de mariage de 1950 à 1999. En 2023, le SMA a géré, pour la deuxième année, la mise en place du CTA (centre temporaire d'accueil), sur 7 à 8 mois. L'année 2024 sera marquée par l'organisation du scrutin européen. Le SMA reste en appui sur la collecte 2024 du recensement de la population.

CHIFFRES CLÉS

Dotations de fonctionnement aux mairies d'arrondissement : **6,25 M€**.

OBJECTIFS 2024

Le SMA compte 3 programmes :

L'appui aux mairies d'arrondissement

Il vise à regrouper les opérations de soutien aux activités des mairies d'arrondissement et du service des mairies d'arrondissement au travers du financement de diverses dépenses liées à la mission état civil, comme les feuillets d'état civil, les pochettes mariages et les attestations d'accueil.

Afin de participer à la lutte contre l'usurpation d'identité, la Ville s'engage en se dotant de papier sécurisé sur l'ensemble des mairies (25 k€) afin de sécuriser la délivrance des actes d'état civil.

Le programme État

Il réunit les opérations de fonctionnement liées aux élections politiques et au recensement rénové de la population (RRP).

Les crédits dédiés aux opérations électorales concernent les frais d'aménagement et d'entretien des bureaux de vote, l'achat, l'entretien et la mise en place des panneaux d'affichage et des isoloirs remboursés sous forme d'une subvention versée pour chaque tour de scrutin prenant en compte le nombre d'électeurs.

La participation de l'État au titre du recensement rénové de la population sera de l'ordre de 100 k€.

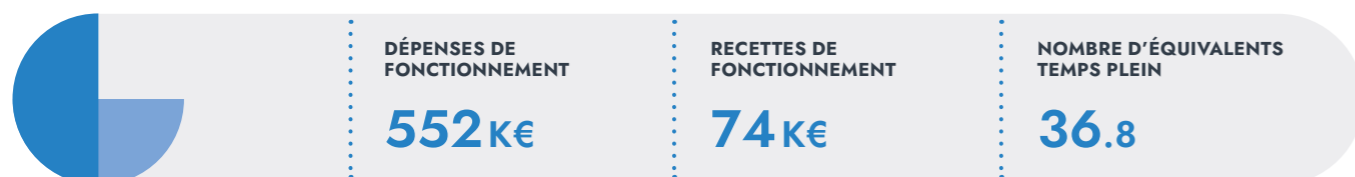
Une autre opération de ce programme concerne les crédits liés aux titres d'identité sécurisés (cartes d'identité et passeports) pour lesquels l'État verse aux communes une dotation forfaitaire pour chaque dispositif de recueil (DR) implanté sur le territoire de la Ville de Lyon, soit 38 répartis sur les 9 arrondissements.

Cette dotation est fixée en fonction du nombre de dispositifs de recueils actifs et est majorée au-delà de 1875 demandes traitées par dispositif de recueil selon différents paliers (2 500 et 4 000).

Enfin une opération concerne les crédits alloués pour le traitement des demandes COMEDEC par les mairies d'arrondissement.

Le programme opérations pour le compte des arrondissements

Il correspond aux opérations pour le compte des mairies d'arrondissement, à savoir les dotations aux mairies d'arrondissement, mais également les quêtes aux mariages et les recettes liées aux locations de salles transférées.



*Dépenses hors dotations Mairie d'arrondissement : 655 k€

Mission Démocratie ouverte

CONTEXTE

La politique de participation citoyenne a poursuivi son développement en 2023. Les 110 projets lauréats de la première édition du budget participatif sont entrés en phase de réalisation et continueront à l'être tout au long de l'année 2024. Un bilan de la première édition du Budget participatif a été mené dans le même temps.

En cette année de mi-mandat, et en cohérence avec le principe de redevabilité qui sous-tend les actions de la Municipalité, 27 rencontres sur l'espace public et 9 rendez-vous dans les arrondissements ont permis un dialogue entre le Maire, les élus et les habitantes et habitants. Une enquête auprès d'un panel représentatif de Lyonnaises et Lyonnais a complété le dispositif en mettant en avant le regard des plus éloignés de la décision publique sur Lyon et sur son avenir. Cet exercice inédit a placé les élus en posture d'écoute de la parole habitante ; un changement d'attitude qui participe au renouvellement de nos pratiques de démocratie locale.

CHIFFRES CLÉS

- **50 000€** consacrés à l'appel à projets à l'initiative des Conseils de quartier (50k en crédits de fonctionnement et 10k en petit équipement),
- **25 000€** consacrés à chaque concertation Réinvestir les Lieux,
- **60 000 €** consacrés aux concertations Réinvestir les Lieux
- **316 148 €** pour les Conseil d'arrondissement des Enfants

OBJECTIFS 2024

Budget participatif : lancement de la deuxième édition

La deuxième édition du budget participatif sera lancée à l'automne 2024 avec un règlement qui évolue et la prise compte des enseignements tirés du bilan de la première édition. L'accent sera porté notamment sur le renforcement du caractère inclusif de la démarche en accompagnant plus fortement les habitantes et habitants peu familiers des dispositifs participatifs ou de l'outil numérique. Les différentes phases du processus se déployant sur une période de 9 mois, les moyens nécessaires à son accompagnement seront répartis sur les exercices 2024 (phase de dépôt des idées) et 2025 (phases d'analyse et de vote des projets).

Concertations : poursuite du déploiement

Le dispositif Réinvestir les lieux, qui vise à pleinement reconnaître l'expertise d'usage dans la construction de projets d'aménagement de lieux ou d'espaces publics inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissements, se poursuit au rythme des projets auxquels les concertations sont rattachées. La Mission Démocratie Ouverte envisage de mener jusqu'à 3 concertations Réinvestir les lieux en 2024, chacune d'elles faisant appel à un prestataire spécialisé. La Mission Démocratie Ouverte accompagne également les concertations de plus en plus nombreuses initiées par les différentes directions opérationnelles de la Ville ou des mairies d'arrondissement. Elle apporte son expertise dans la conception des stratégies de concertation et peut être amenée à animer directement les démarches voire à piloter les éventuels prestataires.

Instances de dialogue citoyen : émergence d'un nouveau mode d'accompagnement

Le budget consacré à l'Appel à projets en faveur des initiatives des Conseils de quartier (APICQ) et doublé en début de mandat, sera renouvelé en 2024. Les Universités citoyennes seront maintenues à un rythme bimestriel.

La Rencontre annuelle qui réunit chaque année environ 250 membres des Conseils de quartier et Conseils citoyens sera préparée avec eux. Elle associera désormais également les représentants des Comités d'Intérêts Locaux lyonnais. Il sera proposé dans le courant du premier semestre 2024 de nouveaux rendez-vous destinés à créer entre les membres des Conseils de quartier et des Conseils citoyens les conditions d'un partage d'expérience et de bonnes pratiques mais aussi de réflexions sur les enjeux auxquels ils peuvent être confrontés. Cette proposition répond au besoin exprimé de pouvoir se rencontrer plus régulièrement et se connecter entre eux.

Plateforme participative Oyé : élargissement des fonctionnalités

La plateforme participative *oye.participer.lyon.fr* évoluera dans le courant de l'année 2024 afin d'accueillir d'avantage d'informations et de nouvelles fonctionnalités, notamment en direction des membres des Conseils de quartier. Elle renforcera ainsi sa vocation de point d'entrée numérique de l'écosystème participatif lyonnais. La plateforme gagnera également en accessibilité et en lisibilité avec une simplification des modes d'inscription. La plateforme numérique Oyé (*oye.participer.lyon.fr*) a soufflé sa première bougie en montrant sa pertinence comme outil complémentaire pour développer une démocratie contributive et inclusive. Elle comptabilise aujourd'hui plus de 11 000 inscrits et un nombre de consultations croissant (112 000 consultations cumulées au 1^{er} décembre 2023). L'engagement des instances lyonnaises de dialogue citoyen reste un pilier important de la démocratie locale.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

573 K€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

0 K€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

6.0

Mairies d'arrondissement

CONTEXTE

L'arrondissement est le premier échelon d'exercice de la démocratie locale sur la Ville de Lyon. Dans les neuf mairies d'arrondissement et les deux annexes, ouvertes du lundi au samedi avec une amplitude horaire hebdomadaire d'ouverture au public allant jusqu'à 44 heures, plus de 320 agents assurent près de 80 missions, prestations et activités.

CHIFFRES CLÉS

- Nombre d'usagers accueillis : **380 000**,
- Nombre d'équipements transférés : **442**,
- Nombre d'équivalents temps plein : **275,4**.

OBJECTIFS 2024

La Ville de Lyon a engagé un tournant de son action municipale en 2021 avec le projet Lyon⁹ qui vise à placer l'arrondissement au cœur de la vie des lyonnais.

L'année 2024 poursuit cette dynamique avec une accélération souhaitée des gains rapides et validation politique du niveau de déploiement de ce projet ambitieux qui devrait à terme avoir une traduction organisationnelle et budgétaire :

- Année de mise en œuvre effective et opérationnelle de Lyon⁹, avec un plan lyonnais de la proximité, infusé et décliné au sein de la Ville de Lyon,
- Parcours usagers et qualité de l'accueil ; poursuite de la professionnalisation et de la formation des agents ; identification des arrondissements comme porte d'entrée physique du parcours usager. En lien avec Lyon En Direct direction porteuse du projet GRU, participation des mairies d'arrondissement à la refonte de la référence qualité de l'accueil et traitement des demandes,
- Montée en puissance de la gestion optimale des équipements transférés et de la connaissance des locaux de la Ville sur l'arrondissement, et de leurs occupations.

Budget 2024

La dotation de gestion locale permet aux arrondissements de faire face aux dépenses liées aux équipements transférés dont ils ont la charge et aux services qui relèvent de leurs attributions. Pour 2024 : 5 314 100 €.

La dotation d'animation locale finance « les dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locales ». 936 100 € sont répartis en axes : événements, communication et animation de l'arrondissement, et conseils de quartier.

Le montant global de la dotation d'investissement est de 1 053 378 €, soit 2 € par habitant, afin d'assurer l'entretien des équipements transférés.

DOTATION DE GESTION LOCALE

5 314 K€

DOTATION D'ANIMATION LOCALE

936 K€

DOTATION D'INVESTISSEMENT

1 053 K€



Relations publiques, communication, événementiel

Évènements et animations

CONTEXTE

Le programme Grands Evénements reprend l'ensemble des événements culturels participant au développement d'une stratégie événementielle créative sur l'espace public et au rayonnement international de la Ville de Lyon.

CHIFFRES CLÉS

Fête des Lumières (du 7 au 10 décembre 2023)

- **32** œuvres lumières réparties sur **29** sites sur **7** arrondissements,
- Plus de **2 millions** de visiteurs,
- Plus **1,2 M€** de recettes de mécénat auprès de **36** partenaires.

Entre Rhône et Saône, Le festival (du 30 au 2 juillet)

- **330** animations dont **3** grands sites et 8 concerts,
- **5 000** spectateurs pour le concert de l'Opéra (berges de la Guillotière),
- Environ **380 k€** de recettes de mécénat auprès de **22** partenaires.

OBJECTIFS 2024

Les événements 2024 Fête des Lumières

Tout en continuant à être présente sur les grands sites patrimoniaux du centre-ville, la Fête des Lumières sera à nouveau tournée vers les arrondissements en proposant des installations artistiques en lien avec les mairies d'arrondissement et les institutions culturelles. L'objectif d'inclusion sera encore enrichi, notamment en prolongeant les propositions destinées au public familial, aux personnes en situation de handicap, ainsi qu'en initiant des projets participatifs à destination des habitants et habitantes des quartiers. Initiée en 2021, la démarche de certification ISO 20121 de la Fête des Lumières devrait aboutir en 2024 et valorisera l'action engagée depuis plusieurs années par la Ville sur l'écoresponsabilité des événements...

L'appel à projet lié à la programmation artistique ainsi que la publication des marchés publics artistiques se tiendront durant le premier semestre 2024.

Entre Rhône et Saône, Le festival

La troisième édition de cette manifestation annuelle prendra la forme d'une grande fête populaire et participative, ouverte à tous, visant notamment à sensibiliser les Lyonnais et les Lyonnaises à l'importance des cours d'eau, à leurs usages et à leur protection. L'édition 2024 se déroulera du 28 au 30 juin aux abords du Rhône, de la Saône et de la Confluence.

L'appel à projet lié à la programmation artistique ainsi que la publication du marché lié à la conception, réalisation, installation et mise en scène de la Mâchecroute se tiendront courant janvier 2024.

Retour sur 2023

Fête des Lumières

L'édition 2023 s'est déroulée du 7 au 10 décembre, avec 32 projets dont 19 nouvelles équipes artistiques. La Ville continue à enrichir et diversifier la programmation afin de rendre la Fête plus accueillante, inclusive et accessible. Certains projets ont ainsi été développés en lien avec les Lyonnais et les Lyonnaises dans des lieux se trouvant en dehors du périmètre de sécurité ORSEC.

Cette année encore, une attention particulière a été portée au jeune public, pour lesquels divers projets ont été élaborés (programmation dédiée au Parc Blandan, réalisation d'un livret pédagogique, actions de médiation culturelle) et pour le public en situation de handicap. Le renforcement des coopérations institutionnelles et internationales est également à souligner pour cette édition.

L'opération des « Lumignons du cœur » qui s'est tenue au Parc de la Tête d'or a proposé au public de participer à la réalisation d'une scénographie lumineuse tout en contribuant à une opération de générosité collective au bénéficiaire du Centre Léon Bérard. Ainsi, l'ensemble de fonds récoltés dans le cadre de cette opération seront utilisés pour contribuer à la recherche sur le cancer effectuée sur le site de Lyon.

Entre Rhône et Saône, Le festival

Malgré une édition 2023 perturbée par les émeutes et la météo, les visiteurs furent au rendez-vous et les activités proposées ont rencontré un franc succès. Ainsi, en deux éditions, cet événement est devenu un rendez-vous majeur du début d'été qui a su embarquer un large public et répondre aux attentes des Lyonnais et des Lyonnaises. Pendant 3 jours, ils ont pu profiter de plus de 330 animations portées par les acteurs du territoire. Plusieurs milliers de personnes sont venues déambuler sur les stands, ont pu profiter des guinguettes, des spectacles, de la Mâchecroute et s'initier à de nombreuses activités aquatiques.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT*	RECETTES DE FONCTIONNEMENT*	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN**
3 195 k€	1 015 k€	13.3

*Hors programme événements sportifs
**Total de la Direction

Logistique urbaine festivités

CONTEXTE

L'année 2023 a été une année riche en activités pour le service Logistique Urbaine et Festivités :

- Sur la partie événementielle avec près de 1300 dossiers traités entre 1^{er} janvier et 1^{er} novembre.

- Sur la partie Transport déménagement : octobre 2023 restera le mois le plus chargé sur ce type d'activité depuis plus de 20 ans.

CHIFFRES CLÉS

Ce sont **1 400** dossiers d'intervention de soutien qui sont projetés sur l'année 2024.

- Un stock de **447** équipements DSITN distincts, soit un volume de **5 000** pièces, pris en charge début 2024,
- **280** dispositifs anti béliers en maintenance,
- **50** opérations de déménagements projetés pour la Petite Enfance = un doublement sur 2024, à raison des travaux de réfection d'établissements.

OBJECTIFS 2024

L'année 2024 sera marquée par l'organisation logistique du scrutin européen le 9 juin, l'organisation.

Les Jeux olympiques et paralympiques en France (Passage de la flamme le 26 août à Lyon) mais aussi les World skills à Lyon en septembre et les premières projections de planification événementielle Ville, en soutien à la vie associative et locale laisse entrevoir une année 2024 encore plus chargée qu'en 2023. L'activité événementielle en 2023 ayant dépassé l'activité pré-covid.

Le renforcement du niveau Vigipirate depuis octobre accentuera fortement l'activité du service pour la sécurisation des événements d'envergure sur le domaine public.

Dans le même temps, le service est confronté à une problématique de ressources humaines et une pénurie de chauffeurs poids lourds. (Seulement 5 en 2024 contre 10 nécessaire pour un fonctionnement nominal).

Les objectifs du service pour 2024 sont :

- Réussir l'organisation logistique des élections européennes ;
- Être le partenaire privilégié des organisateurs des événements de la Ville ;
- Renforcer le soutien logistique à la vie associative et locale ;
- Conserver la réactivité face aux événements externes (PCS, Sécurisation...);
- Professionnaliser la gestion de stock.

De façon plus spécifique, on notera deux objectifs particuliers :

Intégration au service dès janvier 2024 de la gestion du stock de matériels informatiques de la Ville

Ce nouveau périmètre constitue une ré-internalisation d'une activité jusque lors assurée par un prestataire : des aménagements de locaux spécifiques à fins de sécurité renforcée sont réalisés sur le site de Bataille, un poste et un recrutement sont également intervenus à cet effet.

La prise en charge de cette nouvelle activité va emporter des évolutions au niveau des volumes de consommables pris en gestion, ainsi que sur la collecte et le traitement des déchets de type D3E (déchets d'équipement électrique et électronique)

Mise à jour des outils et supports indispensables à la logistique électorale à l'occasion de la survenance des élections européennes

Il s'agit ici de procéder à une série de pose de fourreaux électoraux complémentaires pour les bureaux de vote identifiés, mais aussi de commencer à réaliser en interne avec les ateliers de menuiserie des isoaloirs PMR : 114 devraient être livrés pour les échéances électorales de juin 2024.

La planification des mois de juin mais aussi septembre reste à finaliser. Le décalage de nombreuses manifestations ne dehors de la période des Jeux n'est pas encore connu et risque de provoquer un embouteillage de manifestations en juin et en septembre. Le budget proposé est estimé en fonction du réalisé de 2023 et il se peut que selon les choix fait par la Ville ou imposés par l'État, il y ait nécessité de revoir certaines priorités.

Communication externe

CONTEXTE

La Direction de la communication externe a comme mission la conception et la mise en place de la stratégie générale de communication de la ville : mise en place d'une stratégie éditoriale, de la mise en place d'un récit, articulé autour de marqueurs forts et de l'univers graphique de la ville.

La direction est garante de la cohérence des messages et de l'image de la ville et assure l'articulation avec les services et équipements de la ville.

CHIFFRES CLÉS

- Un réseau d'affichage 2 m² (**420** faces) et 8 m² (**132** faces) réparti en réseau fixe et déroulant soit **552** faces au total,
- Kiosque et Morris : **33** faces 2 m²,
- Le site web « lyon.fr » : **5 M** de visites par an,
- La parution et la diffusion du magazine « Au fil de Lyon » : **6** numéros par an diffusés dans les **285 000** boîtes aux lettres de Lyon et dans **250** lieux publics à fort trafic,
- Les principaux réseaux sociaux @villedelyon : **+ de 340 000** abonnés Facebook, **+ de 156 000** abonnés X, **+ de 195 000** abonnés Instagram, **+ de 56 000** abonnés LinkedIn.

Indicateurs d'activité :

- Réseaux sociaux : **1 700** posts produits par an,
- Photos : **336** reportages par an,
- Sites internet : **2 000** contenus produits par an
- Presse : **280** communiqués/ dossiers par an.

OBJECTIFS 2024

Dans ce cadre, et en lien avec les directions et les élus, la direction conçoit et met en oeuvre les plans de communication accompagnant, valorisant et expliquant les politiques publiques et les missions de service public de la ville. Ces plans de communication s'articulent autour d'axes de communication, un univers graphique et sémantique, de grandes séquences et se déclinent en outils de communication, plans de diffusion et plans médias incluant les partenariats médias et les relations presse.

La direction assure par ailleurs le pilotage, la planification éditoriale, l'animation et la gestion des médias de communication externe : sites internet (lyon.fr, le site de la Fête des Lumières, le site du festival entre Rhône et Saône et les sites d'arrondissement en lien avec les mairies d'arrondissement), le journal de la ville, les réseaux sociaux (X, linkedin, facebook, Tiktok, Instagram) et les newsletters (newsletter générale, newsletter seniors, newsletter démocratie ouverte, newsletter culture).

La communication externe a comme mission également le pilotage et la gestion des relations presse : conseils et stratégie de relations presse, organisation d'interviews, mise en place de conférences, réalisation de dossiers et communiqués de presse.

Enfin, la direction a en charge l'affichage urbain de la ville (planification et gestion des espaces d'affichage DECAUX, kiosques, colonnes Morris...) et la signalétique événementielle (mise en place en lien avec les directions des signalétiques d'identification de la ville de Lyon sur l'ensemble des événements de la ville ou en partenariat).

La direction poursuit sa mise en place de la stratégie articulée autour de 9 grands chantiers : le récit de mandat et les séquençages sur l'année des temps forts de communication, la conception d'une nouvelle charte graphique apportant cohérence à l'ensemble de la production de communication, la refonte du site internet, l'évolution du journal, la communication de chantier, la réorganisation de la direction, la mise en place de process et d'outils de travail et d'évaluation.

En 2024, les grands axes de la direction sont les suivants :

La nouvelle version du site internet sera mise en ligne : nouvelle interface graphique, développements de nouvelles fonctionnalités et contenus entièrement refondus. Le nouveau site sera résolument orienté utilisateurs : la refonte a en effet été articulée autour des attentes des internautes, de leurs habitudes de navigation et de leurs besoins. Le site répondra également à des objectifs de sobriété, d'accessibilité tout en intégrant les marqueurs du mandat.

La direction de la communication externe prendra en 2024 entièrement en charge la partie maintenance, hébergement et développement des sites, partie auparavant gérée par la DSITN.

Le journal de la Ville « au fil de Lyon » passera d'un rythme trimestriel à bimestriel. La maquette et le rubricage vont également évoluer pour s'adapter à la nouvelle périodicité.

La réorganisation de la direction, lancée en 2022 sera effective avec une équipe de direction complétée par l'arrivée du 3^e chef de service.

En ce qui concerne les phases de communication majeures de l'année, la direction développera la communication autour de la prévention/sécurité, le partage de l'espace public, continuera à déployer la communication autour du Lyon des enfants avec la mise en place d'une campagne autour du temps de l'enfant et le déploiement dans les directions, lancera la stratégie autour du prendre soin et ajustera la stratégie à partir du baromètre annuel sur la communication et ses enseignements.



*Total de la Direction des Moyens généraux



Protocole

CONTEXTE

La direction du protocole est un service dédié à la représentation et à la valorisation des politiques publiques de la Ville de Lyon, à travers les relations publiques de l'exécutif municipal.

Le budget alloué est une ressource pour porter la stratégie du service et l'organisation d'évènements protocolaires (commémorations, inaugurations, réceptifs, visites de salons, etc.).

CHIFFRES CLÉS

En 2023, **307** réceptions se sont tenues à l'Hôtel de Ville et **45** manifestations en extérieur (dont **28** inaugurations, **313** réunions et **35** visites guidées).

Plus de **48 800** personnes ont ainsi été reçues (dont **14 000** pour les Journées du Patrimoine)

OBJECTIFS 2024

Le budget du Protocole en 2024 est présenté pour la première fois de manière distincte du budget Cabinet du Maire. Il n'a pas vocation à couvrir l'intégralité des évènements organisés par la municipalité.

Il est principalement constitué de 4 programmes :

- Les commémorations,
- Les réceptions,
- Les inaugurations (premières pierres ou livraison de travaux),
- Les frais de fonctionnement du service

Après la mise en place d'une gestion budgétaire sobre et rigoureuse, conforme aux objectifs de transition écologique (empreinte carbone, achats responsables, etc), l'un des objectifs pour 2024 est d'améliorer l'accessibilité des manifestations à tous les publics notamment en situation de handicap.

La convention avec la métropole a été renouvelée en 2023 permettant ainsi l'inscription de 20 000€ de recette pour l'occupation des salons pour des manifestations métropolitaines.



Secrétariat général Pôle technologique

CONTEXTE

Le Pôle Technologique exerce ainsi les missions d'extension et de maintien des dispositifs de sûretés de la délégation et de directions partenaires :

- Vidéo protection des espaces publics,
- Vidéo protection des bâtiments communaux,
- Caméras piétonnes de la police municipale,
- Vidéo verbalisation et dispositif LAPI,
- Bornes d'accès de sûreté et contrôles d'accès de sites sensibles et armureries,
- Balise de sûreté du Maire,
- Gestion de projet de sûreté métropolitaine et Ville de Lyon.

L'objectif est de porter et de développer une vision globale sur les questions de technologie appliquées aux politiques de sécurité par une vision transversale afin d'assurer une meilleure intégration des problématiques et des enjeux dans les différents projets de sûretés. Le Pôle Technologique assure une astreinte de sécurité de 7/7 jours et 24/24h.

CHIFFRES CLÉS

- **571** caméras de vidéo protection surveillance implantées sur l'espace public,
- **62** bâtiments équipés de **708** caméras de télésurveillance,
- **79** Postes informatiques,
- **24** caméras Nomades,
- **200 km** de fibres optiques déployées sur la Ville,
- **80** projets globaux en cours,
- **150** serveurs vidéo et sûretés,
- **4** salles de contrôle: CSU, PC RADIO, PC CRISE, PC SECOURS.



OBJECTIFS 2024

Développement d'une approche transverse des questions technologiques appliquées aux politiques de sécurité

L'équipe actuellement en charge des infrastructures de sûretés au niveau du Secrétariat Général, souhaite améliorer :

- La coordination entre la direction de la sécurité prévention, la régulation urbaine, et la police municipale sur les domaines visés,
- Une veille technologique renforcée et une expertise venant nourrir les orientations stratégiques des politiques de sécurité,
- Un suivi facilité du budget et des marchés liés à la vidéo protection surveillance en raison du niveau des enjeux qu'ils représentent sur le plan budgétaire et juridique.

Maintenance et l'entretien des équipements techniques liés aux activités de sûreté et vidéo surveillance

Sur cette thématique, l'objectif du service est :

- D'être en capacité de répondre dans les meilleures conditions opérationnelles possibles aux sollicitations de nos partenaires et de correspondre, en termes de qualité de service, aux attentes des Élus dans le cadre de la législation en vigueur,
- Dans le cadre du marché maintenance, l'objectif est de tenir l'engagement d'un taux de disponibilité de 95% sur l'ensemble du parc de caméras, de l'intégration dans la maintenance des caméras piétonnes de la police municipale ainsi que la vidéo verbalisation et du dispositif LAPI,
- Dans le cadre des JO 2024, le rajout de 6 dispositifs nomades, portant l'ensemble du parc à 24 équipements pour la sécurisation des sites sensibles et non équipés en équipement fixe,
- Du maintien en fonction des bornes de sûretés de l'Hôtel de Ville et du Parc de la Tête d'or.

Adaptation et mise en conformité du système de vidéo surveillance urbaine au vu des choix politiques exprimés et du budget disponible

Dans ce cadre, pour l'année 2024, il n'y a pas d'implantations supplémentaires programmées. Priorité est donnée à la mise en conformité ainsi qu'à la mise à niveau des équipements existants dans la continuité de ce qui est engagé depuis 2020. Ceci afin

de garantir une disponibilité optimum dans toutes circonstances. Dans ce cadre le pôle technologique développera les axes suivants :

- Répondre à la commande politique de redéploiement d'équipement vidéo sur l'espace public en collaboration avec les services partenaires : CIC, SDMIS, DSP, STS
- Mise en œuvre des travaux de mise en conformité du système de contrôle d'accès assurant, entre autres, la sécurité des locaux techniques abritant les enregistrements de la vidéo protection surveillance et les armureries de la Police Municipale (9/14). Ce projet est engagé et se poursuivra sur l'année 2024.
- Le renouvellement des serveurs informatiques et dispositifs qui pilotent les différents murs d'images du CSU, PC Radio et PC Crise.
- La mise en place d'une infrastructure virtualisée des serveurs logiciels pilotant l'ensemble des systèmes de vidéo protection.
- Renouvellement et mise en conformité des systèmes vidéo,
- Assurer la continuité de service sur les secteurs en réaménagements urbains demandant des dévoiements de réseaux et des adaptations des équipements existants.

Prospectives du pôle technologique

- Le suivi du schéma directeur informatique de la Délégation,
- Le suivi du projet avec la DSITN de mise à disposition, au sein de la Police Municipale, d'un système LAPI embarqué dans un véhicule, pour le contrôle du stationnement payant et de la nouvelle tarification,
- Suivi du projet de renouvellement des PVE de la police municipale,
- Lancer une étude sur la gestion informatisée des armes au sein de la Police Municipale,
- Le suivi technique du test du nouveau dispositif radar voie réservée de la M6,
- L'extension de l'infrastructure fibre optique du pôle technologique pour la liaison des contrôleurs intelligents de l'Eclairage Public Urbain,
- Evolution et réorganisation globale à l'échelle de la ville de Lyon de la gestion des contrôles d'accès suite à l'étude portée par la DGTB,
- Homogénéisation et mise aux normes, des données logiciels des outils de sûretés pour la création d'une cartographie de la délinquance.

*Au sein du secrétariat général de la DGSPS de 32.4 ETP

Sécurité Tranquillité Sûreté

CONTEXTE

La Direction Sécurité Tranquillité Sûreté (DSTS) compte 1 directeur, 364 agents de police, 90 Agents de Surveillance de la Voie Publique, 80 agents des sorties d'écoles et 9 agents techniques et administratifs.

Elle est chargée d'assurer le bon ordre, la sécurité, la sûreté, la salubrité et la tranquillité publique. Répartie en 5 services : la police de proximité, le Groupe Opérationnel Mobile, le Pôle Circulation-Stationnement, le PC radio et le Bureau d'Ordre-Hôtel de Ville. Elle met en œuvre des actions de proximité et de prévention. Elle peut relever les infractions aux arrêtés de police du maire, au code pénal, de l'environnement et de la route. Elle réalise les relevés d'identité, les dépistages d'alcoolémie ou stupéfiants, les rétentions du permis de conduire, l'immobilisation et la mise en fourrière des véhicules.

CHIFFRES CLÉS

- Tenues, accessoires et équipements de protection individuelle : **216 k€**,
- Nettoyage des tenues : **200 k€**.

OBJECTIFS 2024

Programme Interventions Territorialisées

Ce programme concentre les dépenses liées à la direction, à la coordination et à l'exécution des missions des agents de la direction Sécurité Tranquillité Sûreté (tenues et accessoires, armements, frais de nettoyage des locaux, abonnements sportifs, etc.). Le marché des tenues et accessoires de sécurité a été renouvelé fin 2021. 4 lots ont été définis : tenues police municipale, tenues agents de surveillance de la voie publique, chaussures et accessoires de sécurité. Depuis le mois de mai 2023, un lot spécifique « carte pressing » au marché nettoyage des vêtements de travail, a été validé. Il permet le nettoyage des tenues spécifiques des agents PM comme ASVP.

L'Unité de Contrôle du Stationnement et de l'Espace Public (UCSEP)

est chargé de la surveillance du stationnement gênant, de la mise en fourrière des véhicules, des infractions à la malpropreté et du contrôle du stationnement payant (FPS) avec des outils de contrôle adaptés, communiquant avec la base centralisée du stationnement (GGCOS). Les recettes issues des FPS sont gérées par la direction de la régulation urbaine. Le produit des FPS est reversé à la Métropole déduction faite des coûts de mise en œuvre des FPS. Afin d'optimiser le contrôle du stationnement payant, le processus d'acquisition de 2 véhicules équipés de lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation est fonctionnel depuis le 17 avril 2023. Cette mise en œuvre s'est opérée progressivement afin de vérifier et corriger le bon fonctionnement du dispositif technique et notamment processus d'inscription des personnes à mobilité réduite.

2024 sera la première année d'exercice plein de ce dispositif qui devrait permettre d'orienter davantage l'activité des ASVP de l'UCSEP sur des missions de stationnement gênant et très gênant ainsi que sur la surveillance de la malpropreté des voies.

Outre les formations techniques, formations d'entraînement obligatoires aux armes et de

gestes techniques professionnels en intervention, le programme de formation spécifique proposé en 2022 et 2023 sera étendu en 2024 afin de concerner le plus grand nombre d'agents. Il concerne les violences sexistes et la radicalisation.

Une campagne de communication sur la police municipale de Lyon sera mise en œuvre afin de valoriser ce métier et susciter des candidatures.

L'acquisition d'un 4^e cheval pour la brigade équestre est envisagée pour 2024.

L'ensemble des services de la police municipale est impliqué dans des opérations de piétonisation type « la voie est libre ».

Les Jeux Olympiques et Paralympiques mobiliseront également une partie des effectifs afin de concourir à la sécurisation des sites retenus comme des lieux d'hébergement des sportifs.

Après validation en comité social territorial le 12 février 2024, l'ajustement de l'organisation de la direction sécurité tranquillité sûreté sera mis en œuvre au cours de l'année 2024, il se caractérisera notamment par :

- La création de 3 services au lieu de 5 : le service proximité-tranquillité regroupant le Groupe Opérationnel Mobile (GOM), les postes de proximité, les Unités de Soutien de Proximité (USP), l'Unité Cycliste et le poste du Parc de la Tête d'Or. Le service du Pôle Circulation Stationnement comprenant l'Unité Mobile de Circulation (UMC) et l'Unité de Contrôle du Stationnement et de l'Espace Public (UCSEP). Enfin, un service dont le nom est à définir, comprenant le PC radio et le Bureau d'ordres-Hôtel de ville.
- Une modification des horaires des agents du bureau d'ordres,
- La mise en œuvre du contrôle des voies réservées au covoiturage (VR2+) des M6 et M7 par l'intermédiaire d'un dispositif de vidéo-verbalisation installé au PC radio de la police municipale.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

746 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

369,9



Police équestre, Parc de la Tête d'Or © Muriel Choulet

Santé

CONTEXTE

Les interventions de la Direction de la Santé se répartissent en deux ensembles : les programmes liés à la « santé environnementale » et ceux relatifs aux autres thématiques de « santé publique ». Elle mène dans ce cadre des actions :

- De surveillance de qualité de l'air intérieur et extérieur, des champs électromagnétiques, de la qualité des sols et de l'eau,
- De lutte contre le bruit,
- De surveillance des installations classées pour la protection de l'environnement,
- De lutte contre les animaux errants,
- De surveillance épidémiologique et de prévention des risques émergents pour la santé,
- De contrôle des commerces de bouche et restaurants,
- De lutte contre l'insalubrité de l'habitat,
- De lutte anti-vectorielle,
- De promotion de la santé et de soutien aux associations de prévention,
- De gestion des défibrillateurs et échangeurs de seringues.

La Direction promeut une approche intégrée de la santé dans les politiques publiques selon le concept « une seule santé-One Health ».

CHIFFRES CLÉS

- Capture et gestion des animaux divagants : **325 k€**,
- Poursuites des mesures de la Qualité de l'air intérieur : **129 k€**,
- Poursuivre les contrôles des gaz de sols : **265 k€**,
- Maintenance des DAE municipaux : **32 k€**.

OBJECTIFS 2024

En 2024, la Direction de la Santé (qui résulte de la fusion de la Direction de l'Ecologie Urbaine et de la Mission Santé de la Direction du Développement Territorial), met en œuvre son nouveau projet de direction. Ce projet de direction prend fortement en compte les orientations politiques de l'exécutif, dans un contexte marqué par la récente pandémie liée au COVID 19, par des modifications des écosystèmes urbains, des expositions à des facteurs environnementaux qui s'intensifient, notamment ceux qui sont liés au réchauffement climatique, et aussi par des difficultés d'accès à la prévention et aux soins qui deviennent plus importantes, notamment pour les populations les plus précaires et les plus vulnérables.

Afin de répondre au mieux aux besoins des Lyonnaises et des Lyonnais, les champs d'intervention de la Direction de la Santé évoluent, notamment pour permettre la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé ambitieux. Pour relever l'ensemble de ces enjeux, la Direction de la Santé a notamment repensé son organisation et la répartition des moyens humains.

Dans le cadre du Contrat Local de Santé et du volet santé de la Convention Territoriale de Lyon 2024-2027, plusieurs nouvelles actions sont mises en œuvre ou se renforcent en 2024, en particulier dans le domaine de la prévention en santé et auprès de publics prioritaires :

- Ateliers Santé Ville,
- Conseils Locaux de Santé Mentale,
- Soutien à la Maison des Femmes,
- Semaine des Gestes qui Sauvent...

En outre, plusieurs actions de soutien et de coordination auprès des structures de santé seront développées en 2024, notamment dans le but de renforcer les collaborations entre les acteurs du territoire et soutenir l'offre de soins de premier recours sur les territoires les moins dotés (soutien aux Maisons de Santé Pluridisciplinaires et centres de santé participatifs...).

L'implication de la Direction de la Santé sur plusieurs projets transversaux (priorités du mandat) est forte, elle contribue également à la promotion de la santé dans de nombreuses politiques publiques.

Dans le domaine de la santé environnementale, la Direction de la Santé intervient également en prévention, et réalise des enquêtes, contrôles et suivis sur plusieurs problématiques de pollutions qui mobilisent des moyens plus importants en 2024 (ressources humaines, analyses) : pollutions des eaux, pollutions émergentes (PFAS)... Pour réduire les coûts et progresser dans la connaissance et le traitement de ces pollutions, des partenariats avec des instituts de recherche et des bailleurs sont recherchés.

Les activités liées aux compétences de police sanitaire du Maire dans le cadre du service communal d'hygiène et de santé portent sur des sujets variés (habitat insalubre, nuisances sonores, qualité de l'offre alimentaire, animaux en ville).

La Direction de la Santé pilote également le parc de défibrillateurs de la Ville (420 appareils) et leur maintenance.

Enfin, la Direction de la Santé met en œuvre une stratégie visant à développer l'approche « Une seule Santé / One Health » au sein des politiques publiques et des programmes de la Ville.

Pour réaliser cette ambition, la Ville bénéficie d'un financement de la Commission Européenne (Programme URBACT) destiné à financer un réseau européen de 9 villes, nommé « One Health for Cities » et porté par Lyon. Plusieurs expérimentations visant à promouvoir la prise en compte concrète de cette approche seront développées dans chacune des 9 villes.

Sécurité Prévention

CONTEXTE

La Direction Sécurité Prévention (D.S.P) met en œuvre les pouvoirs de police du Maire dans les principaux domaines d'intervention :

- Sécurité civile : Immeubles Menaçant Ruine, Balmes, sécurité incendie et panique dans les ERP. La commission de sécurité examine aussi l'accessibilité des personnes handicapées dans les ERP,
- Prévention de la délinquance : sous le pilotage du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, prévention sociale en direction des jeunes en difficulté, prévention de la récidive, aide aux victimes (en particulier les femmes victimes de violences), accès au droit et à la médiation sociale, prévention situationnelle,
- Tranquillité publique : coordination du conseil lyonnais de la nuit, du comité technique de vie nocturne, licences débits de boisson, sécurité des manifestations publiques,
- Gestion de crise / Risques Majeurs : définition des outils et dispositifs de gestion de crise ; prévention et gestion des risques (Plan Communal de Sauvegarde et astreinte sécurité),
- Vidéo protection des espaces publics,
- La D.S.P assure aussi une astreinte sécurité de 7/7 jours et 24/24h.

CHIFFRES CLÉS

- **126 k€** consacrés aux immeubles ou terrains dangereux,
- **56 k€** affectés aux actions ponctuelles de prévention de la délinquance,
- **30 k€** alloués pour les actions du Conseil Lyonnais de la Nuit.

OBJECTIFS 2024

Mise en sécurité des balmes

La D.S.P. assurera également la surveillance, les travaux d'entretien préventif et les travaux de sécurité des terrains dangereux situés en zone de balmes, ainsi que la surveillance et la mise en sécurité provisoire des immeubles dangereux. Ces missions sont assurées grâce à un budget de 126 k€ dont 65 k€ ont été alloués spécifiquement pour les travaux destinés à prévenir les risques sur les terrains de la ville de Lyon.

Manifestations publiques et tranquillité publique

En ce qui concerne les manifestations publiques (dont la fête des Lumières, Run in Lyon, Lyon Urban Trail, etc...) et la gestion des licences des débits de boisson et des licences de vente à emporter de boisson alcoolique et de restauration sur place, les actions mises en œuvre seront poursuivies. Une enveloppe de 30 k€ est affectée aux actions décidées par le Conseil Lyonnais de la Nuit.

Prévention de la délinquance et vidéo protection

Au titre de la prévention de la délinquance, la D.S.P. mettra en œuvre les actions décidées par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à travers la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance votée lors du conseil municipal du 27 janvier 2022. Les dispositifs visant à l'insertion des jeunes particulièrement exposés à la délinquance seront poursuivis (jobs saisonniers, chantiers jeunes), d'autres relancés (chantiers permanents d'insertion). Concernant la lutte contre la récidive, le renforcement de l'accueil des personnes condamnées à une peine alternative (travail d'intérêt général) sera poursuivi. Sur le volet de la tranquillité publique, la DSP coordonne les différents acteurs et la mise en place des actions dans le cadre des points police, points bailleurs, groupes conflits de voisinage, etc.

Une enveloppe de 56 k€ est allouée pour expérimenter de nouvelles actions de prévention (animation échecs sur l'espace public, sensibilisation aux conduites routières dangereuses, prévention et lutte contre le harcèlement de rue, rapprochement police

population, etc.).

La médiation sociale au travers de l'action de l'Agence Lyon Tranquillité Médiation (ALTM) sera renouvelée et permettra à des médiateurs professionnels d'intervenir sur l'espace public sur de la présence active de proximité, du rappel à la règle et de la prévention des conflits.

Sur le champ de l'aide aux victimes et de la prévention des violences sexistes et sexuelles, une nouvelle équipe de 3 intervenantes sociales en commissariat (postes existants mais nouveaux recrutements) est déployée, le dispositif « Angela » (lutte contre le harcèlement de rue) est élargi à l'ensemble du territoire lyonnais et le projet de maison des femmes verra le jour en 2024.

L'accès au droit et la sensibilisation des collégiens et lycéens à la citoyenneté seront poursuivis par les 4 juristes des maisons de justice et du droit

L'Observatoire local de la tranquillité permet la production d'analyses tant qualitatives que quantitatives sur le champ de la sécurité et de la tranquillité publique. L'outil est en cours de développement (logiciels BO et Qgis) et d'autres sources de données sont travaillées, en interne VDL et en externe, pour le rendre plus performant.

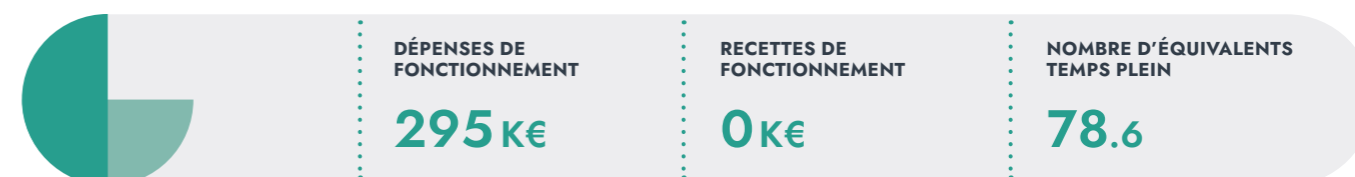
Le champ de prévention situationnelle sera orienté pour partie dans le champ de la sécurité civile (poursuite des études : Vigipirate / sécurisation des lieux de manifestations).

Le Pôle Gestion des Crises / Risques Majeurs

poursuivra l'évolution du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) avec le déploiement du logiciel de gestion de crise et main courante inter opérable à travers des exercices et formations avec les directions de la ville et les partenaires institutionnels. Il développera dans le PCS, après analyse des risques, les nouveaux enjeux des risques liés à la canicule, la gestion de l'eau, l'interaction entre les risques naturels et technologiques....

Le Centre de supervision urbaine

Il poursuivra ses missions de vidéo protection de l'espace public et des manifestations publiques, en lien avec les partenaires institutionnels.





Sécurité et prévention des risques

CONTEXTE

Le budget de la Direction de la Régulation urbaine (DRU) recouvre les dépenses courantes de fonctionnement des services qui la composent :

- L'Unité de Suivi Administratif de la Fourrière (USAF) municipale déléguée à l'entreprise EGS Lyon,
- L'Unité de Gestion des Contestations du Stationnement (UGCS), dans le cadre de la mise en place des Forfaits de Post Stationnement (FPS), assure notamment la réponse aux Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) et aux requêtes devant la Commission du Contentieux du Stationnement Payant (CCSP) sise à Limoges,
- L'Occupation Temporaire de l'Espace Public (OTEP), établit les arrêtés d'autorisation sur le domaine public des opérations de déménagement, travaux et manifestations diverses,
- Le service des objets trouvés qui collecte environ 20 000 objets par an et en restitue 20 %.

CHIFFRES CLÉS

- Les opérations de déménagements et de manutention : **18 646** autorisations en 2022,
- Les arrêtés de travaux : **12 718** en 2022,
- Les grues et nacelles : **2 837** autorisations en 2022,
- L'utilisation de la voirie pour les animations commerciales : **42** animations commerciales payantes en 2022 (sur un total de **2 131** dossiers événementiels).

Régulation urbaine

OBJECTIFS 2024

Les dépenses principales de la DRU sont liées :

- Aux activités du marché de pose, dépose et entreposage de panneaux lourds et temporaires sur la voie publique découlant de l'activité de l'OTEP (599 K€);
- Aux remboursements au délégataire EGS des enlèvements des véhicules en stationnement abusif et des épaves sur la voirie (107 k€),
- Au remboursement à l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) de ses frais d'émission et envoi des titres de paiement aux usagers des FPS et Avis de Contravention (456 k€),
- Au reversement à la Métropole des recettes liées aux FPS, déduction faite de 20 à 25 % de frais de gestion pour la Ville.

La fourrière automobile est gérée dans le cadre d'un contrat de concession de service public avec l'entreprise EGS pour la période 2019-2024. Au titre de ce contrat, le délégataire assure différentes missions pour le compte de la Ville : enlèvement et mise en fourrière des véhicules en infraction gênante, enlèvement et mise à la destruction des épaves, déplacement des véhicules dans le but de sécuriser une manifestation ou de les mettre à l'abri des inondations en cas de crue des cours d'eau lyonnais. Au surplus, la ville indemnise le délégataire lorsque ce dernier n'est pas en mesure de facturer le coût de l'opération au redevable (cas de l'enlèvement d'une épave dont le propriétaire ne peut être identifié).

Les recettes de la direction proviennent principalement des droits d'occupation du domaine public.

L'ensemble de l'activité d'occupation du domaine public représente 1,37 M€ de recettes.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1 219 K€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

3 475 K€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

34.6

Direction des affaires culturelles

CONTEXTE

La Direction des Affaires Culturelles poursuivra en 2024 la mise en œuvre de la politique culturelle et patrimoniale définie par le Maire et ses adjoints à la Culture et au Patrimoine.

L'année 2024 sera marquée notamment par les projets suivants :

- L'achèvement de la révision du plan de gestion du Site historique de Lyon patrimoine mondial de l'UNESCO,
- La mise en place du dispositif innovant « murs peints remarquables de Lyon » visant à accompagner la valorisation et la préservation des murs peints remarquables reconnus d'intérêt communal,
- La présentation pour arbitrage de la 5^e convention État-Ville pour la restauration des monuments historiques propriété de la Ville de Lyon,
- La mise en œuvre (commande, début des travaux ou réception selon les dossiers) des 12 projets du BUPA (budget participatif) pilotés directement par la DAC,
- L'entrée de la Ville de Lyon dans le réseau des Villes créatives de l'UNESCO au titre de la littérature,
- Les nouvelles modalités d'occupation de la Chapelle de la Trinité à partir de l'été 2024 en partenariat avec la Métropole de Lyon suite à un AMI lancé à l'automne 2023,
- La mise en œuvre de la Charte de Coopération Culturelle 2023/2027.

OBJECTIFS 2024

La DAC poursuivra la mise en œuvre d'une politique culturelle selon les grands axes définis pour le plan de mandat :

Soutien des artistes et de la création artistique

- Soutenir la création et notamment l'émergence artistique à travers un maillage de lieux (Scènes découvertes renforcées pour 2023-2025 ; lieux de proximité dans toutes les disciplines artistiques ; lieux de résidences pour faciliter le travail de création à Lyon même) et un soutien aux équipes artistiques indépendantes avec des subventions de fonctionnement sur le Fonds d'Intervention Culturel,
- Soutenir des événements qui donnent de la visibilité à des œuvres plus rares notamment dans le champ de la littérature, du cinéma,
- Accompagner les nouvelles directions notamment celle du Théâtre le Ciel dans le 8^e arrondissement désormais dédié aux familles et au jeune public et l'Assemblée - Fabrique artistique dans le 3^e arrondissement qui ont tous deux ouvert au public en septembre 2023,
- Soutenir des structures culturelles qui agissent par des actions culturelles et territoriales fortes (Cinéfabrique dans le 9^e arrondissement, l'IFCM dans le 8^e arrondissement),
- Mettre en œuvre un plan d'action dynamique avec les acteurs du territoire pour l'intégration de la Ville de Lyon dans le cluster Littérature des Villes créatives de l'UNESCO qui s'appuie entre autre sur la nouvelle convention tripartite Ville/Métropole/Institut français,
- Gestion de la mise à disposition de l'orangerie du Parc de la Tête d'Or pour des expositions temporaires d'art plastique de mai à octobre avec un cahier des charges revu pour intégrer pleinement ce site dans le soutien aux artistes des arts visuels (candidature/sélection, gestion administrative et technique et communication) et à partir de septembre 2024 des salons d'exposition de Bondy en lien avec le service des salles municipales de la DCI.

Patrimoine

- Soutenir les structures et les projets patrimoniaux aux travers de subventions (aides individualisées et FIP) et de suivi,
- Poursuivre le travail d'inventaire, d'entretien et de restauration des collections propriétés Ville (œuvres d'art, soie, statuaire, orgues, marionnettes),
- Finaliser et mettre en œuvre le dispositif « murs peints remarquables de Lyon »,
- Animer et participer au calendrier patrimonial dans le cadre des événements récurrents, organisés suivant le contexte sanitaire : Journées Européennes du Patrimoine (JEP), Rendez-Vous du Patrimoine en direction des acteurs du patrimoine sur le thème « Patrimoine et tourisme », Prix Citoyens du Patrimoine - Annie et Régis Neyret,
- Assurer l'animation et la promotion du grand carillon de l'Hôtel de Ville (64 cloches) et du carillon de Saint-Pierre-de-Vaise par des masters-classe, des concerts et des animations / auditions découvertes et extension du carillon de Saint-Pierre de Vaise dans le cadre du BUPA,
- Poursuivre le travail sur le plan de gestion du Site Historique :
 - Participation aux réseaux nationaux et internationaux et achèvement de la révision du plan de gestion du Site historique de Lyon patrimoine mondial de l'UNESCO,
 - Élaboration de son plan d'action (pilotage et animation de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage - animation des Comités techniques et des Commissions locales),
- Suivre l'achèvement de la 4^e convention État-Ville et en dresser le bilan avec tous les acteurs impliqués (directions internes Ville et services de l'État),
- Conception et présentation pour arbitrage de la 5^e convention État-Ville pour la restauration des monuments historiques propriété de la Ville de Lyon.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

50,4 M€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

5,3 M€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

49.6

Direction des affaires culturelles (suite)

CHIFFRES CLÉS

- 19 structures individualisées au budget soutenues par des subventions représentant 17 M€ au global,
- Enveloppes de subventions (FIMA, FIC, Casino) d'aide à la création pour un total de 2,19 M€,
- Enveloppe coopération culturelle (politique de la ville) à hauteur de 87 k€,
- Soutien à l'enseignement artistique (ENSBAL, CRR, enseignement 1^{er} degré) 14,7 M€.

OBJECTIFS 2024

Émancipation et coopération culturelle Accompagner deux établissements d'enseignement artistique soutenus par la Ville

Le Conservatoire à Rayonnement régional de Lyon (CRR) financé à hauteur de 8,3 M€ et l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon (ENSBA) par une contribution à 6,4 M€, soutenir leurs actions et leurs projets respectifs d'établissement.

Accompagner la CinéFabrique

École publique de cinéma, soutenue par l'État, et subventionnée par la Ville à hauteur de 100 k€ en fonctionnement et à 1 M€ en 2023-2024 en investissement pour des travaux d'agrandissement et de rénovation de l'école.

Accompagner la mise en place d'une politique d'éducation artistique et culturelle sur le territoire

- Mettre en place le dispositif 100% EAC (éducation artistique et culturelle) dans les écoles primaires publiques de Lyon, en lien avec la Direction de l'Éducation et l'Éducation nationale, en offrant aux élèves lyonnais un parcours artistique et culturel avec le soutien de l'écosystème culturel de Lyon,
- Soutenir les écoles de musique associatives lyonnaises avec une enveloppe budgétaires de 92,8 k€ pour 15 écoles, accompagnées également dans des démarches de diffusion sur le territoire,
- Accompagner des dispositifs présents dans les quartiers prioritaires : les 2 quartiers fertiles (8^e et 9^e arrondissements), la Cité éducative du 8^e arrondissement, le dispositif Démon avec l'Auditorium-ONL et le CRR (3^e/7^e et 8^e), la démarche territoriale de la Biennale d'art contemporain 2024 avec un financement porté dans le cadre de l'appel à projet annuel du volet culture de la politique de la ville,
- Assurer la création et le suivi de résidences artistiques : dans des écoles primaires publiques dans le cadre de la politique Rue des enfants, a sein de résidences autonomie seniors,...

Soutenir et suivre la cinquantaine d'associations porteuses de projets artistiques et culturels

À destination des quartiers et des publics prioritaires, sélectionnés par deux appels à projets annuels.

LES SUBSISTANCES

- Dépenses de fonctionnement : 1,2 M€
- Recettes de fonctionnement : 781 k€

Mettre en œuvre le volet culturel du nouveau contrat de Ville 2024-2030

Dans les quartiers prioritaires en lien avec les autres politiques publiques de la Ville.

Dans le cadre de la Charte de Coopération Culturelle 2023/2027, signée le 21 octobre 2022 par 38 structures culturelles et festivals de Lyon

- Accompagner les structures culturelles dans leurs engagements dans les arrondissements de Lyon, les inciter à travailler en partenariat
- Organiser le suivi au sein d'instances favorisant la rencontre et l'échange entre les acteurs des territoires de tous les domaines (social, éducation, santé, ...).

Mise en œuvre des thématiques municipales transversales prioritaires

Travailler avec les référents des établissements culturels en lien avec la Mission Transition écologique, avec la mission Égalité et hospitalité, la mission handicap, le Budget participatif...

Pôle technique des Subsistances

- Organiser et suivre la maintenance préventive-corrective des équipements techniques avec le nouveau prestataire du marché multi techniques, ainsi que la conduite des installations de chauffage et climatisation dans un souci d'économies d'énergies,
- Suivre périodiquement les consommations d'énergies et fluides du site en collaboration avec l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts et l'Association des Nouvelles Subsistances, suite aux actions du plan sobriété mises en œuvre en 2023,
- Préparer et organiser conjointement avec les 3 entités occupantes du site la fermeture estivale du site pendant 4 semaines, comprenant une réduction des effectifs d'agents de sécurité incendie au PC Sécurité en semaine, ainsi que leur absence la nuit et les week-ends,
- Travailler avec la Direction Gestion Technique des Bâtiments sur les besoins de remplacement et d'évolution de certains gros équipements techniques vieillissants, énergivores ou défaillants,
- Assurer le conseil et l'accompagnement sur les aspects technique et sécurité des projets des occupants sur la saison culturelle 2023-2024.

Musée des Beaux-Arts

CONTEXTE

Le musée des Beaux-Arts de Lyon assure une mission de service public qui consiste à conserver, exposer et enrichir par des acquisitions un patrimoine rare et précieux appartenant à la collectivité. Il permet à chacun d'accéder à la connaissance de ce patrimoine et au plaisir de sa découverte.

La participation du musée à des projets scientifiques et d'expositions nationaux et internationaux permettent toujours de positionner le musée des Beaux-Arts de Lyon comme un grand musée français dans le monde muséal et auprès de tous les publics.

En 2024, le musée sera fermé du 22 avril au 3 mai pour une opération de maintenance technique importante.

CHIFFRES CLÉS

- 15 000 m² de surface pour les collections et expositions,
- 3 000 peintures,
- 8 000 antiquités,
- 3 000 objets d'art,
- 1 000 sculptures,
- 50 000 monnaies, médailles et sceaux,
- 15 000 dessins, estampes et gravures.

OBJECTIFS 2024

Dans la lignée du programme d'expositions initié depuis la création du Pôle des musées d'art en 2018, qui tend à révéler au public la diversité des collections du musée des Beaux-Arts et du Musée d'art contemporain, le musée présentera l'exposition « mondes connectés », qui aura lieu au moment du Congrès international d'histoire de l'art qui se déroulera à Lyon du 23 au 28 juin 2024. Elle sera l'occasion d'échanges avec les chercheurs, universitaires, conservateurs de musée, doctorants qui participeront à cet événement.

Le musée poursuivra également les chantiers engagés les années précédentes :

- Répondre au mieux à l'attente des publics et faire connaître le musée aux publics éloignés ou aux non publics, suite à l'étude des publics réalisée en 2022/2023,
- Mettre en place un plan d'action afin de réduire l'empreinte carbone du musée, suite à la réalisation du bilan carbone en 2023.

Collection permanente

A partir de juillet, l'accrochage 20^e sera renouvelé pour mettre en avant des œuvres des artistes Hantaï et Fred Deux. Temps fort dans le parcours, l'exposition Collection particulière présentera du 18 octobre au 26 janvier 2025 un ensemble d'œuvres (dessin, peintures) de la fin du 16^e siècle jusqu'à aujourd'hui, regard particulier d'un collectionneur.

Expositions temporaires

Formes de la ruine

Du 1^{er} décembre 2023 au 3 mars 2024 De l'Empire Romain jusqu'aux mondes imaginaires des jeux vidéo, en passant par l'Égypte, les Amériques, jusqu'aux civilisations les plus lointaines, l'exposition Formes de la ruine établit un dialogue entre tous les types de ruines. Il s'agit d'interroger les sociétés à travers l'histoire et, en même temps, de découvrir le travail effectué par les artistes contemporains dans leur volonté de documenter et d'interpréter les ruines de nos sociétés industrielles et d'imaginer notre futur.

Mondes connectés

Du 21 juin au 1^{er} septembre 2024

L'exposition présente un ensemble de formes artistiques d'hier et d'aujourd'hui qui ne connaissent pas réellement de frontière ou de limite géographique. Si les artistes, les techniques, les objets n'ont jamais cessé de circuler, l'histoire de ces échanges se mêle à celle, douloureuse, des conquêtes et des dominations. Dans un même temps, la fascination, l'appropriation ou l'assimilation d'autres cultures ont construit les regards et les sensibilités des artistes et des spectateurs.

Zurbarán. Une icône du siècle d'or

Du 5 décembre au 2 mars 2025

Pour la première fois, cette exposition se propose de réunir les trois tableaux représentant Saint François debout momifié peints par Francisco de Zurbarán vers 1640, conservés respectivement au musée des Beaux-Arts de Lyon, au Museu Nacional d'Art de Catalunya (MNAC) à Barcelone et au Museum of Fine Arts de Boston.

L'exposition rassemblera une centaine d'œuvres créées du XVI^e au XXI^e siècle, aussi bien des tableaux que des sculptures, des dessins, des gravures, des photographies ou encore des pièces de haute couture.

Médiation/Programmation culturelle

Le Musée poursuit sa stratégie de diversification des publics à travers la mise en place de différentes actions :

Pour le public scolaire

- Co-construction de nouvelles visites en lien avec l'évolution des programmes pédagogiques et maintien d'un nombre importants de formats de visites,
- Mise en place de projets partenariaux suivis en lien avec des artistes vivants.

Pour le public individuel :

- Diversification des propositions de visites ouvertes à tous,
- Régularité des propositions à destination des personnes en situation de handicap,
- Programmation événementielle renforcée pour élargir les publics.

Musée d'art contemporain

CONTEXTE

Établissement phare au niveau européen, le macLYON propose au public, autour des expositions, une programmation culturelle et événementielle, innovante et variée. Toutes activités confondues, il accueille en moyenne 100 000 visiteurs par an.

Aussi, il assure la gestion et la valorisation de ses collections, riches de 1 650 œuvres. A travers toutes ses missions, le musée offre une nouvelle lecture de l'art moderne et contemporain, de dimension nationale et internationale, sous toutes ses formes, avec des expositions mais aussi un large programme d'ateliers transdisciplinaires. Les expositions temporaires peuvent être collectives, monographiques, constituées d'œuvres de la collection ou de prêts. Le macLYON accueille également une année sur deux la Biennale d'art contemporain de Lyon.

CHIFFRES CLÉS

- Nombre d'expositions : 3 au premier semestre et 3 étages dédiés à la biennale d'art contemporain (conception en cours),
- Objectif de fréquentation : 100 000 visiteurs sur l'ensemble de l'année, y compris programmation culturelle.

OBJECTIFS 2024

En 2024, le musée d'art contemporain de Lyon fait le choix de s'intéresser à la question des collections, qu'elles soient publiques ou privées, collectives ou individuelles. En effet, le musée consacre ses expositions du premier semestre à trois grandes collections d'art contemporain et permet la découverte de ces œuvres au plus grand nombre.

Les trois projets mettent en avant les liens de proximité, d'amitié et de relation interpersonnelle qui se créent entre les artistes, les collectionneurs et les publics. En complément, l'établissement propose une programmation événementielle particulièrement ambitieuse autour de ses expositions, qui s'adressera à un public le plus large possible.

Aussi, en 2024 le musée accueille la biennale d'art contemporain de Lyon et contribue à sa bonne organisation. Le commissariat de cette 17^e édition est confié à Alexia Fabre, directrice de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris.

Exposition Désordres - Extraits de la collection Antoine de Galbert

Du 8 mars au 7 juillet 2024

Le musée invite le collectionneur Antoine de Galbert à exposer un large choix d'œuvres de sa collection personnelle sur tout un étage. Originaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Antoine de Galbert œuvre depuis de nombreuses années à promouvoir et soutenir l'art contemporain, notamment par le biais de sa fondation créée en 2003 et reconnue d'utilité publique. L'éclectisme de sa collection souligne son insatiable curiosité et l'intérêt qu'il porte à des artistes reconnus à l'international, mais aussi à la jeune création ou à des artistes dont l'œuvre est encore peu connue. Les œuvres de la collection d'Antoine de Galbert sont régulièrement présentes dans de nombreuses expositions en France et à l'étranger. Pensée en étroite collaboration avec Antoine de Galbert lui-même, cette exposition rassemble plus de 250 œuvres, montrant ainsi la richesse et la singularité de sa collection.

Exposition River of no Return - Sylvie Selig

Du 8 mars au 7 juillet 2024

Le macLYON offre sa première exposition muséale à l'artiste Sylvie Selig. Sur un étage entier, l'exposition s'articule autour de River of no Return, l'immense toile de 140 mètres de long que le macLYON a souhaité acquérir avec le soutien d'une campagne de crowdfunding sur KissKissBankBank, lancée mi-octobre 2023. L'exposition montre également de nombreuses autres productions de l'artiste, illustrant la variété de sa pratique : broderies sur textile, peintures, dessins, sculptures. L'artiste a passé trois années à créer l'œuvre River of no Return. En 2016, elle ouvre son compte Instagram, qui lui vaudra d'être repérée par les commissaires de la 16^e Biennale de Lyon, qui l'expose aux Usines Fagor où le grand public la découvre.

Exposition Friends in Love and War L'Eloge des meilleur.es ennemi.es Œuvres des collections du British Council et du macLYON

Du 8 mars au 7 juillet 2024

Cette exposition est une collaboration Ikon Gallery/macLYON et présente une sélection d'œuvres des collections du British Council et du macLYON autour du thème de l'amitié. Présentée successivement à Lyon, puis Birmingham, deux villes jumelées, l'exposition s'intéresse aussi aux amitiés diplomatiques et à la manière dont les capitales régionales et les institutions culturelles peuvent créer de nouvelles façons de faire, notamment dans un contexte post-Brexit. La sélection des œuvres de l'exposition inclut diverses formes : peinture, dessin, photographie, gravure, film, sculpture. Elle présente également les œuvres d'artistes spécialement invités pour l'exposition, qui entretiennent des liens de longue date avec Lyon et Birmingham.



Musées d'histoires et de sociétés

CONTEXTE

Le pôle des musées d'histoires et de sociétés regroupe depuis 2016 trois établissements qui parlent de la ville de Lyon et de son héritage aux générations futures : Gadagne et ses deux musées, le musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique (MICG) et le musée de l'automobile Henri Malartre.

En 2024, les projets menés par chacun des établissements s'inscriront dans les objectifs communs du projet scientifique et culturel adopté par le conseil municipal en 2022, visant à faire de ces musées des lieux vivants et hospitaliers, à incarner des miroirs de la recherche, de la création et de l'innovation des sociétés d'aujourd'hui.

La structuration du pôle des Musées d'Histoires et de Sociétés se poursuivra également par des actions favorisant les dialogues inter-établissements et la valorisation du pôle muséal auprès des publics et partenaires.

Dans le cadre des travaux engagés depuis plusieurs années autour des bases numériques des collections des musées d'histoires et de sociétés, une étape importante sera franchie en 2024 avec la mise en ligne des collections du musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique sur son site Internet.

OBJECTIFS 2024

Musées Gadagne

Gadagne est tout à la fois musée d'Histoire de Lyon (MHL), musée des arts de la marionnette (MAM) et monument historique. La politique des collections et des expositions des deux musées, comme la programmation culturelle sont centrées sur une relation forte avec le territoire et ses habitant.e.s et la création artistique.

Tourné sur la compréhension de la ville, son histoire et ses enjeux urbains contemporains, le MHL propose quatre expositions thématiques indépendantes et une possibilité de visite « à la carte » adaptée à un public diversifié, habitants de Lyon ou touristes de passage.

Le MAM accompagne la découverte de ses collections par de nombreuses activités de médiation, rencontres avec des artistes marionnettistes et la programmation de spectacles.

L'année 2024 constitue une année charnière pour Gadagne avec la finalisation de l'opération de refonte du MHL entamée en 2019 et la reprise des expositions temporaires. Le budget de fonctionnement 2024 est revalorisé en conséquence, avec un retour progressif des moyens alloués à l'établissement antérieurs à la refonte du MHL.

Gestion des collections

Après cinq années de travaux et l'ouverture du quatrième et dernier espace d'exposition permanente du MHL fin 2023, l'opération de refonte du MHL s'achève en 2024 avec :

- L'édition d'un livre associé rassemblant dans un même ouvrage les contenus des quatre volets du nouveau parcours permanent ;
- La mise en valeur de Gadagne comme monument historique, avec l'ouverture d'un parcours de découverte et un espace d'interprétation du bâtiment ;
- L'amélioration des espaces d'accueil, notamment pour les groupes.

Expositions temporaires

Gadagne proposera au dernier trimestre 2024, une exposition temporaire intitulée « Gadagne se révèle » (RBA – pour info : exposition temporaire renvoyée en DM...)

comprenant une résidence artistique et la commande d'une création d'une œuvre, avant la reprise d'un nouveau cycle d'expositions temporaires autour des collections du MHL pour les années 2025 à 2027.

Médiation et actions culturelles

Dans le cadre de la programmation culturelle 2024, Gadagne proposera une série de rencontres et de conférences autour du pouvoir et de l'engagement citoyen, en lien avec le nouveau parcours du MHL, avec notamment un temps fort consacré aux enjeux contemporains de l'égalité femme-homme lors la semaine du 8 mars.

Côté MAM, les publics pourront découvrir une nouvelle offre de spectacles et de rencontre, avec notamment deux compagnies en partenariat avec Gadagne : MA et Arnica.

Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique

Les collections et disciplines abordées par le musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique, traitent autant de l'histoire du livre que de celle des écritures et du design graphique. Sa programmation culturelle propose des expositions temporaires et un programme d'ateliers spécialisés, de visites dans et hors les murs, d'animations et de médiations qui attirent des publics de plus en plus nombreux et diversifiés.

2024 est la dernière année de fonctionnement du musée tel que nous le connaissons aujourd'hui, avant une fermeture aux publics pour travaux à compter de février 2025.

Ces travaux d'envergure inscrits à la PPI du mandat portent sur la mise en accessibilité et la réhabilitation du musée. Ils permettront également d'intégrer les enjeux énergétiques, de regrouper et d'agrandir les espaces disponibles afin de faciliter le travail collectif dans l'établissement et de mieux recevoir les visiteurs à sa réouverture courant 2026.

Moyens techniques/bâtiment

Les études architecturales engagées en 2023 se poursuivront en 2024, avec la finalisation du programme de travaux et la sélection des entreprises associées. En parallèle, les équipes du musée seront mobilisées sur la préparation du déménagement du mobilier et des collections avant travaux.

Musées d'histoires et de sociétés (suite)

CHIFFRES CLÉS

Fréquentation (nombre de visiteur 2022)

- Musées Gadagne : **72 245**,
- Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique : **42 654**,
- Musée de l'automobile Henri Malartre : **25 556**.

Collections (nombre d'objets)

- Musées Gadagne : **100 000**,
- Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique : **32 000**,
- Musée de l'automobile Henri Malartre : **4 200**.

Surfaces d'exposition (en m²)

- Musées Gadagne : **2 750**,
- Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique : **2 000**,
- Musée de l'automobile Henri Malartre : **3 000**.

OBJECTIFS 2024

Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique (suite)

Expositions temporaires

En 2024, le musée proposera deux nouvelles expositions temporaires :

- *Hayao Miyazaki, Le musée ambulant* (12 avril - 22 septembre 2024) : l'exposition présentera les autrices et auteurs, souvent peu connus, dont les textes ou les images ont inspiré les longs-métrages de Miyazaki. Elle interrogera par ailleurs l'influence visuelle et narrative de la culture japonaise imprimée ou animée sur nos regards.

- *Godard, le typographe à la caméra* (novembre 2024 - février 2025) : cette exposition donnera à voir les liens du cinéma de Jean-Luc Godard avec le livre et la typographie, qui font de lui un héritier de la page imprimée et un prolongateur du livre.

Médiations et actions culturelles

En 2024, le musée poursuivra sa riche programmation pédagogique, sa participation à des temps forts de l'actualité culturelle locale et différents partenariats ainsi qu'une nouvelle proposition de résidence artistique : *La Fabrique, 9^e édition* (Octobre - Novembre 2024). Après le travail d'Hadrien Pelletier en 2022 et Laura Ben Haiïba en 2023 sur le livre du futur, cette nouvelle résidence d'artiste, d'une durée de 6 à 7 semaines, permettra de faire vivre dans les salles du musée une technique issue des arts graphiques à partir d'une commande proposée par l'établissement (technique et appel à projet en cours).

Musée de l'Automobile Henri-Malartre

A travers la diversité des objets conservés (autos, motos, vélos et transports en commun), le musée est à la fois un site de référence de l'automobile ancienne, mais également un lieu d'analyse et de questionnement autour des mobilités. La programmation culturelle et les activités de médiation proposées par le musée visent à multiplier les expériences de visite pour les publics ainsi qu'à donner à voir les savoir-faire du

musée, notamment l'atelier mécanique, qui conserve et entretient une grande partie de ses automobiles en état roulant.

Médiation / actions culturelles

Le musée accueillera en 2024 un projet de résidence artistique permettant d'allier à ses collections la création d'une œuvre contemporaine. Véritable fil rouge de la programmation culturelle du musée, cette résidence comportera plusieurs étapes de création et d'échanges avec le public de mars à décembre 2024.

En parallèle, le musée poursuivra le développement de son offre d'activités, de visites et proposera de nouvelles animations aux publics autour des mobilités.

Moyens techniques/bâtiment

En 2024, le projet de réaménagement des espaces d'accueil des publics sera engagé, avec en premier lieu, un repositionnement de la billetterie du musée dans les halls, permettant d'améliorer les conditions d'accueil des publics et les conditions de travail des agents.

MUSÉES GADAGNE

- Dépenses de fonctionnement : **469 k€**
- Recettes de fonctionnement : **409 k€**

MUSÉE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE

- Dépenses de fonctionnement : **196 k€**
- Recettes de fonctionnement : **185 k€**

MUSÉE DE L'AUTOMOBILE HENRI-MALARTRE

- Dépenses de fonctionnement : **115 k€**
- Recettes de fonctionnement : **151 k€**

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

77.2

Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation

CONTEXTE

Le CHRD, musée contrôlé devenu musée de France en 2003, conserve, restaure, étudie et enrichit les collections, les rend accessibles au public le plus large, conçoit et met en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture. Il contribue au progrès de la connaissance et de la recherche.

Les collections du CHRD, apportent un éclairage particulier sur la Résistance locale, dont l'étude reste un sujet de recherche constant. Comme dans tout musée d'histoire, archives et collections sont ici intimement liées.

CHIFFRES CLÉS

- **62 000** visiteurs,
- **10 000** items dans les collections du musée.

OBJECTIFS 2024

Ouvert depuis 1992, le CHRD a vu son parcours permanent remanié en 2012.

Ses espaces d'accueil ont été rénovés en 2023 ce qui a entraîné une fermeture de l'établissement du 21 août au 15 novembre. Porteur d'une histoire qui désormais remonte à plus de trois générations, le musée continue d'attirer un public varié : familles, scolaires, touristes étrangers car son propos résonne plus que jamais avec les conflits contemporains et les interrogations qu'ils suscitent.

Ses collections s'accroissent en grande partie grâce aux dons de particuliers : photos, journaux intimes, objets fabriqués dans l'univers concentrationnaire, vêtements ce qui traduit bien l'attachement des Lyonnais à cette institution.

L'année 2024 sera largement consacrée à Jean Moulin avec la présentation de l'exposition Jean Moulin, les voies de la liberté jusqu'au 26 mai puis par le dévoilement d'un ensemble de tenues lui ayant appartenu, récemment retrouvées par sa famille. Ces pièces exceptionnelles devront au préalable bénéficier d'une restauration pour laquelle l'aide de mécènes a été sollicitée.

Cette première année du cycle budgétaire 2024-2026 sera également consacrée à la mise en route de projets de fond portant sur le chantier des collections mais aussi sur une réflexion collective destinée à esquisser les lignes directrices d'un nouveau parcours permanent à travers la rédaction d'un projet scientifique et culturel :

- Rédaction du projet scientifique et culturel de l'établissement avec le soutien de la DRAC,
- Participation au projet franco-allemand Resist, 1933-1945, pour les droits humains en Europe en partenariat avec le Mémorial de la Résistance allemande de Berlin, l'Université de Hanovre, la fondation Goerdeler de Leipzig, le mémorial de la prison de Montluc et la Cité Scolaire internationale de Lyon (projet bénéficiant d'un financement européen),

- Rotation des objets de certaines vitrines de la collection permanente pour respecter les conditions de conservation et éventuellement le remplacement d'originaux par des fac-similés. Cette rotation se fait en lien avec une gestion renouvelée des réserves et le lancement du 2^e recensement (obligation légale),
- Poursuite de la gestion des collections via « Collectiv Access » et la mise en ligne d'un état général des fonds sur le site du musée,
- Présentation de l'exposition événement Jean Moulin, les voies de la liberté jusqu'au 26 mai, accompagnée de l'accueil de la compagnie Novecento,
- Préparation de l'exposition temporaire La guerre en jeux (à partir de février 2025),
- Conférences en lien avec les expositions temporaires, l'actualité de la recherche, les sorties littéraires en lien avec la période de la Seconde Guerre mondiale mais aussi sur des thématiques contemporaines,
- Visites et parcours urbains tout public, animations ciblées « public adolescent » une large offre d'activités enfants à l'occasion des vacances scolaires,
- Développement de la web-communication via les réseaux sociaux.

Bibliothèque Municipale

CONTEXTE

En 2023, les bibliothèques ont progressivement retrouvé une fréquentation proche de celle antérieure aux années COVID, témoignant de l'intérêt des publics pour la lecture et l'ensemble des services proposés par les 16 sites lyonnais.

En 2024, le réseau poursuivra la déclinaison du projet d'établissement 2021-2026 et de ses grands principes directeurs notamment dans le cadre de :

- La programmation des rendez-vous culturels (3 à 4000 par an),
- L'accueil d'artistes en résidence,
- La délégation de gestion la Métropole pour la lecture publique,
- La refonte du site Web et de la bibliothèque numérique Numelyo,
- La réalisation de travaux d'aménagement : rénovation de la bibliothèque de La Guillotière reconversion des anciennes salles d'exposition de La-Part-Dieu,
- L'étude de programmation pour la réhabilitation de la Bibliothèque de La Part-Dieu,
- L'extension des horaires d'ouverture.

CHIFFRES CLÉS

- **3 885 044** documents (hors périodiques),
- **1 847 264** entrées,
- **1 114 490** inscrits, dont **928 663** lyonnais (**17,8%** de la population),
- **3 899 467** prêts,
- **4 086** actions culturelles et pédagogiques,
- **75 000** participants aux actions culturelles,
- **356** postes informatiques publics.

OBJECTIFS 2024

En 2024, les 4 programmes ci-dessous constituent l'ensemble du budget de fonctionnement de la BML et du projet Lecture publique avec la Métropole.

Développement des services et des publics

Le programme couvre l'ensemble des dépenses liées à l'accueil du public : gestion des prêts (cartes de lecteurs et autres fournitures), travaux de reprographie, signalétique pour améliorer la visibilité des services, et la vente d'objets siglés, ainsi que les recettes associées (inscriptions, abonnements, pénalités, photocopies...). Le service d'écrivains publics sera renforcé en 2024.

Action culturelle et communication

Le programme regroupe les dépenses liées aux animations culturelles pour l'ensemble des bibliothèques du réseau (animations jeunesse, activités des espaces numériques, ateliers autour du livre, lectures, rencontres avec des écrivains, conférences, etc.), ainsi que les dépenses liées aux grands événements (expositions thématiques de valorisation du fonds et des savoir-faire). Il comprend en outre les dépenses liées à la communication institutionnelle et événementielle de la BML. Ce budget s'étend d'actions d'Éducation aux Médias et à l'information et de projets de résidences artistiques, cofinancés par l'État (direction régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes) dans le cadre d'un contrat territoire lecture. Budget stable par rapport à l'exercice 2023.

Sur ce programme sont perçues les recettes relatives à la vente de produits (affiches, catalogues) et aux subventions obtenues pour les animations culturelles.

Gestion des collections

Le programme comprend l'ensemble des dépenses liées à la gestion des abonnements (ressources numériques, périodiques papier), et des collections (équipement des documents, fournitures pour la reliure, prestations de rechapage...). Les dépenses

liées à l'acquisition des documents sont pour leur part réalisées en investissement. Des subventions émanant de la Bibliothèque nationale de France mais également de l'État contribuent à la valorisation des collections. Le budget est constant par rapport à l'exercice 2023.

Le projet lecture publique métropolitain

Les dépenses de fonctionnement sont équivalentes à 2023, tenant compte de l'ensemble des objectifs renouvelés de la délégation de gestion (médiation, prêt de documents, ressources numériques, action culturelle, équipement, formation...). Les dépenses font l'objet d'un remboursement annuel par la Métropole. Les acquisitions de documents relèvent de l'investissement.

Support aux bibliothèques

Le programme regroupe l'ensemble des dépenses venant en appui aux missions de la BML, qu'elles soient de nature « administrative » (achat de fournitures, adhésions, location de matériel, transport de fonds...) ou technique, telle la maintenance informatique (logiciels métiers, Système Intégré de Gestion des Bibliothèques, développements, maintenance des automates...).

Le programme garantit également le bon fonctionnement et la qualité d'accueil des bâtiments de La Part-Dieu, de Vaise et du Bachut (gestion des fluides, maintenance multi-technique), ainsi que le nettoyage de l'ensemble du réseau. Le programme subit la hausse des coûts de l'énergie. Sur ce programme, la BML perçoit des recettes liées aux redevances d'occupation du domaine public (services de restauration et de boissons).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

441 K€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

202 K€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

23.9

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

3 840 K€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1 683 K€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

431.3

Archives municipales

CONTEXTE

Les missions des Archives Municipales de Lyon (AML) consistent à collecter, conserver, classer et communiquer les archives de la ville, de ses organismes rattachés ainsi que les fonds privés relatifs à l'histoire de Lyon.

La réglementation impose en partie sa feuille de route, la conservation des archives relevant des compétences obligatoires. Toutefois, les missions des AML vont au-delà avec une politique d'expositions, de conférences, d'ateliers et d'événements ouverts à tous (3 expos, 50 conférences, plusieurs dizaines d'ateliers par an, environ 25000 visiteurs par an).

CHIFFRES CLÉS

- 17 km linéaires d'archives physiques, 2 To d'archives numériques,
- 1500 documents restaurés chaque année.

OBJECTIFS 2024

A partir de 2015-2016 du fait de restrictions budgétaires, les AML se sont plus systématiquement appuyées sur des coproductions en privilégiant le lien direct avec l'histoire. Aujourd'hui, de nouveaux défis se profilent, auxquels il est proposé de répondre dans les années à venir. 2024 s'inscrit dans cette perspective.

En raison d'un cadrage budgétaire complexe depuis plusieurs années et de l'organisation interne, il a été décidé de ne plus proposer de cycle budgétaire triennal.

Préserver la mémoire

- Améliorer la gestion des documents d'activité, en lien avec les services de la ville,
- Classer et décrire le flux des entrées nouvelles d'archives, traditionnelles et électroniques,
- Lancer des numérisations de préservation des fonds iconographiques et audiovisuels,
- Finaliser le plan de sauvegarde des biens culturels.

Diffuser les connaissances en ligne

- Organiser la gestion et la mise en valeur des documents iconographiques,
- Continuer l'enrichissement du site internet des AML,
- Développer l'open data.

Accueillir, exposer, rendre accessible

- Poursuivre la valorisation de l'histoire urbaine à travers des expositions : Comm(e) une ville (hiver), Vulnérabilités : que disent les cartes (printemps-été), Gilles Aymard, la photo d'architecture (automne),
- Favoriser la créativité des enfants et les liens intergénérationnels par la médiation,
- Poursuivre la mise en œuvre de la charte de coopération culturelle au bénéfice des publics éloignés de la culture (personnes en insertion, hospitalisées, en situation de handicap, isolées, seniors...).

Construire l'histoire de Lyon

- Développer l'événementiel et les publications autour d'un récit de ville conforme aux acquis de la recherche,
- Approfondir les liens avec la recherche.

Œuvrer pour la transition écologique et solidaire

Assurer un suivi du premier bilan carbone.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

177 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

31 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

32.9



Théâtre des Célestins © Muriel Choukier

Théâtre des Célestins

CONTEXTE

Le théâtre des Célestins constitue un établissement de création et de diffusion du spectacle vivant. Son projet artistique s'oriente autour de la création et de l'accueil d'une programmation ouverte, exigeante et engagée.

- Politique de soutien à la création : articulée autour de six artistes associés, une participation à la coproduction de spectacles, et un soutien financier et matériel aux compagnies,
- Diffusion de spectacles : proposer une scène ouverte sur le monde, des grands noms de la scène française et internationale, et les créations de jeunes compagnies régionales dans deux salles de spectacle,
- Médiation : actions menées en direction des publics autour de la découverte des œuvres et des pratiques artistiques, de l'éducation artistique et populaire et de la découverte du patrimoine,
- Programmation et accueil d'évènements : culturels, conférences, débats, ateliers avec des partenaires du monde la culture, de l'enseignement, des médias et du monde économique.

CHIFFRES CLÉS

- **41** spectacles (année 2024)
- **296** représentations (année 2024),
- **6** spectacles d'artistes associés (saison 23-24)
- **9** créations et **14** coproductions accueillies (saison 23-24).

OBJECTIFS 2024

En 2024, le théâtre des Célestins a pour ambition de maintenir son rôle central au sein de l'écosystème local, régional et national en réaffirmant ses missions de création et d'accueil, ainsi qu'en poursuivant un soutien renforcé au service des compagnies régionales et émergentes, et d'une ouverture au public le plus large et divers.

Cela se traduit par une refonte et une simplification de la grille tarifaire notamment pour les plus jeunes, la définition d'une nouvelle identité de communication, un effort spécifique en direction du développement de nouveaux publics. Dans une période de renouvellement des publics, un effort particulier est porté sur le renforcement de « l'expérience spectateur ». Cette ambition consiste à multiplier et diversifier les propositions au public, que ce soit dans la diversité des formes et esthétiques programmées comme dans les activités proposées autour des spectacles. Les modèles de fréquentation (horaires, lieux, visites, restauration etc...) sont aussi réinterrogés afin d'inviter un public large à fréquenter les lieux et découvrir la programmation.

La création et la poursuite de nouveaux partenariats avec les autres lieux de spectacle de la Ville et les acteurs de la vie culturelle métropolitaine restent également au cœur du projet.

La 6^e édition du projet « O parleurs » aura lieu au printemps 2024 (projet d'initiation à l'éloquence et au débat citoyen pour les élèves de 10 établissements provenant de l'ensemble de l'académie). Les Célestins participent aussi à nouveau à une résidence de création et de médiation au sein d'un collège, qui aboutira au 1^{er} semestre 2024 à la diffusion du spectacle « Grand-mère feuillage » au sein d'établissements scolaires de la région.

Au cœur du projet, l'association avec 6 artistes renouvelle sous une forme inédite la politique de soutien à la création menée au long cours par le théâtre. Les compagnies et metteurs en scène associés font l'objet de soutiens en coproductions et en mise à disposition des moyens, matériels et espaces du théâtre et d'une place privilégiée au sein de la création.

La programmation de grands noms de la scène hexagonale et internationale complète cet ambitieux projet et renforce l'attractivité du projet artistique et de l'établissement auprès du public, comme des partenaires.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

8 775 K€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT*

8 775 K€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

40.5

* Dont subvention budget principal Ville de Lyon au budget annexe Théâtre des Célestins : 5 467 k€)

Auditorium - ONL

CONTEXTE

Le modèle artistique de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon est basé sur des forces musicales permanentes (musiciens contractuels de droit public), toujours mobilisables pour apporter une vie culturelle riche et active.

Fort de 104 musiciens permanents, l'Orchestre national de Lyon (ONL) a pour directeur musical Nikolaj Szeps-Znaider depuis septembre 2020. L'ONL a le privilège de répéter et de se produire dans la salle qui lui est dédiée, l'Auditorium de Lyon (2 100 places).

CHIFFRES CLÉS

- **213** concerts et autres activités prévus en 2023/2024, représentations dans et hors les murs, ateliers, conférences, visites... Avec une prédominance de la forme symphonique (**50** représentations) puis du jeune public (**37** représentations),
- **8** concerts gratuits,
- L'activité de salle sans l'orchestre représente plus de **69** concerts de formations et ensembles invités,
- **216 290** places mises en vente,
- Tarif moyen d'une place achetée : **22,38 €**,
- **2** orchestres DEMOS, **160** enfants, **7** communes,
- **3^e** promotion master musicien d'orchestre (2 ans).

OBJECTIFS 2024

L'Auditorium-Orchestre national de Lyon accueille de très nombreuses phalanges internationales et les plus grands solistes de la scène musicale, positionnant la Ville de Lyon dans le circuit des grandes salles de concerts.

Avec plus de 200 ouvertures au public, ce sont chaque année près de 250 000 spectateurs que l'Auditorium accueille dans ses murs, tandis que l'Orchestre national de Lyon (ONL) touche 50 000 spectateurs supplémentaires hors les murs notamment lors de ses tournées à l'étranger.

La programmation musicale 2023-2024 présente un programme de 213 spectacles : concerts symphoniques, récitals, ciné-concerts, concerts jeune public...

- Des spectacles dirigés par le Directeur musical Nikolaj Szeps-Znaider avec entre autre Bruckner (Deuxième et Huitième symphonies), Mahler (la Première et la Neuvième), Brahms (La Première et la Quatrième), Nielsen (la Quatrième)...
- Des nouvelles pages musicales : avec créations de Philippe Hersant, Bechara El-Khoury...
- Des musicien.ne.s : Maria João Pires, Jean-Yves Thibaudet, Lang Lang...
- Des ensembles invités : concert de l'Hostel-Dieu (ensemble associé), Concert des nations, Gabrieli Consort & Players, Belgian National Orchestra, Ensemble Correspondances, Orchestre national de France, Orchestre national d'Auvergne-Rhône-Alpes, Cercle de l'harmonie, Orchestre des Pays de Savoie, Orchestre philharmonique de Strasbourg, Orchestre national Avignon-Provence...
- Une présence importante des femmes dans la programmation : dix-neuf compositrices d'aujourd'hui et du passé, mises en avant par l'initiative Unanimes lancée par l'AFO, solistes (orgue, piano, voix...), chorégraphe (Lise Pauton), cheffes d'orchestre ou de chœur (Tabita Berglund, Nicole Corti, Jennifer Gilbert, Tianyi Lu, Simone Young)...

- Des cinés concerts : de films du patrimoine (Dracula, Faust, Les Lumières de la ville, Octobre, les Silly Symphonies) à de plus récents grands succès (L'Étrange Noël de Monsieur Jack)
- Et enfin pour explorer la musique autrement : Ateliers sonores, concerts découverte (Afterworks, Midis L'AO).

Master de musicien interprète

Le CNSMD de Lyon s'est associé à l'Orchestre National de Lyon pour créer un parcours de master de musicien instrumentiste d'orchestre. C'est la troisième promotion de cette formation, d'une durée de deux ans. Elle articule des enjeux artistiques, culturels et sociaux permettant de développer un ensemble de compétences utiles à l'artiste d'aujourd'hui.

Autres évènements marquants de la saison :

- Le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'État,
- Fin des travaux de réfection de la salle Proton (été 2024).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

18 443 K€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT*

18 443 K€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

144.0

*Dont 10 237 K€ de subvention d'équilibre

Opéra de Lyon

CONTEXTE

Inscrit dans un réseau national et international de collaborations artistiques et culturelles, l'Opéra national de Lyon constitue un pôle d'excellence, de création, de production et de formation dans les domaines lyrique, chorégraphique et musical.

Il bénéficie depuis le premier janvier 1996 du label d'Opéra national accordé par le ministère de la Culture.

CHIFFRES CLÉS

Activité et fréquentation (saison 2022-2023)

- **84 448** spectateurs à Lyon et **66 066** spectateurs dans le cadre de la programmation hors Lyon,
- **31 613** personnes aux événements gratuits: journées portes ouvertes, JEP, Opéra Underground...
- **12 507** bénéficiaires des actions culturelles et éducatives.

Ressources Humaines

- Personnel permanent (association + Ville de Lyon): **307,49 ETP (204,6 ETP** Ville de Lyon),
- Emplois en intermittence et personnels de surcroît: **102,91 ETP.**

Budget réalisé 2022: (hors masse salariale Ville)

- **18,3 M€ TTC** de subventions (4 partenaires publics) et une subvention d'investissement Ville de Lyon de **170 k€**,
- **2,8 M€** de compensation de la facturation des titulaires mis à disposition,
- **7,8 M€** de recettes propres, dont **3,5 M€** de recettes de billetterie,
- **800 K€ HT** de loyers versés à la Ville de Lyon.

OBJECTIFS 2024

Richard Brunel, directeur général et artistique depuis septembre 2021, porte un projet ambitieux avec une attention soutenue à la création, à des formes et des expressions innovantes, à une jeune génération d'artistes, et à tous les publics, notamment les plus éloignés de l'art et de la culture, en allant à leur rencontre, dans de nouveaux lieux. L'Opéra de Lyon s'efforcera de poursuivre ses missions, définies avec ses partenaires publics dans la convention Opéra national 2024-2027 en cours de validation.

Pour la saison 2023-2024, le projet permet de remettre les pratiques artistiques et culturelles dans leur perspective historique en tenant compte des bouleversements actuels, environnementaux et sociétaux, de leur rendre leur valeur et leur sens.

Deuxième Opéra de France, l'Opéra de Lyon est apprécié pour les nombreux artistes renommés qui s'y produisent et la programmation 2024 ne fera pas exception. De quelque horizon qu'ils viennent ces artistes feront découvrir au public les œuvres qui leur sont confiées telles que Barbe-Bleue d'Offenbach, La Fille du Far West de Puccini, La Dame de pique de Tchaïkovski, Otages de Sebastian Rivas et Nina Bouraoui, Béatrice et Bénédicte de Berlioz, Brundibar de Kraza ou encore L'Affaire Makropoulos de Janacek. Les interprètes du ballet porteront des pièces des chorégraphes Marlene Monteiro Freitas et Cunningham. L'Opéra Underground présentera pour sa part « le monde sous tous les angles ».

La saison 2023-2024 est encore marquée par les 40 ans de l'Orchestre de l'Opéra de Lyon. Plusieurs concerts sont ainsi proposés in situ et hors les murs. Cet anniversaire est l'occasion de retrouver trois des grands chefs qui ont fait et font l'histoire de l'Orchestre. Daniele Rustioni, Kent Nagano et Kazushi Ono font voyager le public.

La programmation de l'année 2024 portera une attention renouvelée à tous les publics, les jeunes notamment, et ceux qui se sentent ou sont les plus éloignés de l'art et de la culture. L'Opéra se déplacera hors les murs dans la ville, la métropole et la région.

La programmation familiale invitera à découvrir la pluralité du monde, et contribuer à aiguïser leur regard artistique. Douze spectacles sont ainsi à découvrir en famille.

L'Opéra poursuivra sa politique de diffusion. Il sera notamment en tournée à la MC2 à Grenoble, à l'Opéra de Dijon; à Bruxelles, à Lodz, à Ludwigshafen, à Macao, à Canton, à Ravenne ou encore au Festival d'Aix-en-Provence...

Laboratoire de recherche et de formation, il continuera d'enrichir son offre numérique et ses partenariats audiovisuels, de développer ses actions éducatives et culturelles auprès des habitants des quartiers prioritaires, élèves, personnes inscrites dans des dispositifs liés aux secteurs de la santé, du handicap, de la justice et de l'insertion socioprofessionnelle, afin de permettre à chacun et chacune de se sentir accueillis et de contribuer à la vie culturelle du territoire.

A la rentrée 2024, une nouvelle promotion du Lyon Opéra Studio sera aussi accueillie. Preuve du rayonnement international de l'Opéra, 1066 candidatures du monde entier ont été reçues pour la saison 2023-2024.

Enfin, l'Opéra de Lyon continue d'œuvrer afin de réduire son empreinte écologique dans toutes ses activités et poursuivra en 2024 ses différents chantiers liés à la transition environnementale comme l'écoconception, la standardisation et le recyclage des décors avec le collectif 17h25, les achats responsables ou encore la diminution de la consommation d'énergie.

Animation événementielle

CONTEXTE

Le service Animation événementielle a 2 missions principales:

- L'organisation d'événements culturels,
- Le soutien aux événements culturels.

Trois manifestations sont directement organisées par la Ville chaque été:

- La Fête de la Musique,
- Le festival « Tout l' monde dehors! », qui rassemble les manifestations estivales gratuites de plein air,
- Les festivités du 14 juillet.

D'autres manifestations culturelles sont soutenues tout au long de l'année sur les thématiques suivantes: diversité, proximité, parole et littérature, cirque et théâtre, musique, cinéma.

CHIFFRES CLÉS

- Fête de la musique: **50** concerts sur **9** arrondissements, **35 000** spectateurs,
- Tout l' monde Dehors (4 juillet au 27 août): **177** manifestations sur **9** arrondissements, **45 000** spectateurs.

OBJECTIFS 2024

Dans la continuité de 2023, l'ensemble de ces événements doivent répondre à trois objectifs:

- Proposer aux différents publics des manifestations culturelles accessibles et de qualité,
- Soutenir la création artistique dans toutes ses formes et sa diversité,
- Participer à la transition écologique.

Fête de la musique

En 2023, la Fête de la musique a rayonné sur l'ensemble du territoire de la Ville de Lyon avec un accompagnement adapté à la variété des structures participantes rassemblant au total plus de 50 concerts et environ 35 000 spectateurs sur la programmation labellisée. En 2024, cette édition prévoit à nouveau une couverture globale du territoire de la Ville de Lyon avec un accompagnement financier, en communication, et/ou en logistique. Une scène à minima pour chacun des arrondissements et une trentaine de sites accueilleront des programmations variées. Des collaborations avec les institutions culturelles et des structures indépendantes seront développées. L'appel à projet lié à la programmation artistique se tiendra durant le premier semestre 2024.

« Tout l' monde Dehors! »

Le festival « Tout l' monde Dehors » a rassemblé 177 manifestations en 2023 représentant les différents champs artistiques. 45 000 personnes ont bénéficié des événements. En 2024, il se traduira à nouveau par une programmation pluridisciplinaire et artistique (théâtre, musique, danse, cinéma, etc.) portée par des associations et des institutions culturelles sur l'ensemble du territoire lyonnais. La gratuité des propositions artistiques ainsi que le maillage dans l'ensemble des quartiers de la Ville sont réaffirmés. Les compagnies sélectionnées se verront ainsi offrir des scènes à ciel ouvert qui permettront de rendre visible leur travail de création.

L'édition 2024 de « Tout l' monde Dehors » aura lieu de juillet à fin août. L'appel à projet lié à la programmation artistique se tiendra durant le premier semestre 2024.

Festivités du 14 juillet

Pour la seconde fois, l'édition 2023 du 14 juillet n'a pas permis l'organisation des bals, suite à l'augmentation du périmètre de sécurité à la demande de la Préfecture et de l'augmentation en conséquence des coûts de sécurité. Pour ces mêmes raisons, il est proposé à nouveau en 2024 de supprimer les bals pour organiser dans de bonnes conditions le feu d'artifice tenant compte du nouveau périmètre de sécurité incluant la place Bellecour. Un spectacle pyrotechnique sera proposé au public pour une durée d'une vingtaine de minutes. Un marché public sera publié début 2024 pour la conception, fourniture et production du spectacle pyrotechnique.



* Hors mis à disposition de personnel pour 7,8 M€, et de 3 bâtiments pour 644 k€.
 ** Incluant la compensation de la facturation des fonctionnaires mis à disposition et du loyer du grand théâtre.
 *** Personnel mis à disposition par la Ville de Lyon

Service archéologique

CONTEXTE

Les missions du service archéologique se répartissent en cinq grands domaines :

- L'activité opérationnelle en archéologie préventive,
- L'intégration de l'archéologie dans l'évolution de la ville et les projets urbains,
- La recherche, la valorisation scientifique et la formation,
- La conservation des archives du sol,
- Les actions de médiation et de développement culturel à destination de tous les publics (individuels, scolaires, champ social).

CHIFFRES CLÉS

Nombre d'opérations réalisées en 2023

- Diagnostics : **4**,
- Fouilles préventives (phase terrain) : **5** dont **3** pour la ville,
- Fouilles préventives (études en cours) : **8**,
- Fouille programmée : **1**,
- Nombre de prêts de collections archéologique (études/expositions) : **7**.

Actions de médiations

- Public : **10 016** personnes,
- Nombre d'interventions : **196**.

OBJECTIFS 2024

En 2023, le service archéologique a réalisé 4 diagnostics et 5 fouilles préventives. De nombreux projets seront réalisés dans le cadre de la PPI en interaction avec d'autres directions : construction, sécurité et prévention et biodiversité, nature en ville notamment. Deux églises classées monument historique, Saint-Irénée et Saint-Nizier, font l'objet de restaurations portées par la Ville dans lesquelles le service est engagé pour les fouilles préventives.

Il a proposé plus de 200 actions de médiation et a accueilli plus de 10 000 visiteurs dans ses manifestations.

En 2024, plusieurs diagnostics et fouilles, devraient avoir lieu dans le cadre de projets publics d'importance tel que l'apaisement de la presqu'île (Métropole), du tramway express de l'ouest lyonnais (Sytral) et de la rénovation du musée du tissu (Région). Plusieurs fouilles préventives sont également programmées sur des bâtiments civils médiévaux et modernes du vieux Lyon, occasion d'enrichir la connaissance de l'évolution architecturale de ce quartier.

4 rapports de fouilles majeures au Service Régional de l'Archéologie seront finalisés en 2024 : Hôtel-Dieu, Parking Saint-Antoine (11 volumes), Maison carrée de la fondation Fourvière, place Dumas de Loire.

Les recettes liées à l'archéologie préventive sont susceptibles d'être revues à la hausse en fonction de nouveaux contrats ou marchés publics qui pourraient être remportés par le service. En 2024, la subvention pour la réalisation des diagnostics sera de 23 651 €.

Concernant la recherche et la valorisation scientifique les projets principaux sont :

- Synthèse des trois années de fouille programmée du Clos de la Visitation,
- Étude des galeries dites en « arrêtes de poisson » du 1^{er} arrondissement,
- Participation à l'atlas antique de Lyon tome 3,
- Préparation des monographies des fouilles du quai Saint-Antoine et de l'Hôtel-Dieu.

Par ailleurs, l'accueil d'étudiants en archéologie, architecture ou encore topographie, pour des formations ponctuelles ou des stages de plusieurs mois se poursuivra. Plusieurs sessions d'observation pour les collégiens et lycéens seront également réalisées.

Le service archéologique, de par son ancienneté, 90 ans en 2023, conserve d'importantes collections archéologiques et la documentation scientifique afférente, patrimoine non renouvelable s'il en est. D'importants chantiers de collection seront engagés pour préparer le déménagement prévu en 2025. En effet dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment Neyret, les collections devront être temporairement délocalisées. Une réflexion plus globale sera également engagée pour une meilleure conservation de ces données ainsi que la réalisation d'un plan d'archivage (données administratives et scientifiques) en lien avec les archives municipales.

Enfin, le service continuera à développer ces actions de médiation en milieu scolaire, dans le champ de l'insertion mais également dans le cadre de la charte de coopération culturelle. Il souhaite davantage s'inscrire dans la programmation des grands événements lyonnais comme le festival entre Rhône et Saône pour toucher plus encore le public individuel et reprendre l'organisation d'ArchéoLyon.

Le service pilote l'ambitieux projet de visite virtuelle des galeries antiques, projet financé dans le cadre du budget participatif. Son inauguration est prévue pour les journées du patrimoine en septembre 2024.



Fouille archéologique © Marilou Choulet

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

141 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

357 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

29.3



Petite enfance

CONTEXTE

La DPE se mobilise pour l'accueil des jeunes enfants, l'information et l'accompagnement des familles.

• A ce titre, elle a pour missions l'organisation et la gestion du service public d'accueil des enfants de 0 à 3 ans, la qualité de l'accueil des enfants et le suivi du fonctionnement des établissements sur les plans financier, juridique, éducatif, sanitaire et social indépendamment du mode de gestion et le pilotage des programmes de développement des établissements d'accueil.

CHIFFRES CLÉS

Chiffres 2023

- **13 750** enfants ont été accueillis en 2022 dans les établissements lyonnais dont **10 790** dans les établissements publics et subventionnés (crèches municipales et associatives),
- **4 777** places d'accueil dans les crèches municipales et associatives,
- **156** crèches : **48** municipales et **106** associatives,
- **830** agents municipaux permanents travaillent au sein de la Direction de la Petite Enfance,
- **71 M€** programmés dans le plan pluriannuel d'investissement (2020/2026)

Petite enfance

OBJECTIFS 2024

La Petite Enfance est un levier majeur pour amorcer la transformation écologique de façon inspirante et inscrire durablement des pratiques éco responsables épanouissantes pour les enfants et les familles.

De nombreux projets ont été amorcés et progressent dans ce sens : démarrage des végétalisations de cours, développement de la pédagogie de plein air par les professionnels municipaux, évolution des méthodes de nettoyage, expérimentation des couches compostables, développement des poulaillers dans les crèches, renouvellement de nos marchés publics pour des achats responsables et sains aux termes du SPASER de la Ville de Lyon.

Afin d'appuyer ses ambitions en termes de transformation écologique et de développement de l'offre d'accueil, la Ville peut compter sur le soutien financier de la CAF du Rhône, via notamment le plan rebond et les fonds locaux.

Plusieurs éléments prégnants sont venus impacter l'activité et le budget 2024 :

- La poursuite des difficultés de recrutement de professionnels de la Petite Enfance
- La mise en œuvre de la Loi NORMA, qui nécessite un certain nombre d'ajustements et d'adaptations (réécriture du PSDD et mise en œuvre de l'APP)
- L'inflation que connaissent tous les acteurs de la petite enfance, municipaux ou associatifs.

Amorcer la transformation écologique appliquée à la Petite Enfance

- Les actions inscrites au budget permettront de remettre la nature dans le quotidien des enfants : végétalisation des cours de crèches, formations des équipes municipales et fourniture d'équipements d'extérieur adaptés,
- Faire des lieux d'accueil des modèles d'écologie : expérimentation des couches compostables, achats de jeux et jouets issus du circuit d'occasion, mise en place du lavage des sols sans chimie, actions de réduction des déchets, des produits 100% bio dans l'alimentation, l'abandon progressif du plastique dans la vaisselle des enfants, installation de boîtes à dons.

Soutenir, développer de nouvelles structures, entretenir le patrimoine des structures existantes dans une dynamique de transformation écologique

- Soutien aux partenaires associatifs par un apport financier (13 796 784 €), la mise à disposition de locaux, et un accompagnement des projets qui s'inscrivent dans nos ambitions pour le mandat,
- Travaux d'entretien et d'amélioration du bâti aux enjeux de l'urgence climatique,
- Lancement de projet de crèches de plein air. Les nombreux bienfaits de la pédagogie de plein air pour le développement et l'épanouissement des enfants nous encouragent à développer ce type de structure d'accueil.

Soutenir l'accueil individuel et la complémentarité de l'offre

- Développer des Relais Petite Enfance (RPE), en complément des modalités d'accueil collectif,
- Continuer de développer des outils de communication en direction des familles pour accompagner leurs choix de mode d'accueil.

Renforcer l'accompagnement à la parentalité

- Lancer le travail partenarial autour du projet de Maison de la Parentalité.
- Soutenir le LAEP nomade afin de mieux accompagner les familles sur certains territoires en mutualisant des locaux adaptés à la Petite Enfance.

Poursuivre les projets innovants pour répondre aux évolutions sociétales, valoriser le travail des professionnels et lutter contre la pénurie d'effectif

- Poursuivre le dispositif AVIPS permettant l'insertion sociale et professionnelle des familles en leur garantissant un accompagnement essentiel pour l'accueil de leur enfant,
- Poursuivre le partenariat au sein de la Cité Educative (Lyon 8^e) avec un travail sur des projets innovants, et l'accompagnement des parents de tout-petits vers la socialisation de leur enfant,
- Poursuivre le projet de crèche d'application dans le secteur Gorge de Loup.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

15 128 K€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

23 405 K€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

722.2

CONTEXTE

Le budget 2024 traduit les orientations de la Municipalité en matière d'éducation, développées dans le projet éducatif de Lyon 2021-2026.

Il se décline sous 3 axes :

- L'éducation à la transition écologique,
- L'éducation à la citoyenneté, à l'engagement et à l'émancipation,
- L'éducation coconstruite, plus juste, plus solidaire et plus inclusive.

La Ville a pour mission d'assurer le bon fonctionnement des écoles : inscription des enfants et relation aux familles, recrutement et management des personnels municipaux, construction et entretien des locaux, mais aussi dotations et soutiens aux différents projets éducatifs. Elle prend en charge les accueils périscolaires en régie, anime la relation avec les associations gestionnaires et celle avec les prestataires du marché périscolaire. Elle s'inscrit dans un système de coopération interne et externe avec les associations d'éducation populaire, l'Éducation nationale et les autres institutions.

CHIFFRES CLÉS

- Effectifs scolaires 2023 **33 644** élèves (écoles publiques),
- Restauration : environ **25 500** repas/jour,
- **1 977** emplois permanents et de nombreux emplois contractuels et vacataires.

OBJECTIFS 2024

A la rentrée 2023, la Ville de Lyon a ouvert 3 nouveaux groupes scolaires :

- Sur le 7^e arrondissement : groupes scolaires Wangari MAATHAI et Frida KAHLO,
- Sur le 2^e arrondissement : groupe scolaire Eugénie BRAZIER,
- Sur le 9^e arrondissement, Audrey HEPBURN maternelle (ouverture en janvier 2024) Tandis que les écoles provisoires Ginkgo, Montel et Blandan ont été fermées.

Temps de l'enfant et accueil des enfants à besoins spécifiques

Après la mise en place d'une nouvelle offre de restauration sur le temps de la pause méridienne et le développement d'une nouvelle offre municipale d'accueil de loisirs extrascolaire en 2022 et 2023, la Ville poursuit cette dynamique à la rentrée 2024 par :

- La structuration de la filière animation au sein de la Ville de Lyon,
- Une meilleure prise en charge l'accueil des enfants à besoins spécifiques au sein de ses écoles en déployant en particulier des moyens en ressources humaines pour la prise en charge sur les temps périscolaires,
- Une proposition renouvelée pour le périscolaire du soir à la rentrée 2024.

Sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, la programmation de subventions 2024 aux écoles et aux associations s'inscrit en phase avec les objectifs du nouveau Projet Educatif de Lyon.

Santé de l'Enfant

Il s'agit du financement d'actions de prévention et de soutien technique aux 79 professionnel.les des équipes médico-sociales (production de supports, fourniture de matériels...), qui assument la délégation santé scolaire pour l'État et mènent de très nombreux projets médico-sociaux pour une école inclusive (handicap, précarité sociale et de santé, prévention...).

Alimentation Durable

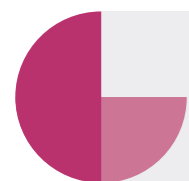
Cette mission correspond à l'achat et la distribution des repas de la restauration scolaire, aux dépenses liées au déploiement de la collecte des biodéchets, à la cuisine centrale, à l'animation de la pause méridienne pour la part des animateurs rémunérés en vacances dans le cadre des accueils de loisirs municipaux.

L'offre de restauration scolaire mise en œuvre dès la rentrée 2022 vise l'augmentation de la part de bio dans les repas : 50% en septembre 2022, 55% à la rentrée 2023 et 65% dès la rentrée 2024 ; la part des aliments d'origine locale étant de 50% minimum. Les menus permettent de servir, au choix des parents, un menu végétarien « jeune pousse » sur toute la semaine, un menu avec 2 repas végétariens et 2 repas avec protéines animales dit « petit bouchon » ou un choix mixte entre ces deux menus. Pour accompagner cette mise en œuvre à la rentrée, la Ville a travaillé sur la rédaction d'un Guide de la restauration, qui rassemble un socle commun de pratiques et postures pour les professionnels de la pause méridienne, pour un accueil de qualité des enfants.

Fonctionnement et entretien des écoles et des accueils de loisirs

Cette mission comprend :

- Les moyens de fonctionnement des écoles primaires publiques (ex : maintenance des équipements, transports, fournitures, livres...).
- Les forfaits par élève ont été augmentés pour tenir compte de l'inflation,
- Les dotations réglementaires aux écoles privées, fondées sur les effectifs. Les crédits sont maintenus au niveau payé en 2023.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

41 112 K€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

17 851 K€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

1 722.7

CONTEXTE

La Direction des Sports poursuivra en 2024 son engagement pour une pratique sportive accessible à toutes et tous, favorisant la préservation de la santé, le développement du sport à tout âge et les événements sportifs en cette année de Jeux Olympiques (du 26 juillet au 11 août) et Paralympiques (28 août au 8 septembre) en France.

De manière transversale, elle contribuera aux actions et réflexions favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes, l'inclusion et l'éco-responsabilité, au bénéfice des usagers, clubs sportifs et scolaires.

CHIFFRES CLÉS

3 600 000 entrées attendues dans les équipements dont :

- Piscines : **950 000** entrées (usagers, clubs et scolaires) dont **250 000** en piscines d'été,
- Patinoires : **245 000** entrées,
- Gymnases et Stades : environ **2 400 000** (usagers clubs et scolaires).

OBJECTIFS 2024

L'exploitation des équipements sportifs

La Direction des Sports assure l'exploitation et la mise à disposition de plus de 300 équipements sur tous les champs de la pratique sportive : gymnases, salles spécialisées, terrains de football, de rugby, de proximité, piscines, patinoires, Palais des sports, Halle Diagana... Plus de 400 000 heures d'activité sportive sont ainsi mises en œuvre au sein de 110 établissements scolaires et 400 clubs sportifs.

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) Paris 2024, Lyon dispose de Centres de Préparation aux Jeux (CPJ) officiels sur lesquels un stage préolympique est possible pour des délégations d'athlètes étrangères.

L'amélioration des services existants en piscines et en patinoires

Sur l'ensemble des piscines et patinoires, la Direction des Sports proposera un système de réservations de créneaux associé à un paiement en ligne des entrées, tout en maintenant des guichets présentiels afin de limiter la fracture numérique. Elle tendra ainsi à améliorer ses services dans un projet tourné vers des offres de proximité. Mars 2024 verra l'ouverture de la piscine de Gerland.

Les actions en faveur du « sport santé »

L'« Espace Sport Santé », dont l'antenne principale se situe à Gerland proposera à nouveau en 2024, en un même lieu, un programme préventif, éducatif, thérapeutique, répondant notamment au « sport sur ordonnance ».

Évènementiel sportif

Alors que disparaît le tournoi de tennis féminin WTA 250, les tournois « *Open Parc* » et « *Open Sopra Steria* » reviendront au printemps, tandis que le soutien à d'autres événements sportifs de proximité se développera en cette année olympique. Le « *Meeting National Indoor de Lyon* » (MNIL) retrouvera pour sa 3^e édition la Halle d'athlétisme Diagana, sans compter la création d'un « *Championnat de France Elite Gym* » qui investira l'antre du Palais des Sports de Gerland pour des compétitions de gymnastiques artistiques et rythmiques.

Les subventions aux clubs sportifs

Le Maire de Lyon ayant conditionné l'octroi des subventions et créneaux sportifs à la sensibilisation obligatoire des clubs sur le sujet de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, des ateliers de formation spécifiques à destination des 400 clubs sportifs aidés par la Ville seront mis en place.

- Soutien au sport amateur : 3 M€,
- Dispositif d'appel à projets Trait d'Union : 195 k€,
- Soutien aux sportifs préparant les JO : 130 k€,
- Évènementiel sportif : 125 k€,
- Sport professionnel : 490 k€ en subventions et 600 k€ en prestations de visibilité et achat de rencontres sportives au bénéfice d'associations caritatives et sportives.

Dans le cadre des JOP 2024, des places seront allouées à plusieurs associations sportives et structures de l'Éducation populaire, notamment pour les matchs de football qui se dérouleront au « *Stade de Lyon* » (Groupama Stadium de Décines).

L'animation autour du sport

- « *Projet Éducatif* » de Territoire : les éducateurs sportifs encadreront environ 400 classes de cycle 3 (CM1 et CM2) sur le temps scolaire et assureront le volet « Sport » des Activités du mercredi,
- « *Hé Hop* » : des centres de loisirs sportifs et éducatifs regroupant l'offre pour les 3-16 ans qui offriront 12 500 places réparties sur les vacances scolaires.s,
- « *Re Lyon Nous* » : cet événement ludique, familial, culturel et sportif reviendra pour sa 9^e édition en juin 2024 et proposera 5 000 places.
- « *Métropole vacances sportives* » : l'expérimentation de l'été 2023 réussie, les activités sportives gratuites en soirée sont reconduites cet été à destination des jeunes et seront encadrées par les associations sportives lyonnaises, au sein du gymnase Cavagnoud et l'espace Saez (Lyon 8^e).
- « *Jeux sous toutes leurs formes* » et « *Enform@Lyonkid* » : des projets initiés par la Direction des Sports pour mettre en mouvement la population et les agents de la Ville de Lyon dans la perspective de cette année olympique.

CONTEXTE

Le programme Évènements sportifs correspond au soutien accordé à l'ensemble des événements sportifs organisés sur le territoire lyonnais et qui participent à la promotion du sport dans la ville.

2 manifestations sont directement organisées par la Ville : Re Lyon Nous et La Reprise.

D'autres manifestations sportives sont soutenues tout au long de l'année par la Ville avec une attention particulière portée aux projets intégrant la transition écologique, l'inclusion, l'égalité femme-homme et la solidarité au cœur de leurs manifestations.

Des manifestations sportives exceptionnelles peuvent également être organisées (Coupe du monde de Rugby en 2023, Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024) et des animations se tenir en conséquence sur le territoire de la collectivité.

OBJECTIFS 2024

Dans la continuité de 2023, l'ensemble des événements soutenus et produits par la Ville de Lyon aura ainsi vocation à être accessible à tout niveau et tout public et devra proposer aux différents publics des manifestations sportives accessibles de qualité, tout en intégrant pleinement la démarche de favoriser la transition écologique.

Ces axes seront développés, en lien avec les services de la Ville de Lyon, tant à travers la communication des porteurs de projets qu'à travers la transformation effective de leurs modalités de production et d'organisation d'évènements.

Les événements sportifs se répartiront de la manière suivante :

L'organisation d'évènements produits par la Ville de Lyon

- 9^e édition de « *Re Lyon Nous* » : un rallye pédestre familial à travers la Ville autour de la résolution d'une énigme et ponctué d'activités sportives collectives,
- 3^e édition de « *La Reprise* » : une soirée de rentrée sportive lyonnaise avec la mise à l'honneur du sport amateur dans les structures associatives ou de l'Éducation populaire et du sport de haut niveau.

L'organisation de manifestations exceptionnelles

- Animations dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 dont l'accueil du relais de la « *Flamme Paralympique* » en août.

Les subventions récurrentes réparties suivant différentes thématiques

- Course à pied hors stade : *Saintélyon, Lyon Urban Trail, Lyon Urban Trail by night, Ultra Boucle de la Sarra,*
- Disciplines émergentes et liées au développement de sport urbain : *Lugdunum Roller, Contest, Lyon Vélo Festival, BMX Street Station,*

- Sport boules : *Tournois de Pentecôte, Trophée des Clos Boulistes,*
- Mise en valeur des fleuves : *Lyon Kayak et Open Swim Stars,*
- Cyclisme : course sur piste au Vélodrome du Parc de la Tête d'Or,
- Discipline permettant le rayonnement international de la ville : tournoi de tennis *Open Sopra Steria de Lyon,*
- Sport santé : *Nordic Walk in Lyon.*

CHIFFRES CLÉS

- Village Coupe de Monde de Rugby : **145 000** participants, **12** jours d'ouverture, plus de **1 000** enfants accueillis dans le cadre des MJC, Centres sociaux, écoles... plus de **100 k€** de recettes de mécénat auprès de **5** partenaires, **5** matchs accueillis à Lyon,
- Retransmission des quarts de finale de la Coupe du monde de rugby : **3 500** présents,
- Run in Lyon : **32 000** inscrits,
- Saintélyon : **17 000** inscrits,
- Lyon Vélo Festival : **10 000** participants.es,
- Lyon Urban Trail : **6 900** participants.es,
- Lyon Urban Trail by night : **6 540** participants.es,
- Re Lyon Nous (8^e édition) : **5 000** inscrits,
- Nordic Walk in Lyon : **1 800** participants.es,
- AURA Village Rugby Tour : **3 000** participants
- Lyon Kayak : **1 600** participants.es,
- La Reprise : **500** invités.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT*

8 839 K€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

7 169 K€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

427.0

*Budget Direction des Sports

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

973 K€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

30 K€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN*

13.3

*Total de la Direction

Solidarités

Égalité et hospitalité

CONTEXTE

Créée en 2005, la Mission Égalité et Hospitalité intervient autour de 4 grands axes :

- La prévention et la lutte contre les discriminations, pour œuvrer à l'égalité de traitement dans l'accès aux biens et aux services, garantir à chacune et chacun la pleine étendue de ses droits,
- L'égalité femmes-hommes, pour promouvoir les droits des femmes, l'égalité de genre et lutter contre les violences faites aux femmes,
- L'effectivité des droits des personnes en situation de handicap et l'accessibilité des équipements et services publics afin de permettre la participation et l'autonomie des personnes concernées,
- L'hospitalité, pour faire de Lyon une ville plus accueillante et hospitalière pour les personnes migrantes.

CHIFFRES CLÉS

- Égalité femmes/hommes : **179 k€** dont **129 k€** en subventions,
- Lutte contre les discriminations : **179 k€** dont **154 k€** en subventions,
- Handicap : **153 k€** dont **126 k€** en subventions,
- Hospitalité : **133 k€** dont **110 k€** en subventions.

OBJECTIFS 2024

En lien avec le Barreau de Lyon, le Conseil départemental de l'accès au droit, le Défenseur de droits et les associations du territoire, une nouvelle organisation du réseau territorialisé d'accès au droit sera proposée afin d'améliorer la coordination des acteurs intervenants et l'accès au droit des habitantes et des habitants

A la suite du vote du plan de lutte contre les discriminations dans l'emploi et l'insertion au Conseil métropolitain en 2023, le travail engagé - avec la Métropole de Lyon, la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi et la Ville de Villeurbanne - se poursuivra avec notamment l'expérimentation d'un réseau de vigilance en faveur de l'égalité et de la non-discrimination sur le territoire.

Dans le cadre du plan d'action contre les violences LGBTphobes, un travail partenarial avec les associations, les collectivités et les partenaires s'engagera dans différents domaines (Santé, Sport, Éducation, etc). La Ville sera notamment pilote du travail d'élaboration de l'axe culture du plan.

La démarche de Budgétisation Sensible au Genre continuera d'être déployée auprès de nouvelles directions, tout en continuant d'accompagner les directions déjà engagées dans la démarche. Une formation aux enjeux de genre sera proposée aux médiateurs et médiatrices des équipements culturels de la Ville et à d'autres directions, ainsi que des ateliers d'autodéfense féministe qui continueront d'être proposés aux agentes. Un forum associatif féministe aura lieu à l'occasion du 8 mars pour donner à voir la dynamique associative aux habitantes et habitants. Les événements de promotion des droits des femmes, de sensibilisation aux violences vécues se poursuivront en concertation avec les associations et les partenaires du territoire.

Dans le cadre du plan handicap, des actions seront mises en œuvre pour agir pour davantage d'autonomie au quotidien, pour renforcer le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap et travailler à une collectivité exemplaire. Le travail avec les associations de la Commission communale d'accessibilité et les partenaires du territoire se poursuivra autour des groupes de travail existant (Culture, Sport, Numérique, Espaces Publics, ERP), et d'un nouveau groupe de travail Enfance qui sera créé en 2023.

La mise en œuvre du plan d'actions hospitalité se poursuivra avec l'ouverture de la maison de l'hospitalité – lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour les personnes migrantes - en lien avec la Métropole de Lyon et la création d'une carte locale de citoyenneté.

Solidarités

Développement territorial

CONTEXTE

- Les travaux de préparation du renouvellement du contrat de ville et de la convention territoriale 2024-2030 : partenariat interne avec les directions de ville ; forte association des arrondissements concernés, partenariat externe dans les territoires prioritaires avec les acteurs associatifs et une intense démarche de concertation habitante dans la proximité,
- La consolidation du partenariat avec les associations d'éducation populaire, notamment sur le plan financier grâce à une augmentation de 22 % des subventions-socles, ainsi que dans les domaines de la petite enfance et des activités périscolaires,
- La finalisation de la « feuille de route de la politique en direction des jeunes ».

CHIFFRES CLÉS

- Accompagnement des AEP : **16** centres sociaux, **13** MJC, **8** maisons de l'enfance, **5** structures assimilées,
- Soutien aux initiatives associatives : **400** associations subventionnées, **800** actions bénéficiant à plus de **8 000** personnes,
- Ateliers santé-ville : **6** ateliers, une **20^{aine}** de groupes ou commissions de travail, une **20^{aine}** de partenaires, près de **150 000** bénéficiaires,
- Jardins partagés : une **50^{aine}** d'associations accompagnées,
- Les 16-25 ans constituent environ **20%** de la population.

OBJECTIFS 2024

Politique de la ville

- Finaliser la formalisation du cadre contractuel des projets de développement global des quartiers prioritaires 2024-2030,
- Mettre l'accent sur le développement des démarches de démocratie locale et opérer la transition avec la future convention territoriale,
- Initier la mise en œuvre opérationnelle du nouveau cadre contractuel 2024-2030 concernant les quartiers prioritaires,
- Poursuivre la mise en œuvre des conventions NPNRU pour les quartiers de la Duchère, de Mermoz-Sud et de Langlet-Santy,
- Engager un ambitieux projet de renouvellement du quartier des États-Unis,
- Poursuivre la mise en œuvre des plans d'actions répondant aux enjeux partagés avec les habitants et les acteurs pour le secteur de la place Gabriel Péri et la Cité jardin de Gerland.
- Poursuivre la mise en œuvre des projets « quartiers fertiles » à Mermoz-Santy (Lyon 8^e) et à la Duchère (Lyon 9^e).

Jeunesse

- Accompagner l'engagement des jeunes avec la poursuite du dispositif « Bourses Jeunes » visant à soutenir des initiatives des jeunes pour la transition écologique et le climat, ainsi que la démarche « Lyon 2030 : un jeune dans mon organisation pour la transition écologique et sociale » et le soutien aux associations accueillant des jeunes volontaires en service civique ou en stage. Les deux appels à initiatives seront adaptés suite à l'expérimentation menée en 2023.
- Finalisation et mise en œuvre de la feuille de route Jeunesse, travaillée avec l'assemblée des 40 jeunes et dans le cadre des soirées Jeunesse de 2023, présentant les orientations stratégiques et les projets phares en direction des jeunes de 12 à 25 ans.
- Test d'un dispositif d'accompagnement contre la précarité des jeunes et le mieux manger.

Vie associative

- Accompagner les associations d'éducation populaire dans un contexte de crise économique et sociale impactant les projets associatifs et l'équilibre financier des structures, avec un soutien renforcé de la Ville de Lyon,

et une augmentation de 22% des enveloppes de crédits pour les subventions-socles de fonctionnement général,

- Renforcer l'accompagnement des projets associatifs sur les trois axes partenariaux : jeunesse, transition écologique et sociale, développement social local.

Santé/prévention

- Dans le cadre du contrat local de santé : développer des actions de prévention et de promotion de la santé pour et avec les publics vulnérables et renforcer la lutte contre les addictions avec ou sans substance,
- Poursuivre le développement des maisons de santé pluridisciplinaires et des centres de santé participatifs,
- Consolider la démarche des ateliers santé-ville dans les quartiers prioritaires du contrat de ville 2024/2030.

Projet éducatif

Poursuivre la mise en œuvre des activités périscolaires, la grande majorité des associations locales d'éducation populaire partenaires de la Ville de Lyon assurant la moitié de cette offre de loisirs éducatifs dans le cadre du Projet Educatif de Lyon.

Prévention/sécurité

- Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de Lyon avec les services de l'État et l'ensemble des partenaires (Métropole de Lyon, bailleurs sociaux, transporteurs publics, Mission Locale, structures d'éducation populaire...).
- Renouveler le partenariat avec l'Agence Lyon Tranquillité Médication portant le dispositif de médiation sociale
- Renforcer les actions de prévention de la délinquance juvénile dans les quartiers prioritaires de la ville

Jardins partagés

Augmenter le nombre de jardins partagés et renforcer l'accompagnement des associations. Le soutien financier des associations concerne l'animation des jardins partagés et des actions de sensibilisation à l'agriculture urbaine. Enfin, la direction poursuit son soutien aux associations d'anciens combattants et sa contribution à la politique mémorielle de l'Exécutif municipal.



* Total de la Direction du Développement territorial

Solidarités

CONTEXTE

Le plan de mandat délibéré début 2021 porte des enjeux de justice sociale qui ont permis à la Ville et au CCAS de se doter d'un Projet Social ambitieux articulé autour de l'accès aux droits, de l'inclusion, de l'hospitalité et de la participation des personnes concernées.

En 2023, les résultats du baromètre du non-recours aux droits ont posé les bases de la mise en place d'un bouclier social municipal ayant pour objectifs de répondre aux besoins fondamentaux, délivrer une information lisible, simplifier le parcours de l'utilisateur et favoriser l'accès aux loisirs et à la culture des publics les plus éloignés.

CHIFFRES CLÉS

- Solidarités : **1 426 k€**,
- Personnes âgées : **298 k€**,
- Soutien global au CCAS : **16 186 k€**,
- Cotisations : **9 k€**.

Action sociale

OBJECTIFS 2024

Solidarités

Le programme Solidarités regroupe les subventions destinées aux associations assurant des opérations de lutte contre la grande précarité, répondant ainsi aux enjeux majeurs identifiés notamment au travers du bouclier social municipal. Il s'agit notamment d'apporter une réponse face aux besoins en matière d'accueil de jour, d'aide alimentaire et d'hébergement d'urgence.

Opération Aide alimentaire

Le projet social promeut l'accès à une alimentation accessible, saine et durable. La contribution de la Ville de Lyon s'élève à 196 000 € sous forme de subventions, aux actions des associations intervenant dans ce domaine.

Opération Veille Sociale

- Opération Été (20 000 €) : financement d'actions spécifiques et estivales au bénéfice de personnes en situation précaire,
- F.I.A.S. (Fonds d'intervention pour l'action sociale) : 733 515 €,
- Financement de partenaires associatifs dont l'objet social est d'œuvrer auprès de personnes présentes sur le territoire lyonnais, en grande difficulté, notamment dans le domaine de l'hébergement d'urgence.

Opération Accueil de Jour

432 110 € sont consacrés au soutien des structures dont l'activité principale est l'accueil en journée et l'orientation de personnes sans résidence stable, et la fourniture de services : collations, douches, vestiaire, lavage du linge, etc. Autant de prestations destinées à agir pour la dignité.

Opération : SDF Santé

En 2024, 45 000 € seront dédiés au financement d'organismes dont l'objet social est de développer des actions en animant des lieux d'accueil et d'écoute, pour les personnes sans domicile fixe.

Cotisation association : 6 000 €.

Personnes âgées

Ce programme regroupe l'ensemble des soutiens aux partenaires spécialisés dans la prise en charge des seniors, se concrétisant par une aide aux financements d'actions spécifiques destinées à rompre l'isolement

des personnes âgées et à mettre l'accent sur la protection de la santé (animations sportives, repas).

Opération Maintien à domicile

• Foyers-Restaurants (41 000 €) : soutien aux associations gérant des foyers-restaurants dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées de la Ville de Lyon.

Opération Lien social

- Développement Réseaux (151 000 €) : aides au « développement des initiatives locales » destinées aux réseaux gérontologiques, développement des spots seniors,
- Opération Été (7 000 €) : subventions aux associations mettant en œuvre des actions répondant aux besoins de la période estivale, en faveur des personnes âgées lyonnaises (sorties à la journée notamment),
- Subventions aux associations pour Personnes âgées (98 900€).

Soutien de la Ville de Lyon au CCAS

Ce programme regroupe les subventions individualisées de fonctionnement destinées au soutien du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon qui est le support du Projet Social dans sa réalisation en tant qu'opérateur en régie, mais aussi en tant qu'acteur à qui il incombe de fédérer les énergies du territoire, de supporter une ingénierie qui doit apporter une meilleure connaissance de ce même territoire dans l'objectif d'une action coordonnée avec ses partenaires :

Opération Fonds d'Aide aux Jeunes :

Ce financement du partenariat établi par une convention entre la Ville de Lyon, le CCAS et la Métropole de Lyon est dédié aux aides versées aux jeunes en difficulté pour favoriser leur insertion dans la vie active. Il s'élève à 20 000 €.

Opération Taxe sur les spectacles

La compensation au non versement de la taxe sur les spectacles s'élève à 332 356 €. La Ville de Lyon verse au CCAS cette subvention pour compenser le non versement de la taxe sur les spectacles au CCAS.

Opération Équilibre du CCAS

La subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale s'élève à 15 833 388,34€.

Espaces publics

CONTEXTE

Les faits marquants 2023 qui auront un impact sur le budget 2024 pour la direction Cadre de Vie sont les suivants :

- Tags
- Convention berges ville / métropole,
- Sanitaires en location / maintenance,
- Sanitaire surveillé de la place d'Albon,
- Toilettes écologiques,
- Toilettes sèches,
- Sanitaires traditionnels,
- Urinoirs écologiques,
- Gabriel Péri,
- Parcs et jardins,
- Panneaux d'affichage d'opinion,
- Plan de soutien aux sans-abri.

CHIFFRES CLÉS

- **4 229** Contrats Façades nettes,
- **1 429 171,4 €** consacrés au détagage (+ 150 000 € de budget et + 40 % de moyens supplémentaires),
- **9 365** demandes d'intervention de détagage pour une surface traitée de 216 272 m²,
- **970 000** usagers dans les 4 toilettes publiques surveillées (Saint Jean, République, Bellecour, Gerland),
- **1 500 000** usagers dans les toilettes publiques en location / maintenance (JC DECAUX). NB : les entrées des autres types de sanitaires ne sont pas comptabilisées.

Cadre de Vie

OBJECTIFS 2024

Les objectifs des différents programmes portés par le budget 2024 de la direction Cadre de Vie sont les suivants :

Tags

- Consolidation de la montée en puissance des opérations de détagage au sein de territoires ciblés en lien avec les demandes de l'exécutif central et des mairies d'arrondissement,
- Mise en œuvre de la convention de détagage Ville / Métropole sur les berges du Rhône et les rives de Saône,
- Poursuite du travail engagé sur les nouveaux murs dédiés à l'expression libre en lien avec les mairies d'arrondissement,
- Poursuite du travail sur l'évolution du logiciel de gestion des Contrats Façades Nettes afin de permettre une évolution tarifaire.

Sanitaires publics

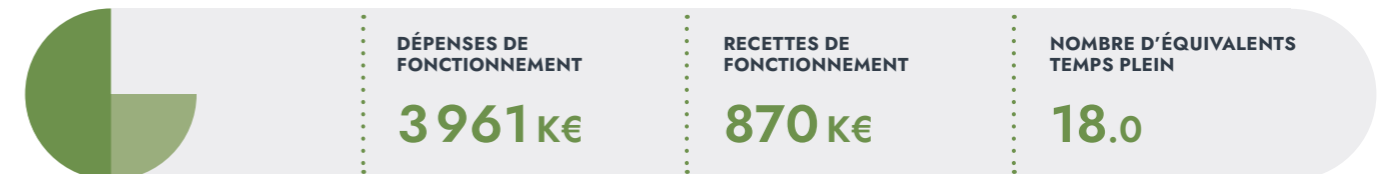
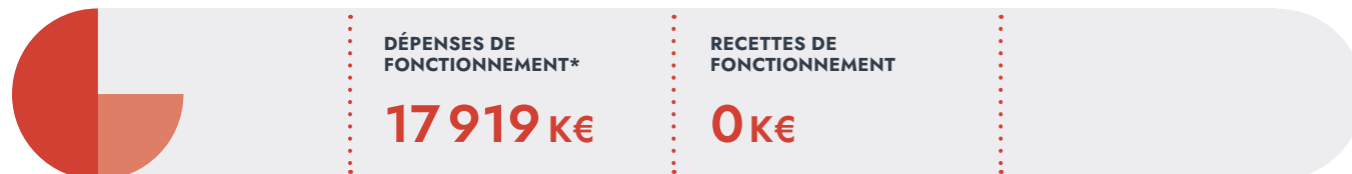
- Mise en service de 7 nouveaux sanitaires en location / maintenance accessibles à tous dans des secteurs à forte fréquentation (dont 2 dans le secteur de la place Gabriel Péri),
- Mise en service de 14 toilettes sèches accessibles à tous dans les parcs et jardins lyonnais,
- Mise en service de 11 sanitaires traditionnels accessibles à tous en création ou en remplacement d'anciens sanitaires,
- Mise en service du nouveau sanitaire surveillé de la place d'Albon sur les rives de Saône,
- Renforcement des points d'hygiène sur la place Gabriel Péri avec la mise en service de 2 sanitaires en location / maintenance d'un urinoir écologique issu du BUPA,
- Poursuite de la mise en place des sanitaires écologiques sur les berges du Rhône et au parc Blandan,
- Maintien du plan de soutien aux sans-abri.

Ouverture / fermeture parcs :

- Prise en compte de nouveaux espaces à sécuriser en lien avec les mairies d'arrondissement.

Affichage d'opinion :

- Mise en œuvre du renforcement des panneaux d'affichage d'opinion dans les arrondissements déficitaires afin de répondre aux objectifs du code de l'environnement.



CONTEXTE

La Direction des Cimetières évolue dans un contexte compliqué d'augmentation à venir de la mortalité, et de fortes contraintes liées au foncier disponible.

Elle doit également moderniser son action et proposer des emplacements et des pratiques funéraires en adéquation avec les évolutions sociétales et les attentes des usagers.

Enfin, la Direction des Cimetières travaille dans un contexte institutionnel complexe et atypique via l'existence sur le territoire de la Métropole de Lyon du Syndicat intercommunal des Pompes Funèbres Intercommunal de l'Agglomération Lyonnaise (PFIAL) et de son délégataire le Pôle Funéraire Public (PFP). Ainsi, la Ville de Lyon est compétente en matière de gestion des cimetières, et les PFIAL ont en charge le service extérieur des pompes funèbres.

CHIFFRES CLÉS

• **80%** environ des recettes prévisionnelles de fonctionnement sont des ventes de concessions.

• **850 k€** de contribution annuelle au syndicat des Pompes Funèbres Intercommunales de l'Agglomération Lyonnaise (PFIAL).

OBJECTIFS 2024

En 2023, un travail important a été conduit autour de l'élaboration de la première stratégie funéraire de la Ville de Lyon qui fixe un cap et des objectifs ambitieux pour 2026.

En parallèle, plusieurs investissements structurants ont été lancés, sur le crématorium de la Guillotière ou encore sur le site de Loyasse pour la création d'un jardin cinéraire et d'un nouvel ossuaire. Les travaux se poursuivront en 2024.

En lien avec les PFIAL et le PFP, et à la demande des associations accompagnant les personnes isolées et les personnes dépourvues de ressources, de nouvelles prestations ont été validées afin de mieux accompagner les défunts.

Enfin, une nouvelle Convention d'engagement a été signée avec la LPO permettant à la Ville de Lyon de bénéficier désormais du label refuge de biodiversité pour chaque cimetière.

En 2024 la Direction des cimetières commencera à déployer les mesures de la stratégie funéraire 2023/2026. Prioritairement, les actions porteront sur :

La mise en place d'une tarification sociale et progressive sur la vente des concessions

Un travail sera conduit avec la Direction du Contrôle de Gestion afin de retravailler les différents tarifs des concessions funéraires et cinéraires afin de les adapter aux coûts réellement supportés par la Ville (une seule évolution a été réalisée depuis 2015).

Ce travail devra également permettre de créer, pour la première fois en France, une tarification sociale et progressive permettant de tenir compte des revenus des familles pour l'achat des concessions.

Le développement de carrés confessionnels

En lien avec les autorités musulmanes, un travail sera effectué au cimetière de la Guillotière afin de proposer 200 nouveaux emplacements au sein du carré musulman actuellement saturé.

Un travail sera également conduit pour créer un carré musulman au cimetière de la Croix-Rousse d'ici fin 2024.

Également, un travail sera conduit pour régulariser la gestion du carré israélite du cimetière de Saint-Rambert, afin de sécuriser les familles propriétaires des concessions.

La création d'un carré naturel au cimetière de la Guillotière

Un premier carré naturel sera opérationnel avant la fin de l'année sur le cimetière de la Guillotière.

Répondant à une demande croissante des usagers, il s'agira d'une parcelle végétalisée, plus propice à la biodiversité, sans caveau, pierre tombale ou soins au formol (uniquement en cas d'absolue nécessité). Les cercueils, comme les urnes cinéraires, seront en bois non traité issu d'une forêt française et les vernis certifiés sans solvant. Ils pourraient être également en matériaux recyclés et biodégradables.

Les carrés naturels participent à la renaturation des espaces, à une moindre pollution des sols, à une plus grande biodiversité, en offrant des espaces qualitatifs aux défunts comme aux familles.

Enfin, d'un point de vue tarifaire, les carrés naturels permettent une prestation plus accessible socialement, compte-tenu de la sobriété de la concession.



Aménagement Urbain

CONTEXTE

En 2023, l'activité de la direction a été marquée par l'entrée en vigueur de la modification n°3 du PLU-H qui constitue un acte fort de la politique de planification urbaine basé sur une végétalisation plus importante de la ville, une diminution des obligations en matière de stationnement et une production plus importante de logements sociaux.

De plus, cette année poursuit l'application de la charte de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale dans les projets de construction qui sont analysés en atelier préalable par un expert sur les questions environnementales.

CHIFFRES CLÉS

Chiffres 2022

- **670** permis de construire déposés,
- **1271** logements collectifs autorisés,
- **1948** logements neufs (collectifs + résidences) autorisés,
- **6676** demandes d'autorisations d'occupation du domaine public,
- **22,99%** : taux SRU au 1^{er} janvier 2022,
- **61804** logements sociaux SRU au 1^{er} janvier 2022.

OBJECTIFS 2024

En 2024, la prise en compte de la transition écologique continue de marquer les actions menées ; en effet, un dispositif appelé Eco Patrimoine permet d'accompagner la rénovation énergétique des immeubles existants par l'utilisation de matériaux biosourcés respectueux de l'environnement. Une aide spécifique est également déployée pour les bailleurs sociaux.

L'année 2024 sera marquée par la signature avec l'ensemble des acteurs de la nouvelle charte lyonnaise du ravalement.

Aménagement et partenariat associatif

Dépenses de fonctionnement : 337 k€

Ce programme est destiné à soutenir les associations qui concourent à la réflexion sur l'urbanisme, l'architecture et la Ville, par des aides versées à :

- L'association Sauvegarde et Embellissement de Lyon,
- L'association Renaissance du Vieux Lyon,
- L'association Maison de l'Architecture Rhône Alpes,
- L'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (215 k€).

Ce programme intègre également les dépenses de fonctionnement de l'observatoire urbain, des études thématiques urbaines et des conventions de sur fréquentation des espaces publics tels que l'Hôtel Dieu ou les Blanchisseries (70 k€).

Gestion du droit des sols

Dépenses de fonctionnement : 162 k€

Recettes : 4 100 k€

Ce programme regroupe les activités relatives à l'application du droit des sols, les principales dépenses concernant :

- Les missions d'architecte, de coloriste, de paysagiste et d'environnementaliste conseil dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme (122 k€),
- Une édition du prix de la jeune architecture urbaine, permettant de valoriser le travail de jeunes architectes diplômés (6 k€),

• Les coûts liés à l'instruction des actes relatifs à l'occupation des sols sur la base des outils informatiques mis conventionnellement à la disposition de la Ville par la Métropole (« Cart@ds ») et la maintenance des classeurs rotatifs (30 k€).

Concernant les recettes, le produit des redevances d'occupation du domaine public, recettes non fiscales, induit par la mise en œuvre des autorisations d'urbanisme.

Habitat

Dépenses de fonctionnement : 168 k€

Ce programme regroupe les activités relatives à l'habitat privé et public et permet la gestion des demandeurs de logement avec une participation annuelle (5 k€).

Dans le cadre des opérations de relogement, une mission de pilotage et de coordination des instances de relogement est menée sur les secteurs de Mermoz et la Duchère (30 k€).

Conjointement avec la Métropole, la Ville poursuit une politique de requalification du parc privé. A ce titre, elle cofinance les dispositifs opérationnels destinés à la coordination des actions de réhabilitation (57 k€).

La Ville de Lyon soutient également des associations actrices de la politique du logement sur le territoire :

- L'association Solidaires pour l'Habitat (19 k€) pour l'accès au logement locatif privé des personnes aux revenus faible ;
- L'association Action pour l'Insertion par le Logement (ALPIL) de 25 k€ permettant de favoriser l'accès au logement de ceux qui en sont exclus.

Concernant les recettes, une dotation globale de décentralisation de l'État pour le financement du transfert des autorisations de changement d'usage des locaux destinés à l'habitation.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

667 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

4 105 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

56.5

Éclairage urbain

CONTEXTE

Le budget 2024 s'inscrit dans un contexte plus favorable car les coûts d'achat d'électricité ont baissé (0,23€/kWh en 2024 contre 0,27 €/kWh en 2023 pour l'éclairage public).

CHIFFRES CLÉS

- **78 848** lampes gérées dont **54 082** en éclairage fonctionnel, **23 356** en mise en valeur et **1 020** en éclairage de stades,
- **19 766 024 kWh** consommé (chiffre 2022),
- **382** branchements pour festivités (chiffre 2022).

Éclairage fonctionnel

- Coût de fonctionnement par lampe : **117 €**,
- Dont consommations électricité : **77 €**,
- Coût de revient par habitant : **12,13 €**.

Plan lumière

- Coût de fonctionnement par lampe : **24 €**,
- Dont consommations électricité : **9 €**,
- Coût de revient par habitant : **1,06 €**.

OBJECTIFS 2024

Face à cette situation, la maîtrise des dépenses d'énergie est un enjeu primordial et la Ville poursuit la mise en œuvre du plan de sobriété, avec notamment une mise en lumière patrimoniale limitée à trois jours par semaine, avec des horaires adaptés en fonction des périodes de l'année.

En revanche, l'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit a été pour le moment suspendue en raison de contraintes techniques, liées à l'interdépendance avec certaines communes limitrophes sur le dispositif d'allumage/extinction de l'éclairage public.

2024 sera aussi la première année de mise en œuvre du 3^e plan lumière, avec ses trois axes : qualité, sobriété, citoyenneté (action 2024).

Energie (4 386 k€)

Dans ce contexte, une marge de manœuvre possible pour diminuer la facture énergétique est d'accélérer la politique d'investissement orientée sur la réduction des consommations d'énergie. L'utilisation de matériel moins énergivore et plus efficace lors des opérations de rénovation et le développement des réseaux intelligents (télégestion, temporalité, détection de présence...) permettent d'adapter les niveaux d'éclairage aux différents temps de la nuit. De même, certains parcs et jardins sont passés sous télégestion afin d'optimiser les temps d'éclairage.

Eclairage public (2 512 k€)

Ce programme regroupe à la fois les crédits nécessaires à l'entretien de l'éclairage fonctionnel (2 178 k€) et ceux destinés à maintenir les installations de mise en valeur (334 k€). Ils sont essentiellement destinés à assurer l'approvisionnement en lampes et fournitures, à réaliser l'entretien préventif et curatif des installations d'éclairage : matériel et réseau, à assurer les contrôles périodiques : contrôle mécanique des mâts, vérification électrique des armoires de commande et câbles ainsi que le contrôle des ferrures.

Eclairage des terrains de sport (34 k€)

L'objectif est de contenir les frais d'entretien et de maintenance tout en améliorant la qualité de service et le taux de disponibilité de ces équipements.

Electrification des marchés alimentaires (13 k€)

Une grande partie des marchés alimentaires est maintenant électrifiée. Cela représente 38 sites et 1225 prises. Les crédits affectés à ce programme permettent de réparer des installations soumises à de fortes pressions lors de leur utilisation (coffrets forcés, bornes escamotables mises hors d'usage) et au vandalisme.

Festivités (176 k€)

L'activité consacrée aux branchements électriques sur la voie publique se renforce avec l'interdiction des groupes électrogènes et empiète sur le travail consacré à la maintenance du réseau. Pour optimiser le temps passé sur cette activité, une procédure plus efficace de gestion des dossiers a été mise en place avec valorisation des coûts. Par ailleurs, la mise en place de branchements pérennes sur un certain nombre de sites a permis de rationaliser les temps d'intervention.

De même, l'implication de la Direction de l'Éclairage Urbain est toujours très forte et en particulier pour la fête des lumières (8 décembre).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

7 319 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

290 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

73.1

Espaces publics

CONTEXTE

La Direction Biodiversité et Nature en Ville est engagée dans une démarche de gestion environnementale.

L'obtention régulière de labels nationaux témoigne de l'excellence de cette dernière dans de nombreux domaines. Elle adapte ses pratiques sur les espaces qu'elle a en gestion en fonction des usages et tend chaque année à augmenter les espaces de nature propices au développement de la biodiversité. Cette démarche permet de mieux adapter ses interventions et de répartir les budgets nécessaires. En 2024, 3,5 hectares d'espaces verts supplémentaires seront repris en gestion directe.

CHIFFRES CLÉS

- 500 hectares de surfaces en gestion,
- Plus 5000 arbres en gestion sur la Ville,
- 117 bassins, fontaines et systèmes de brumisation,
- 323 bornes fontaines de distribution d'eau potable,
- 234 aires de jeux,
- Jardin Botanique: 12 000 espèces différentes collectionnées et 14 665 plantes,
- Jardin Zoologique: 61 espèces et plus de 400 animaux,
- Parc de la Tête d'Or: plus de 6 000 000 de visiteurs par an,
- Visites et animations pédagogiques: plus de 37 500 participants.

Espaces verts

OBJECTIFS 2024

Maintenance des espaces verts

En hausse de 8 % par rapport au BP 2023, les principales évolutions de cette mission sont les suivantes :

Entretien des espaces verts

La hausse de 13 % allouée à cette activité permettra d'entretenir les espaces existants et ceux nouvellement livrés. Grâce au développement de la gestion différenciée et aux espaces propices à la Biodiversité, le budget lié à l'entretien horticole a, en partie, pu être adapté pour faire face à l'évolution des surfaces.

Propreté des espaces verts

Le poste relatif au nettoyage des surfaces nouvelles nécessite une augmentation en raison de la livraison de nouveaux espaces mais également de la révision des conventions de nettoyage avec la Métropole. En effet, dans le cadre des dispositifs de propreté conclus avec la Métropole, outre l'évolution contractuelle des 7 conventions existantes (Berges du Rhône, Confluence, Duchère, Industrie-Saint Rambert, Garibaldi, Mermoz Nord-Sud et Rives de Saône), le budget a été réévalué du fait de l'élargissement du périmètre de la convention Confluence pour un montant de 135 k€.

Jardinage citoyen

Une enveloppe de 60 k€ est consacrée au développement du jardinage citoyen et plus spécifiquement aux travaux nécessaires à la création des jardins de rue. L'année 2023 a permis de créer 291 nouveaux jardins de rue. Par ailleurs, une enveloppe de 20 k€ sera dédiée pour répondre à la mission de sensibilisation et de participation des citoyens par le biais d'appels à projets autour des jardins citoyens.

Gestion des équipements

En faible hausse, 1 %, les montants affectés à cette mission pour 2024 permettront la poursuite de l'entretien des fontaines, des systèmes d'arrosage et des jeux et mobiliers urbains. Le nombre des aires de jeux à entretenir et à contrôler sera en légère augmentation puisque 4 aires de jeux complémentaires vont être ajoutées au patrimoine en gestion.

Innovation et transition écologique

Dans la continuité des missions menées par la Direction, en faveur du développement de la biodiversité, le BP 2024 prévoit, dans le prolongement des démarches engagées depuis 2021, le financement d'études ou inventaires faunes flores menés sur le territoire à hauteur de 80 k€. En outre, un budget de 40 k€ sera alloué pour faire face aux nouvelles demandes liées aux études (analyse et contrôle des sols, relevé topographiques, etc).

Jardin Botanique et jardin Zoologique

Ces missions comprennent l'ensemble des activités liées à la gestion des collections animales ou végétales, recherches scientifiques et de conservation. Les crédits proposés restent stables.

Lyon Nature

En hausse de 14 %, cette mission regroupe l'ensemble des actions pédagogiques menées par le service Lyon Nature. Cette augmentation résulte principalement de la mise en place d'actions volontaristes de la direction à destination des citoyens afin de promouvoir les démarches en faveur de la biodiversité.

Support technique

En hausse de 4 %, cette mission regroupe à la fois l'ensemble des dépenses venant en support de l'activité d'entretien et de gestion des espaces verts.

Moyens généraux

En hausse, cette augmentation résulte principalement du souhait de la Direction de maintenir son niveau de qualité marqué par le renouvellement de la 4^e fleur et l'accueil du concours des meilleurs apprentis de France en prévoyant un budget de 42 k€.

Recettes

Les recettes de la DBNV sont issues essentiellement des animations du service Lyon Nature. Elles ont été revues à la baisse du fait de la mise en place de gratuité pour favoriser l'élargissement des publics.

Espaces publics

CONTEXTE

Dans la continuité des dernières années, l'année 2023 n'a pas été à la hauteur des prévisions en matière de recettes de stationnement. Cette situation peut s'expliquer par le comportement des usagers (faible respect du stationnement), une évolution de la mobilité et par conséquent une diminution de l'occupation des places.

Concernant les usages, la tendance se poursuit quant à la hausse de la part de paiements dématérialisés en 2023 (environ 77% des transactions). L'activité de la Direction est également s'inscrit dans le développement de l'évaluation des politiques publiques menée dans le cadre du programme européen Reallocate (rues des enfants et politique de stationnement).

CHIFFRES CLÉS

- 687 km de voirie ouverte à la circulation automobile,
- 1601 horodateurs en service pour 44 000 places payantes existantes,
- 969 entités de jalonnement piéton,
- 378 km de réseau cyclable,
- 39 616 places vélos sur arceaux,
- 3 540 places dédiées trottinettes,
- 1000 arrêtés par an relatifs à la circulation et au stationnement.

Mobilité urbaine

OBJECTIFS 2024

La direction Mobilité urbaine a en charge plusieurs missions :

- Proposer, délivrer son expertise et défendre les intérêts de la Ville en matière d'aménagements de mobilité auprès des partenaires,
- Conseiller, proposer, mettre en œuvre et gérer le stationnement sur voirie, y compris pour la logistique urbaine,
- Définir et contrôler l'activité des opérateurs en libre-service sans station,
- Réaliser les arrêtés permanents relevant du pouvoir de police de stationnement du Maire et du pouvoir de police de circulation du Président de la Métropole,
- Piloter la mise en œuvre des projets d'apaisement (Presqu'île à vivre, La voie est libre, aménagements des rues des enfants),
- Assurer la gestion du stationnement des véhicules de service dans les parcs en ouvrage,
- Piloter la mise en œuvre des dénominations de voies et espaces publics

Exploitation stationnement

Cette activité regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes relatives au stationnement payant sur voirie. Le montant des dépenses de fonctionnement de cette activité s'élève à 2 024 k€. L'augmentation des dépenses à hauteur de 59 k€ par rapport au BP 2023 permet de financer les prestations élargies confiées à la société publique lyonnaise de mobilités (SPLM) : accueil du public, remboursement des usagers.

Les recettes de stationnement sont estimées pour 2024 à 25 000 k€. Cette hausse prudente tient compte des effets induits de la nouvelle politique du stationnement et du contrôle (effet LAPI améliorant le taux de respect).

Développement des mobilités

Cette activité regroupe l'ensemble des subventions individualisées aux associations Prévention routière, Les boîtes à vélo, Comité de la randonnée pédestre Rhône et Métropole Lyon, Pour la cité humaine les droits du piéton, pour un montant de 8,8 k€ ainsi que des cotisations versées à des associations dédiées au développement des modes actifs. En 2024 une subvention de fonctionnement

de 21 k€ permettra de contribuer au financement d'actions ciblées par l'association Pignon sur Rue (développement du vélo). Cette activité comprend également les recettes d'occupation du domaine public : la DMU assure l'instruction des autorisations pour les opérateurs « freefloating » de location de trottinettes et d'autopartage labellisés par la Métropole. Sont inscrits au BP 2024, 350 k€ de recettes correspondant aux redevances pour ces activités. Les variations de montants sont la conséquence de l'évolution des flottes et des départs et arrivées d'opérateurs sur la ville de Lyon.

Etudes de stationnement et logistique

La DMU commande des études stationnement et logistique permettant d'analyser les usages, d'aider aux choix dans la conception des projets et d'évaluer l'impact des mesures mises en œuvre. En 2024 sont inscrits 60 k€ de dépenses.

Plan de mobilité employeur

Dans le cadre du PDME, cette activité regroupe les dépenses relatives au stationnement des véhicules de service : abonnements, tickets et cartes dans les parcs en ouvrage. Ces dépenses représentent 95 k€, soit une baisse de 36 k€ par rapport au BP 2023, principalement liée à la mise en place du nouveau schéma directeur des parkings de la Métropole entraînant la suppression des abonnements illimités du parking Hôtel de Ville en 2024, ainsi qu'à la poursuite de la rationalisation des titres de stationnement, menée depuis 2013.

Mobiliers urbains

Cette activité concerne l'entretien, la suppression et le nettoyage du jalonnement directionnel urbain et de la signalétique locale. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 21 k€.

Rue des enfants

Cette activité concerne les aménagements permettant de réaliser des rues pour et par les enfants aux abords des écoles, par le biais d'actions artistiques (dessins sur les luminaires éclairage urbain) menées avec les enfants. Les dépenses de fonctionnement sont de 17 k€ en 2024.





École Victor Hugo, Lyon 1^{er} arrondissement © Muriel Choulet

Espaces publics

CONTEXTE

Depuis quelques années, différents travaux dans le champ des sciences humaines ont fait état d'un rétrécissement de la place accordée aux enfants dans la ville : rétrécissement de leur mobilité, et plus largement de leur autonomie. Suivant les travaux du chercheur Francesco Tonucci, la ville à hauteur d'enfant vise à faire des enfants des acteurs à part entière de leur ville, et à leur garantir une place réelle dans un espace encore trop souvent inadapté à leurs besoins.

Trois objectifs y concourent :

- Aménager la Ville pour prendre en compte les besoins des enfants dans chacun des espaces,
- Permettre aux enfants de devenir des acteurs de la vie démocratique, en participant à la vie et aux débats publics,
- S'engager pour la promotion et la protection des droits de l'enfant.

CHIFFRES CLÉS

- **48** cours nature accessibles fin 2024,
- **207** enfants élus dans les CAE,
- **6** fresques réalisées par des enfants en 2024,
- **10** écoles entrent dans la démarche européenne SF4C.

Ville des enfants

OBJECTIFS 2024

Faire de Lyon une ville à hauteur d'enfant, c'est s'assurer d'une ville plus inclusive pour chaque citoyen et citoyenne de la ville, et qui améliore la qualité de vie de toutes et tous.

Aménager une Ville à hauteur d'enfant
Avec 5 nouveaux recrutements dans l'équipe projet des cours nature, la végétalisation des cours d'écoles et crèches s'accéléra en 2024, pour favoriser le lien des enfants avec la nature en leur offrant un nouveau support pédagogique, en faire des espaces plus apaisés et inclusifs, et participer au développement de la nature en ville et de ses bienfaits. Chacune de ces cours fait l'objet d'une concertation avec la communauté éducative et les enfants, pour permettre d'adapter chaque cours aux usages des enfants.

La participation des enfants à la vie démocratique
Outre les Conseils d'arrondissement des enfants, lancés en 2022, un Conseil municipal des enfants sera lancé courant 2024, pour garantir la prise en compte de la parole des enfants. Ces instances permettent un accompagnement à la citoyenneté des enfants, en leur permettant de faire entendre leur voix sur des thématiques qu'ils jugent prioritaires. Les enfants au cours de leur mandat réalisent différents projets sur les sujets de leurs choix.

Étendre les horizons
Par l'organisation d'un Village des métiers promouvant les métiers dits « manuels », techniques et de l'artisanat, la Ville entend lutter contre la formation de stéréotypes de genre et de parcours, pour étendre les horizons des jeunes sur les trajectoires de vie possibles. Lyon accueillera ainsi en 2024 les finales internationales de la compétition des métiers Worldskills.

La protection des droits des enfants
L'apaisement et la sécurisation des abords d'écoles, et de crèches se poursuivent en 2024, dans le cadre des rues des enfants. Les enfants sont sollicités pour la réalisation de 6 fresques, accompagnés par un artiste pour chacune des écoles concernées. L'alimentation des enfants est un axe fort de leur droit à la santé. La Ville de Lyon, lauréate du programme européen School food for change, œuvre à resserrer les liens ville-campagne, pour une alimentation locale, plus saine et équilibrée, en replaçant l'enfant comme acteur de son alimentation : visites de ferme, ateliers sur la saisonnalité des légumes, et accompagnement au goût y contribuent.

	<p>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</p> <p>491 k€</p>	<p>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</p> <p>171 k€</p>	<p>NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN</p> <p>1.0</p>
---	---	---	--

Économie, commerce et artisanat

CONTEXTE

Gestion et exploitation du domaine public de la Ville

Les interventions de la Direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat portent sur l'organisation des marchés forains et la gestion et la réglementation des terrasses, enseignes et publicité. La direction a également en charge l'organisation des fêtes foraines, manèges, la gestion de la base de vie des forains et la gestion des kiosques de presse, à fleurs ou des édicules dans Lyon et au Parc de la Tête d'Or.

Valorisation et développement du tissu commercial

La direction participe au financement des opérations de redynamisation commerciale des quartiers, mais aussi de l'ensemble des subventions individualisées aux associations de commerçants ou aux intervenants dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Elle développe deux labels : Engagé à Lyon pour soutenir les initiatives en lien avec l'ESS et Fabriqué à Lyon pour valoriser la production locale.

CHIFFRES CLÉS

- **4 470** terrasses, équipements de commerces, étalages, porte-menu,
- **76** associations de commerçants ou d'intervenants de la sphère de l'ESS accompagnées pour des actions annuelles et lors des illuminations de fin d'année,
- **77** marchés forains,
- **57** commerçants aux Halles Paul Bocuse.

OBJECTIFS 2024

La préparation du budget 2024 est marquée par la volonté de maintenir l'accompagnement des acteurs du commerce, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire, dans un contexte d'inflation. Les tarifications de l'occupation de l'espace public sont ajustées à la hausse de 2% afin de sécuriser un niveau de recette permettant une action publique forte. L'année 2024 se verra impacter par l'organisation par la Ville de Lyon du tri des déchets sur les marchés forains en lieu et place de la métropole.

Le tri des déchets sur les marchés

L'année 2024 verra la mise en œuvre de l'obligation de tri des déchets alimentaires sur l'ensemble des marchés du territoire. La métropole n'ayant pas la compétence sur le tri des déchets professionnels, la Ville de Lyon doit mettre en place des actions de tri et d'enlèvement des déchets sur les marchés forains. Deux modes opératoires sont envisagés, en fonction de la taille des marchés, soit par l'intermédiaire d'une prestation externe, soit par de la sensibilisation des forains sur le tri.

Le Règlement Local de Publicité et la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Les recettes de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sont maintenues à la Ville malgré la prise de compétence publicités et enseignes de la Métropole. L'impact organisationnel sera lui aussi limité, par la mise en place d'une délégation de gestion ; la Ville continuera à instruire et percevoir les redevances sur les enseignes et la publicité.

La tarification de l'occupation commerciale du domaine public

Une évolution de 3% de la tarification commerciale du domaine public et de 2% des droits de place sur les marchés est prévue sur l'année 2024, pour un montant total de recette de 10 183 k€, en hausse de 4% par rapport au BP 2023, du fait notamment de l'extension de la période d'ouverture des terrasses sur stationnement, qui augmente de trois mois sur l'année.

La valorisation et le développement commercial

Le montant des subventions prévisionnelles 2024 est de 827,5 k€, identique au montant des subventions de l'année 2023 (hors aides exceptionnelles aux commerçants suite aux émeutes).

Baisse des dépenses d'électricité

Une baisse prévisionnelle de 670 k€ de dépenses d'électricité s'inscrit dans le contexte général de la Ville.

Relations internationales

CONTEXTE

L'action internationale de la Ville de Lyon a été encadrée jusqu'en novembre 2023 par une convention de service commun avec la Métropole de Lyon.

Désormais, les deux collectivités territoriales disposent de deux entités administratives distinctes, dédiées aux relations européennes et internationales, afin d'instaurer une nouvelle dynamique répondant aux orientations stratégiques spécifiques de la Métropole et de la Ville de Lyon (diplomatie climatique, diplomatie des villes, droits humains). Dans ce contexte, la Ville de Lyon crée en 2024 une Direction des Relations européennes et internationales.

CHIFFRES CLÉS

- **1** délégation officielle menée par le Maire de Lyon en Arménie en avril 2023,
- **4** Maires de villes jumelles reçus par le Maire de Lyon (Turin, Jéricho, Yokohama et Francfort),
- **4** aides exceptionnelles d'urgences octroyées en faveur des victimes de catastrophes naturelles et humanitaires,
- **3** défenseurs des droits humains accueillis dans le cadre du programme « Lyon, Ville Refuge »,
- Une hausse des visiteurs de **52%** aux Fêtes consulaires.
- **12** événements organisés à l'Hôtel de Ville sur des sujets internationaux en 2023 et 6 à venir pour le début d'année 2024,
- **60** projets internationaux subventionnés dans le cadre des appels à projets internationaux.

OBJECTIFS 2024

Les équipes du service des relations internationales ont eu une activité soutenue en 2023. Elles ont été amenées à conduire différentes opérations répondant aux objectifs stratégiques suivants :

- Renforcer la stratégie européenne de la Ville ; poursuivre les projets de coopérations européennes et internationales en s'inscrivant dans des partenariats existants, afin d'identifier des solutions à des problématiques communes ; construire des projets internationaux à Lyon, en adéquation avec les grandes orientations du mandat.
- Valoriser l'internationalité de la Ville, en s'appuyant sur ses diversités et associer ses acteurs, au premier rang desquels ses habitant.e.s, aux dynamiques européennes et internationales pour construire un territoire solidaire, hospitalier, favorisant le bien-vivre ensemble et l'épanouissement de chacun.

La collaboration avec nos villes partenaires ou stratégiques se poursuit en 2024 en Europe, Asie, Amérique du Nord, Afrique, Moyen-Orient, Caucase, autour des quatre grandes priorités du plan de mandat 2020-2026 : le climat, la solidarité, l'interculturalité et l'internationalité du territoire.

On peut citer quelques exemples de projets qui verront le jour en 2024 :

- Plusieurs missions officielles conduites par le Maire de Lyon ou ses adjoint.e.s sont envisagées, principalement en Europe, afin de renforcer les alliances sur les grandes thématiques du mandat.
- Nous continuerons de faire de Lyon une ville refuge, en accueillant les défenseurs des droits humains internationaux menacés dans leur pays d'origine, par notre implication dans des réseaux tels qu'ICORN.

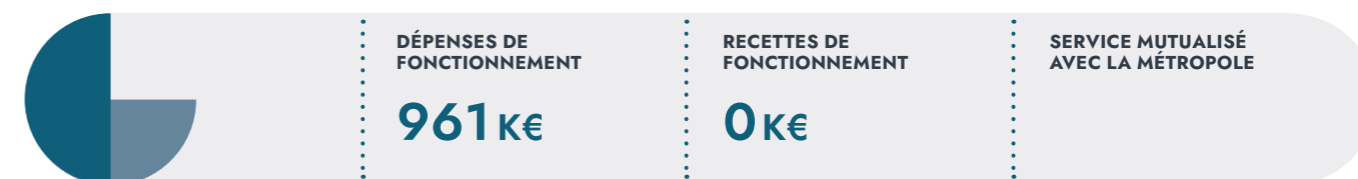
Sur le volet européen, la Ville de Lyon poursuit son implication dans des réseaux tels qu'Eurocities et auprès des institutions européennes.

Elle entend aussi valoriser l'esprit européen, les valeurs et l'action de l'Union Européenne auprès des habitant.e.s, en développant une diplomatie des Villes. Labélisée parmi les « 100 Villes climatiquement neutres », la Ville de Lyon poursuit en 2024 son implication au cœur d'un réseau de villes inspirantes et pionnières qui serviront d'exemple pour les villes du futur.

En 2024, la Ville de Lyon renouvelle son soutien et son adhésion à différents réseaux et organismes : Silky Cities, ICORN, AFCCRE, Eurocities, CUF, CGLU, NIFC. L'Appel à Projets Internationaux commun à la Ville de Lyon et à la Métropole de Lyon est remplacé en 2024 par une procédure de demande de subventions propre à la Ville de Lyon, qui continuera de financer les projets portant sur l'interculturalité, la citoyenneté européenne et mondiale et la solidarité internationale.

La Ville consacre également une partie du budget à l'octroi d'aides d'urgence en cas de catastrophes naturelles ou de situations de crises géopolitiques.

Enfin, nous poursuivons l'organisation de plusieurs temps forts tels que le Joli Mois de l'Europe, les Fêtes Consulaires, le Festival des Solidarités Internationales et la Journée Internationale des Droits Humains.



Université Recherche

CONTEXTE

Avec plus de 180 000 étudiants à l'échelle de la Métropole et 115 000 à l'échelle de la Ville, dont 23 000 étudiants internationaux, 5 400 doctorants, 19 établissements universitaires et près de 450 laboratoires publics et privés, Lyon et plus globalement la Métropole sont reconnues pour la qualité de l'offre de formations et le cadre de vie agréable et dynamique dont bénéficient les étudiants.

CHIFFRES CLÉS

- 183 300 visites sur l'année universitaire 2021-2022 sur le site portail Lyon Campus, soit en moyenne 502 visites/jour, plus de 18 100 abonnés sur le compte Facebook LyonCampus, plus de 6 800 abonnés sur le compte Instagram.
- 50 associations en résidence à la Maison des Étudiants.
- 72 000 € : montant du fonds annuel de l'appel à projets initiatives étudiantes (44 000 € Métropole de Lyon et 28 000 € Ville de Lyon).
- 50 subventions à des associations étudiantes en 2023.

OBJECTIFS 2024

Le service commun « Université - Vie étudiante », créé en 2016 entre la Ville de Lyon et la Métropole, est articulé en 3 pôles : aménagement, valorisation et innovation, vie étudiante.

Ce service polarise les dispositifs d'accueil, de valorisation territoriale et d'intégration des étudiants dans la cité, dans une « vitrine urbaine » : la Maison des Étudiants.

L'accueil et l'intégration culturelle et citoyenne dans la cité

La « Maison des Étudiants », située 90 rue de Marseille, à Lyon 7^e, regroupe en un seul lieu, des dispositifs d'accueil, d'intégration, d'hospitalité et de citoyenneté pour tous les étudiants et leurs associations, avec pour objectif de :

Favoriser l'engagement citoyen, et accompagner et soutenir les initiatives étudiantes

• Avec la pépinière associative : 450 m² d'espaces à disposition, ouvert du lundi au samedi de 9h et 22h30 avec 50 associations en résidence accueillies en 2023/2024, pour les accompagner dans leurs projets de développement, faire naître des initiatives et valoriser les actions : conférences, projections, ateliers, cours linguistiques, expositions, animations culturelles, distributions alimentaires...

• Par l'appel à projet initiatives étudiantes (APIE), destiné à valoriser et soutenir les actions dans les domaines suivants : culture et sport ; engagement au service de la société ; accueil des étudiants et la solidarité internationale ; professionnalisation, insertion économique et innovation. En 2023, dans ces différents domaines, 23 associations étudiantes ont été subventionnées par la Ville de Lyon et 39 par la Métropole de Lyon.

Communiquer efficacement en direction des étudiants

Via les réseaux sociaux et le site portail www.lyoncampus.com.

Améliorer les conditions d'accueil et de vie des étudiants sur le territoire en termes de logement, mobilité, alimentation, santé, loisirs, culture, insertion professionnelle, etc..., notamment par l'amélioration de l'accès aux différents services disponibles et une meilleure coordination entre eux :

- Participer à la lutte contre la précarité étudiante en soutenant les initiatives dans ce domaine (accès aux distributions alimentaires, lutte contre l'isolement, aide à l'insertion professionnelle...) et soutenir les actions interculturelles, d'accueil et d'hospitalité,
- Accueillir et intégrer les étudiants internationaux dans la cité : un événement spécifique d'accueil est prévu dans un format à définir. Cela passe également par une participation financière de 25 000 € au « Students Welcome Desk » (SWD), sous maîtrise d'œuvre de l'Université de Lyon,
- Intégrer les étudiants dans la cité par un accès facilité à l'offre culturelle et aux événements du territoire ainsi qu'à l'ensemble des services qui contribuent à leur qualité de vie sur le territoire, en proposant notamment une offre culturelle riche proposée à l'achat du Pass Culture, dispositif à 18 € pour 4 places de spectacle, 3 coupons dans 75 établissements culturels du territoire et un coupon cinéma dans 31 salles du GRAC (Groupement régional d'actions cinématographiques).

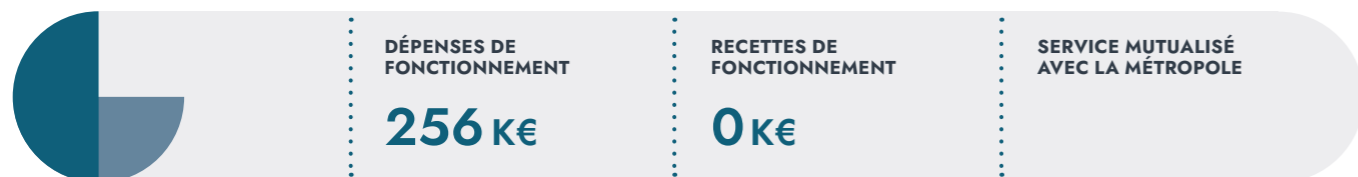
Le rayonnement international de la formation et de la recherche

Par des actions menées avec la Métropole de Lyon pour :

- Valoriser la Recherche par l'attribution de 3 Prix de la Jeune Recherche (5 000 €) à de jeunes chercheurs lyonnais,
- Soutenir la notoriété internationale et scientifique lyonnaise par l'attribution de subventions pour des colloques (36 000 €), organisés par les laboratoires des établissements universitaires et le cycle de conférences de l'Université Populaire (9 000 €).



Cimetière de la Guillotière, Lyon 7^e arrondissement © Muriel Choulet



Halles de Lyon Paul Bocuse

CONTEXTE

La ville de Lyon est propriétaire du bâtiment des Halles Paul Bocuse. 56 lots sont mis en concession auprès de commerçants. Les concessions actuelles, d'une durée de 15 ans, arrivent à échéance au 31 décembre 2025.

CHIFFRES CLÉS

- Nombres de commerces et restaurants : **56**,
- Surface concédée : **6 090 m²**.

OBJECTIFS 2024

Dans la continuité de la construction des budgets précédents, l'élaboration du budget 2024 a été caractérisée par un travail transversal, regroupant l'ensemble des directions participant à la gestion du site, de ses finances et de son personnel.

Comme pour 2023, le budget 2024 a été construit en recherchant un équilibre financier provenant des recettes générées par la seule exploitation des Halles.

Depuis qu'il est géré en budget annexe au budget général, le site des Halles de Lyon Paul Bocuse administre l'intégralité des charges et produits liés à son activité, notamment sa masse salariale, ainsi que les investissements nécessaires à son fonctionnement. Sa masse salariale inclut les salaires et les charges de son personnel permanent et non permanent, affecté à la gestion et à l'entretien du bâtiment.

L'obligation du maintien de l'équilibre financier du budget est respectée puisque les dépenses et recettes totales de fonctionnement sont à un niveau égal de 2 254 k€, de même que les recettes et dépenses d'investissement situées à 300 k€.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement sont à un niveau équivalent à celle de l'année précédente. La hausse des charges liées au gardiennage des Halles est contrebalancée par la baisse des coûts de l'énergie.

La commission de sécurité a prescrit un certain nombre d'actions à mettre en œuvre sur les Halles Paul Bocuse, notamment au niveau du réseau de défense incendie. Ce réseau date de 1970, année de la construction du bâtiment. Il faut donc envisager de le remplacer, comme cela a été fait en 2015-2016 pour les réseaux d'eau sanitaire chaude et froide. Comme les autres services de la Ville, les Halles de Lyon Paul Bocuse participent activement à la mise en œuvre des mesures définies dans le plan de sobriété énergétique.

Dans la perspective de la mise en concurrence des concessions en 2025, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée courant 2023. Elle va courir sur le premier semestre 2024, afin de préparer les appels à candidature. Toujours dans cette perspective, une Etude Préalable d'Aide à la Décision est en cours de lancement, afin de définir les travaux à réaliser aux Halles Paul Bocuse sur la durée des futures concessions.

Développement territorial

CONTEXTE

Le contexte 2024 est marqué par 4 principaux sous-jacents :

- La conjoncture reste caractérisée par une fragilisation marquée de la situation économique nationale tout comme celle de l'agglomération lyonnaise,
- Une sortie de la crise sanitaire marquée par un accroissement de la pauvreté et un creusement des inégalités.
- Des perspectives avec une prévision de faible croissance à horizon 2024 et une dégradation attendue du chômage
- La nouvelle loi dite « Plein Emploi » aura un impact sensible sur l'ensemble des structures emploi-insertion ainsi que sur les institutions compétentes en la matière. Sa mise en œuvre s'étalera progressivement sur l'année 2024.

CHIFFRES CLÉS

- **51 305** visiteurs dans les antennes de proximités, plus de **6 919** jeunes bénéficiant d'un suivi,
- **230** événements emploi sur une année,
- Plus de **50 000** visiteurs du site internet,
- **847** entreprises partenaires,
- **5** espaces numériques : **7 560** utilisations pour **2 847** personnes,
- **968** personnes embauchées grâce aux marchés publics - facilitateur pour **245** entreprises et **22** acheteurs.

OBJECTIFS 2024

Finalisation de la « Stratégie Lyonnaise pour l'Insertion et l'Emploi » (SLIE) :

- Une intervention fondée sur la proximité, au plus proche du besoin et des aspirations des personnes,
- Un accès égal à l'emploi pour toutes et tous : agir concrètement pour le droit à l'emploi,
- Une politique emploi-insertion qui accompagne les mutations du monde du travail, La Ville de Lyon, municipalité exemplaire au cœur de l'écosystème emploi-insertion. Les axes sont en cours de travail et de définition.

Les objectifs de la politique emploi-insertion seront adaptés de manière à répondre au contexte et à ses conséquences sur l'écosystème écologique, solidaire et citoyenne :

- Renforcement de l'offre de services des cinq antennes de proximité dans des locaux adaptés, avec notamment le projet de regroupement et de relocalisation des antennes du 8^e arrondissement, et lancement d'une campagne de communication pour une meilleure visibilité et connaissance des Maisons Lyon Pour l'Emploi (MLPE) pour les lyonnais,
- Renouvellement des axes de la programmation emploi-insertion en fonction de la SLIE et ouverture vers des conventions pluriannuelles pour sécuriser un certain nombre de structures qui entrent dans notre stratégie,
- Poursuite de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », avec d'ores et déjà, 31 salariés recrutés fin 2023, par l'entreprise à but d'emploi (EBE) « Santy Plaine Actions » et partage des bonnes pratiques au-delà de ce territoire prioritaire de la politique de la ville.

Le programme « emploi » regroupe les moyens affectés par la Ville de Lyon à la réalisation d'actions ayant pour finalités l'accès à l'emploi et à la formation ainsi qu'à l'insertion professionnelle.

Ces actions sont conduites grâce à des partenaires conventionnés (conventions renouvelées pour 3 ans en 2023) :

- Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMIE), groupement d'intérêt public réunissant, aux côtés de la Métropole de Lyon qui en assure la présidence, la Ville de Lyon, l'État, Pôle emploi, la Région Auvergne/Rhône-Alpes, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon et la Chambre de métiers et d'artisanat du Rhône, ainsi que 37 communes,
- Association ALLIES,
- Mission locale de Lyon.

Les objectifs fixés dans les conventions consistent plus particulièrement à :

- Renforcer les actions « aller vers », pour mieux identifier et accompagner les personnes durablement éloignées de l'emploi ou en rupture avec le service public de l'emploi, notamment dans les quartiers prioritaires du contrat de ville,
- Augmenter les actions de mise en situation de travail, dans le cadre d'un contrat de travail, qui concourent à la professionnalisation des personnes par l'acquisition de savoir-faire et de compétences professionnelles, mais aussi à la valorisation du potentiel des personnes,
- Favoriser l'insertion professionnelle dans les métiers de la transition écologique et sociale, en développant une offre de formation adaptée, et en renforçant les actions d'accompagnement à la reconversion professionnelle,
- Lever les freins à l'employabilité, comme par exemple en matière d'accès au logement et aux soins, en renforçant les synergies entre les offres de services,
- Développer les actions de promotion de l'égalité professionnelle et de prévention des discriminations, notamment en matière d'égalité femmes-hommes.

Les subventions de fonctionnement général attribuées à la MMIE, à Allies et à la Mission locale de Lyon resteront en 2024 au même niveau global qu'en 2023.



*Chiffre pour l'ensemble de la Direction du Développement Territorial

